

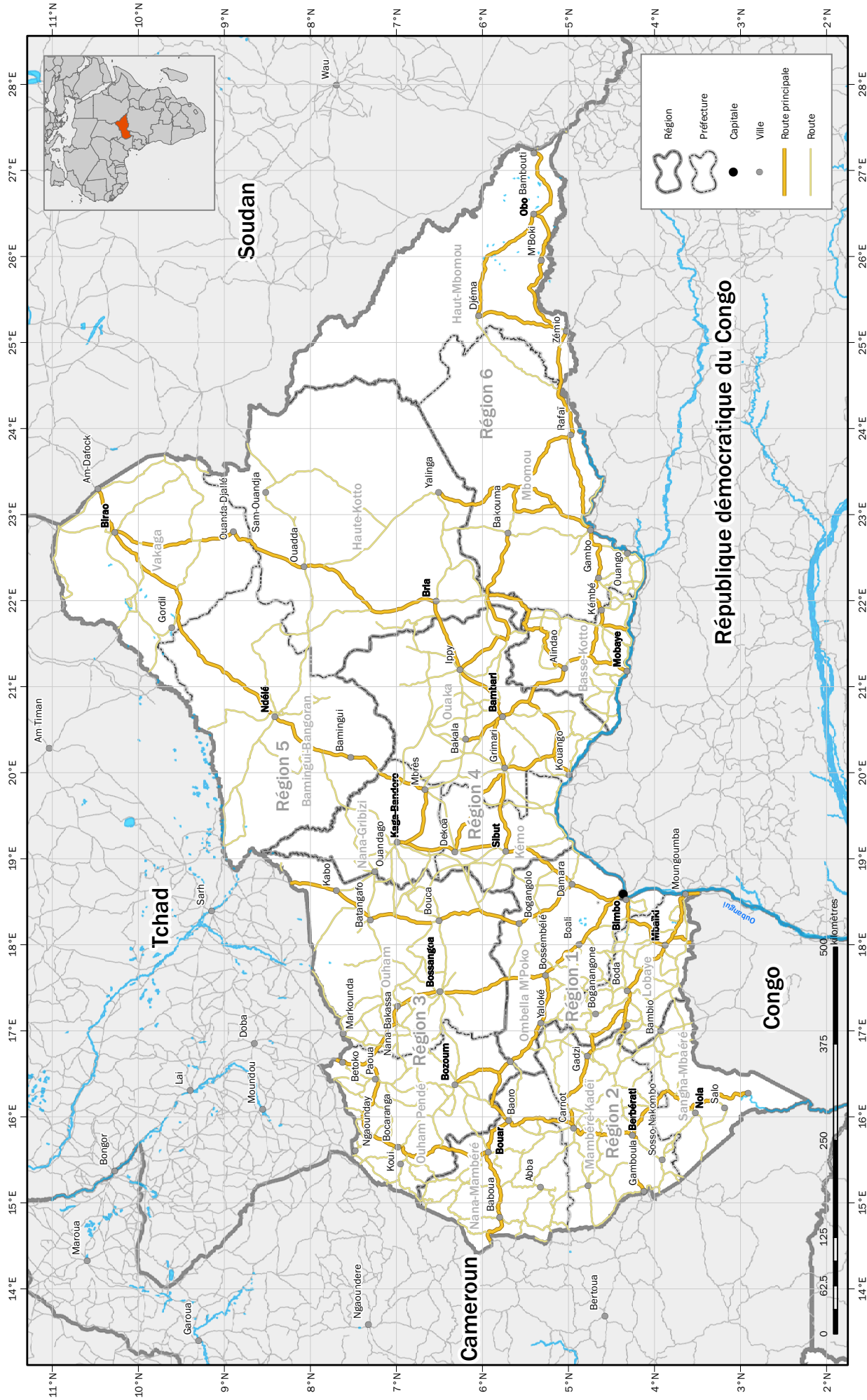


# DSRP 2008-2010

Document de stratégie de réduction de la pauvreté



# République Centrafricaine



# DSRP 2008-2010

Document de stratégie de réduction de la pauvreté



# Avant-propos

Lancée en 1999 sous la forme d'un Plan national de lutte contre la pauvreté (PNLCP), la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté de la République Centrafricaine a connu un long cheminement, et des évolutions qui en ont fait sur le parcours, un véritable vecteur de dialogue et de recherche de la cohésion sociale. En organisant le 3 septembre 2007 la grande consultation nationale au cours d'un atelier de restitution dénommé « Journée Nationale du DSRP », nous parachevons une œuvre saluée avec soulagement par la communauté nationale et internationale. Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale est donc heureux de mettre à la disposition des acteurs du développement de notre pays, cette œuvre désormais considérée et admise comme l'unique cadre de référence pour nos interventions en faveur du développement de la République Centrafricaine, et orientées vers la lutte contre la pauvreté.

La réactivation de ce long processus participatif qui a duré près de quatre années, a permis d'obtenir l'adhésion de tous les acteurs du développement (populations, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, secteur privé, partenaires extérieurs), tant aux niveaux régional que national. Ces différentes phases de consultations ont été assises sur une démarche méthodologique et des outils ayant fait leur preuve et leur efficacité dans beaucoup de pays. Les appuis techniques et financiers de nos partenaires les plus sollicités et les plus constants dans l'effort d'accompagnement, surtout à des moments critiques, ont été hautement appréciés.

Le dispositif institutionnel de conduite de cet exercice (Comité de pilotage, groupes techniques sectoriels multi-partenaires, Groupe de contact et de consultation des partenaires techniques et financiers) a efficacement contribué à la mobilisation des différentes couches de la Nation autour de cet objectif. L'ensemble des sept régions du pays a été consulté entre 2006 et 2007, à partir d'une enquête participative et représentative des régions et populations centrafricaines. Il s'est dégagé de ces consultations, des indications pertinentes sur les aspirations des centrafricains relatives à leurs conditions de vie, aux solidarités collectives et individuelles, à la sécurité, à la justice, au rôle de l'Etat, et de manière générale à la gouvernance. Cette enquête, qui a contribué au renforcement des résultats des consultations communautaires réalisées entre 2000 et 2006 et des analyses des enquêtes quantitatives de 2003, a ainsi permis de mieux cerner le profil et les déterminants de la pauvreté. Il convient de noter que ce profil a été fortement affecté par la profondeur et la longueur des crises que notre pays a enregistrées au cours de ces quinze dernières années, et impose désormais des défis énormes de rattrapage à relever.

Principal instrument de planification du développement, le DSRP intègre donc les impératifs du relèvement post-conflit, avec en même temps des préoccupations évidentes pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les politiques et stratégies macroéconomiques et sectorielles, exposées dans ce document ont de ce fait été influencées par cette double démarche. De même, en terme d'opérationnalisation, le DSRP a mis l'accent sur un ensemble de mesures « à gain rapide » pour améliorer les conditions de vie des pauvres et stimuler la croissance économique. Le concept de « pôles de développement » sera mis en œuvre de manière à assurer un développement régional intégré offrant des opportunités d'épanouissement aux différentes parties du territoire et à leurs populations.

En raison de la faiblesse de nos ressources internes, le financement de ces mesures dépendra en grande partie de l'appui des partenaires techniques et financiers de notre pays. La Table Ronde des partenaires de la République Centrafricaine qui sera organisée à Bruxelles en Belgique, le 26 octobre 2007, sera l'occasion et une opportunité exceptionnelle, pour établir de nouvelles bases pour un partenariat actif et efficace, avec l'ensemble de ces partenaires.

La notification de notre adhésion à la Déclaration de Paris en 2007, démontre la volonté du gouvernement de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour améliorer les conditions de gestion et de coordination de l'aide. Au-delà du respect des grands principes directeurs de ladite Déclaration, le gouvernement accordera une attention particulière à certaines formes de partenariat, au regard de la spécificité de la RCA, pays fragile resté longtemps à l'écart des flux d'investissement nécessaires à sa transformation et à son développement.

Notre plus grand souhait, en présentant ce document, est de marquer notre volonté d'aboutir dans la durée à des résultats tangibles, en termes de lutte contre la pauvreté, qui permettent aux centrafricains de voir se transformer radicalement et de manière positive leur espace de vie, à travers une marche résolue vers le progrès économique et social.

Sylvain MALIKO

Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale  
Septembre 2007

## Liste des sigles et abréviations

|         |                                                                                  |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------|
| ACD     | Atteindre chaque district (vaccination)                                          |
| ACDA    | Agence centrafricaine de développement agricole                                  |
| ACFPE   | Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi              |
| AEP     | Alimentation en eau potable                                                      |
| AFD     | Agence Française de Développement                                                |
| AID     | Association internationale pour le développement (Banque mondiale)               |
| ALPC    | Armes légères de petits calibres                                                 |
| APD     | Aide publique au développement                                                   |
| APER    | Accord de partenariat économique régional                                        |
| AREMIF  | Appui à la réforme du ministère des finances                                     |
| BAD     | Banque africaine de développement                                                |
| BEAC    | Banque des Etats de l'Afrique centrale                                           |
| BECDOR  | Bureau d'évaluation et de coordination de diamants et or                         |
| BM      | Banque mondiale                                                                  |
| BONUCA  | Bureau de l'Organisation des Nations Unies en Centrafrique                       |
| BTP     | Bâtiments et travaux publics                                                     |
| CAS-DFT | Compte d'affectation spéciale de développement forestier et touristique          |
| CCIMA   | Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat                 |
| CDMT    | Cadre de dépenses à moyen terme                                                  |
| CEEAC   | Communauté économique des états d'Afrique centrale                               |
| CEMAC   | Communauté économique et monétaire des états d'Afrique centrale                  |
| CNLS    | Comité national de lutte contre le SIDA                                          |
| CNS     | Comité national de supervision                                                   |
| CSADN   | Comité de suivi des actes du dialogue national                                   |
| CSLP    | Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté                                    |
| CSN     | Cadre stratégique national                                                       |
| CTP-PAS | Comité technique permanent de suivi des programmes d'ajustement structurel       |
| DCPES   | Document-cadre de politique économique et sociale                                |
| DEP     | Directeur des études et de la planification                                      |
| DFID    | Department for International Development (l'agence de développement britannique) |
| DSRP    | Document de stratégie de réduction de la pauvreté                                |
| ECVM    | Enquête sur les conditions de vie des ménages (urbains et ruraux)                |
| ECVR    | Enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu rural                    |
| ECVU    | Enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain                   |
| ENERCA  | Energie centrafricaine                                                           |
| FACA    | Forces armées centrafricaines                                                    |
| FAO     | Fonds des Nations Unies pour l'agriculture                                       |
| FBCF    | Formation brute de capital fixe                                                  |
| FCFA    | Franc de la Communauté financière en Afrique                                     |
| FDS     | Forces de défense et de sécurité                                                 |
| FED     | Fonds européen de développement                                                  |
| FER     | Fonds d'entretien routier                                                        |
| FIDH    | Fédération internationale des droits de l'homme                                  |
| FMI     | Fonds monétaire international                                                    |
| FOMUC   | Force multinationale de la CEMAC                                                 |
| FOSA    | Formation sanitaire                                                              |
| FRPC    | Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance                       |
| HCC     | Haut Conseil de communication                                                    |
| IADM    | Initiative d'allègement de la dette multilatérale                                |
| ICASEES | Institut national de statistique                                                 |

|             |                                                                           |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------|
| IDH         | Indice du développement humain                                            |
| IPH         | Indice de pauvreté humaine                                                |
| LICUS       | Pays à faibles revenus en difficultés                                     |
| MDRP        | Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration                |
| MEPCI       | Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale      |
| MICS        | Enquête à indicateurs multiples                                           |
| NEPAD       | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique                    |
| OAC         | Organisations à assise communautaire                                      |
| OCDE        | Organisation de coopération et de développement économiques               |
| OHADA       | Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique        |
| OIT         | Organisation internationale du travail                                    |
| OMC         | Organisation mondiale du commerce                                         |
| OMD         | Objectifs du millénaire pour le développement                             |
| OMS         | Organisation mondiale de la santé                                         |
| OMT         | Organisation mondiale du tourisme                                         |
| ONM         | Office national du matériel                                               |
| PAIA        | Programme d'appui aux institutions agricoles                              |
| PAM         | Programme d'alimentation mondiale                                         |
| PAPE        | Projet d'appui à la politique économique                                  |
| PARPAF      | Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestiers        |
| PAS         | Plan d'action sectoriel                                                   |
| PCIME       | Prise en charge intégrée des maladies de l'enfance                        |
| PEA         | Permis d'exploitation et d'aménagement                                    |
| PEV         | Programme élargi de vaccination                                           |
| PIB         | Produit intérieur brut                                                    |
| PME/PMI     | Petites et moyennes entreprises / petites et moyennes industries          |
| PNDS I + II | Plans national de développement sanitaire                                 |
| PNUD        | Programme des Nations Unies pour le développement                         |
| PPTE        | Pays pauvres très endettés                                                |
| PRAC        | Projet de réinsertion des ex-combattants et appui aux communautés         |
| PTF         | Partenaires techniques et financiers                                      |
| PTPE        | Prévention de la transmission parent enfant                               |
| PUPC        | Programme d'aide d'urgence post conflit                                   |
| PVVIH       | Personnes vivant avec le VIH/SIDA                                         |
| RAMICA      | Réduction des arriérés multilatéraux de la RCA                            |
| RCA         | République Centrafricaine                                                 |
| RDC         | République démocratique du Congo                                          |
| RESEN       | Rapport d'état du système éducatif national                               |
| RGPH        | Recensement général de la population et de l'habitation                   |
| RSS         | Réforme du secteur de la sécurité                                         |
| SIRP        | Système d'information pour la réduction de la pauvreté                    |
| SNIS        | Système national d'information sanitaire                                  |
| SOCADETEX   | Société centrafricaine de développement du textile                        |
| SODECA      | Société de distribution des eaux                                          |
| SOGAL       | Société de gestion des actifs logistiques                                 |
| SRP         | Stratégie de réduction de la pauvreté                                     |
| TBS         | Taux brut de scolarisation                                                |
| TIC         | Technologies de l'information et de la communication                      |
| TOFE        | Tableau des opérations financières de l'Etat                              |
| UE          | Union européenne                                                          |
| UNESCO      | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNFPA       | Fonds des Nations Unies pour la population                                |

# Table des matières

|                 |      |
|-----------------|------|
| Résumé exécutif | viii |
|-----------------|------|

|              |   |
|--------------|---|
| Introduction | 1 |
|--------------|---|

## I. Etat des lieux

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| 1. Contexte et préparation du DSRP | 5 |
|------------------------------------|---|

|                                                  |   |
|--------------------------------------------------|---|
| 1.1 Contexte socio-démographique                 | 5 |
| 1.2 Contexte économique et politique             | 5 |
| 1.3 Processus participatif d'élaboration du DSRP | 7 |
| 1.3.1 Dispositif institutionnel                  | 7 |
| 1.3.2 Outils et méthodologies                    | 8 |
| 1.3.3 Activités réalisées et résultats           | 8 |

|                              |    |
|------------------------------|----|
| 2. Diagnostic de la pauvreté | 10 |
|------------------------------|----|

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.1 Profil de pauvreté                                                        | 10 |
| 2.1.1 Les perceptions de la pauvreté                                          | 10 |
| 2.1.2 Profils de pauvreté                                                     | 11 |
| 2.1.3 Pauvreté monétaire et caractéristiques socio-démographiques des ménages | 14 |
| 2.1.4 Pauvreté monétaire, emplois et revenus des ménages                      | 15 |
| 2.2 Déterminants de la pauvreté                                               | 16 |

## II. Vision, orientations stratégiques et cadre macroéconomique et budgétaire

|                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------|----|
| 3. Vision, stratégies et actions prioritaires de réduction de la pauvreté | 21 |
|---------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 3.1 Vision a long terme                                                                         | 21 |
| 3.2 Fondements de la stratégie de reconstruction et de relance pour la réduction de la pauvreté | 21 |
| 3.3 Stratégies sectorielles et actions prioritaires de réduction de la pauvreté                 | 22 |
| PILIER 1 : Restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits                   | 23 |
| PILIER 2 : Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit                                   | 28 |
| PILIER 3 : Rebâtir et diversifier l'économie                                                    | 35 |
| PILIER 4 : Développer le capital humain                                                         | 56 |
| Effets attendus des piliers                                                                     | 66 |

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>3.4 Pôles de développement : une option du Gouvernement</b>                         | <b>66</b> |
| 3.4.1 Une option novatrice et spatiale devant contribuer à la lutte contre la pauvreté | 67        |
| 3.4.2 Des centres locomotives dans une périphérie moins étendue                        | 67        |
| <b>3.5 Réduire la pauvreté tout en visant les OMD</b>                                  | <b>68</b> |

## **4. Cadre macroéconomique et budgétaire** **71**

---

|                                                                                                  |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4.1 Un cadre macroéconomique stabilisé, pour la croissance et la réduction de la pauvreté</b> | <b>71</b> |
| <b>4.2 Scénario prudent (tendanciel)</b>                                                         | <b>72</b> |
| <b>4.3 Scénario dynamique</b>                                                                    | <b>74</b> |
| 4.3.1 Objectifs du scénario                                                                      | 74        |
| 4.3.2 Hypothèses                                                                                 | 74        |
| 4.3.3 Evolution des dépenses publiques                                                           | 76        |
| 4.3.4 Effets attendus du scénario dynamique                                                      | 77        |
| 4.3.5 Mobilisation des ressources                                                                | 77        |
| 4.3.6 Réformes envisagées                                                                        | 78        |

## **III. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi/d'évaluation**

## **5. Mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation** **81**

---

|                                                                                    |           |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>5.1 Mise en œuvre de la SRP</b>                                                 | <b>81</b> |
| 5.1.1 Les acteurs                                                                  | 81        |
| 5.1.2 Les responsabilités                                                          | 81        |
| 5.1.3 Les procédures                                                               | 81        |
| 5.1.4 Approche participative dans la mise en œuvre de la stratégie                 | 82        |
| <b>5.2 Suivi de la SRP</b>                                                         | <b>82</b> |
| 5.2.1 Le dispositif institutionnel                                                 | 83        |
| 5.2.2 Le Comité national de pilotage du DSRP                                       | 83        |
| 5.2.3 Le Comité Etat–donateurs                                                     | 83        |
| 5.2.4 Le Comité national de supervision des activités du DSRP                      | 84        |
| 5.2.5 La Coordination technique nationale du DSRP                                  | 84        |
| 5.2.6 Les comités sectoriels du DSRP                                               | 84        |
| 5.2.7 Les comités préfectoraux                                                     | 84        |
| 5.2.8 Le système d'information pour la réduction de la pauvreté                    | 85        |
| <b>5.3 Evaluation de la SRP</b>                                                    | <b>87</b> |
| <b>5.4 Outils nécessaires au suivi et à l'évaluation</b>                           | <b>87</b> |
| <b>5.5 Stratégies de renforcement du système de suivi et d'évaluation du DSRP</b>  | <b>87</b> |
| <b>5.6 Stratégies de mise en œuvre et mécanisme de gestion des ressources PPTE</b> | <b>88</b> |
| <b>5.7 Plan de collecte des données</b>                                            | <b>88</b> |

## **6. Contraintes, enjeux et risques** **90**

---

|                                              |           |
|----------------------------------------------|-----------|
| <b>6.1 Contraintes et risques politiques</b> | <b>90</b> |
|----------------------------------------------|-----------|

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| 6.2 Contraintes et risques concernant la gouvernance       | 90 |
| 6.3 Contraintes et risques économiques                     | 90 |
| 6.4 Contraintes de mobilisation des ressources extérieures | 90 |
| Conclusion                                                 | 91 |

---

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Références bibliographiques | 92 |
|-----------------------------|----|

---

|         |    |
|---------|----|
| Annexes | 97 |
|---------|----|

---

## Liste des encadrés

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| Encadré 1 : Organes du cadre institutionnel du CSLP     | 8  |
| Encadré 2 : Principales activités réalisées             | 9  |
| Encadré 3 : Perception de la pauvreté par la population | 10 |
| Encadré 4 : Instruments de politique commerciale        | 54 |
| Encadré 5 : Une maquette de projection pour le DSRP     | 72 |

## Liste des tableaux

|                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Indices de pauvreté et indices de Gini par milieu de résidence et par region | 12 |
| Tableau 2 : Axes de désenclavement                                                       | 47 |
| Tableau 3 : Probabilité d'atteinte des OMD                                               | 68 |
| Tableau 4 : Mise en cohérence intersectorielle du DSRP – scénario prudent                | 73 |
| Tableau 5 : Mise en cohérence intersectorielle du DSRP – scénario dynamique              | 75 |
| Tableau 6 : Dépenses publiques prévues dans le scénario dynamique et financement         | 76 |
| Tableau 7 : Plan pluriannuel des opérations et enquêtes statistiques                     | 88 |

## Liste des graphiques

|                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Graphique 1 : Domaines des problèmes prioritaires révélés par l'enquête participative      | 11 |
| Graphique 2 : Carte d'incidence de la pauvreté monétaire par prefecture                    | 13 |
| Graphique 3 : Carte d'incidence de la pauvreté des conditions de vie par prefecture        | 14 |
| Graphique 4 : Les grands axes de transport permettant l'accès aux pays limitrophes         | 48 |
| Graphique 5 : Schéma logique de la stratégie de réduction de la pauvreté                   | 66 |
| Graphique 6 : Dispositif institutionnel de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du DSRP | 83 |
| Graphique 7 : Relations entre les différents sous-systèmes du dispositif                   | 86 |

# Résumé exécutif

La pauvreté est un phénomène réel en République Centrafricaine (RCA), car 67,2 % de la population, soit 2 618 000 personnes, vivaient en dessous du seuil de pauvreté national en 2003, dont 72 % des personnes habitant en milieu rural et 59 % en milieu urbain.

Au cours des dernières décennies, la RCA a connu une période d'instabilité politique marquée par des conflits internes répétitifs qui ont ébranlé le tissu économique et social. Tous les indicateurs accusaient une dégradation constante. Le changement politique intervenu en mars 2003 a été porteur de nouvelles aspirations nationales. Il s'est manifesté au cours d'une période de transition marquée par (i) l'organisation en septembre 2003 d'un dialogue national regroupant l'ensemble des partis politiques et des organisations de la société civile, en vue de déterminer les orientations et d'asseoir les institutions politiques, économiques et sociales ; (ii) l'adoption par référendum d'une constitution en décembre 2004 ; et (iii) la tenue d'élections législatives et présidentielles libres et transparentes en mars et mai 2005 et la mise en place des institutions légales.

Ce retour à la légalité constitutionnelle a permis au Gouvernement de présenter sa déclaration de politique générale en août 2005, mettant en exergue la nécessité de (i) consolider la paix et la sécurité ; (ii) renforcer le cadre macroéconomique et les réformes ; et (iii) reconstruire les infrastructures et services sociaux de base. Ces priorités découlent du DSRP intérimaire de 2001. En vue d'orienter le réengagement de la communauté financière internationale en RCA, en particulier l'apurement des arriérés extérieurs, la normalisation des relations avec les bailleurs de fonds et la mobilisation des ressources, le Gouvernement a élaboré un Document-cadre de politique économique et sociale (DCPES) triennal (2006-2008), assorti d'une matrice opérationnelle, en attendant la finalisation du DSRP. Adopté en novembre 2006, le DCPES a notamment permis à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement d'élaborer une stratégie conjointe de réengagement et d'appui à la RCA.

Grâce au rétablissement des relations avec la communauté financière internationale et la reprise des appuis extérieurs, la RCA a conçu et mis en œuvre des réformes économiques courageuses dans un contexte social marqué par une recrudescence de la pauvreté. Ces réformes avaient pour but de relever les performances de l'économie et des finances publiques de manière à recréer des conditions favorables à un retour sur la voie du développement durable en vue de la réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015. S'appuyant sur le Draft 00 du DSRP adopté en juillet 2005, le Gouvernement a renforcé son processus participatif à travers des consultations approfondies. Les évaluations qui ont engagé toutes les parties prenantes (populations, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, secteur privé, partenaires extérieurs) ont permis d'achever la préparation de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, en droite ligne avec les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

Des mécanismes institutionnels de consultation ont été créés aux niveaux central, régional et local pour promouvoir la participation et veiller à ce que toutes les parties adhèrent à la stratégie et se l'approprient. L'ensemble des sept régions a été consulté, assurant ainsi une parfaite représentativité des populations du pays. De même, un dialogue a été engagé avec les populations, après les conflits, en vue de recueillir leurs aspirations du point de vue des conditions de vie, des solidarités collectives et individuelles, de la sécurité, de la corruption, des droits de l'homme et du rôle de l'Etat. L'enquête au niveau national menée dans ce cadre a ainsi complété les consultations communautaires et les enquêtes quantitatives pour améliorer le profil et les déterminants de la pauvreté.

Ces investigations révèlent que quatre difficultés majeures affectent le bien-être des populations et accroissent leur vulnérabilité. Il s'agit de : (i) l'insécurité, la récurrence des crises et conflits et le manque de confiance entre les gouvernants et les gouvernés ; (ii) la faible gouvernance (environnement légal et réglementaire peu incitatif, déficit en termes de gouvernance politique et judiciaire, de gestion des finances publiques et du genre, organisation politique et administrative défaillante) ; (iii) la faiblesse des revenus et de la croissance économique ; et (iv) la faible qualité et l'inefficacité dans la gestion des politiques des secteurs sociaux.

Malgré un important potentiel naturel (réseau hydrographique dense, massif forestier important, ressources minières immenses), le pays s'est durablement installé dans une spirale de régression avec des indicateurs économiques et sociaux alarmants. Le PIB par habitant est passé d'une moyenne de US\$ 280 sur la période 1980-85 à US\$ 260 de 1995-2001. L'indice du développement humain (IDH) s'est considérablement détérioré entre 1990 et 2006, plaçant la RCA parmi les cinq derniers pays à l'échelle mondiale. Le niveau de l'aide publique au développement a été divisé par cinq en une décennie.

L'espérance de vie à la naissance a diminué de six mois tous les ans, et ce depuis dix ans sans interruption. La prévalence du VIH/SIDA est l'une des plus élevées dans la région.

La stratégie de réduction de la pauvreté conçue par le Gouvernement vise à modifier durablement ces tendances négatives. La recrudescence de la pauvreté ayant été alimentée par ces périodes de crise, de conflit et d'instabilité, il était important que la lutte contre la pauvreté s'appuie sur les deux arguments suivants : (i) la création de la richesse, en s'appuyant sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'insertion des plus pauvres dans l'appareil productif grâce à une bonne gouvernance et au rétablissement de la sécurité ; et (ii) l'amélioration et la généralisation des services sociaux de base, à travers une approche participative dans la mise en œuvre, le suivi/l'évaluation de l'exécution du DSRP.

Cette stratégie se déploie en quatre axes stratégiques ou piliers qui sont les suivants :

1. la restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, qui visent entre autres : le renforcement des capacités matérielles et humaines des forces de défense et de sécurité (FDS), la réforme, la restructuration, la réorganisation territoriale et la transformation participatives et coordonnées du secteur de la sécurité ;
2. la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, avec le renforcement de la gouvernance politique et judiciaire, l'amélioration de la gouvernance économique, l'amélioration de la gouvernance locale et la participation et la promotion du genre ;
3. la relance et la diversification de l'économie, avec la stabilisation macroéconomique, le développement rural, la gestion transparente et efficace des ressources naturelles, la promotion du tourisme et de l'artisanat et le développement des infrastructures d'appui à la production ;
4. le développement du capital humain, avec la promotion de l'éducation, notamment le fondamental I et II, l'accessibilité aux services de santé, la lutte contre le VIH/SIDA, et la promotion de l'emploi.

De manière opérationnelle, des programmes et projets seront développés autour de chaque pilier, sous la direction des départements sectoriels. Chaque stratégie sectorielle vise l'amélioration des capacités de gestion de l'Etat, de l'environnement des affaires, de l'état des infrastructures de base de l'économie et des conditions de vie des populations.

La poursuite de politiques macroéconomiques vertueuses, avec l'appui des institutions de Bretton Woods, est une exigence incontournable. Elles devront favoriser la relance et engendrer une dynamique de croissance durable portée par l'accroissement des investissements dans les secteurs des forêts, de l'énergie et des mines. Des investissements publics massifs dans les infrastructures et équipements d'appui à la production sont nécessaires.

Le montant global de la stratégie porte sur un seuil critique de 750 milliards de FCFA, soit 1,5 milliard de dollars. L'accroissement de la contribution de l'Etat résultera d'une part d'une meilleure mobilisation des recettes publiques et, d'autre part, d'une rationalisation des dépenses publiques. Les concessions obtenues des créanciers du Club de Paris, le bénéfice de l'initiative PPTTE (jamais obtenu depuis son lancement) avec l'atteinte espérée du point de décision et la montée en puissance escomptée des interventions des institutions multilatérales de financement et des partenaires bilatéraux devront consacrer le réengagement effectif de la communauté internationale. La table ronde des bailleurs prévue pour octobre 2007 devrait logiquement permettre une réelle matérialisation de ce réengagement, surtout qu'elle sera guidée par les grandes orientations de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Les effets directs escomptés de la mise en œuvre de cette stratégie soutenue par les efforts de reconstruction sont le passage du taux de croissance de 8,5 % à 11,4 %, avec un taux d'investissement public passant de 17,8 % à 24,7 % du PIB sur la période de 2008 à 2010, et un impact plus important sur la pauvreté avec une réduction de plus de neuf points (de 67 % à 58 %) entre 2003 et 2010.

La mise en œuvre de la stratégie impliquera tous les acteurs du développement de la RCA et le Gouvernement engagera d'importantes actions de formation et d'encadrement au profit des populations afin de permettre un meilleur suivi. L'Etat va en outre engager un dialogue permanent avec le secteur privé pour renforcer sa participation à la mise en œuvre et veillera à une meilleure coordination de l'aide extérieure pour une plus grande efficacité dans le combat contre la pauvreté. Toutes ces mesures constitueront un gage de réussite et de restauration de la confiance entre les parties prenantes, notamment les populations et le secteur privé, si le développement obtenu à travers les pôles de développement se diffuse de manière équilibrée entre toutes les régions.



# Introduction

La situation socio-économique de la République Centrafricaine (RCA) est si alarmante que le Gouvernement, dans sa quête de solutions, s'est accordé tout le recul nécessaire pour prendre la mesure de l'ampleur des défis. Avec cette démarche, il s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) en accord avec les initiatives d'assistance mises en place par les institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires au développement comme les agences du système des Nations Unies, le groupe de la Banque africaine de développement (BAD), etc. Il s'agit, à travers le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), d'élaborer une stratégie globale et inclusive qui sera la feuille de route et le cadre de référence des futures interventions des partenaires, et de créer les conditions pour acheminer le pays vers le point de décision, puis le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Les défis sont en effet énormes sur le terrain du développement humain. Le pays est enclavé, immense et faiblement peuplé. Il est considéré comme l'un des plus pauvres au monde, classé 172<sup>e</sup> sur 177 pays selon l'indicateur de développement humain du PNUD (2006), et dernier parmi les pays de la sous-région de la CEMAC. Selon l'enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu rural et urbain réalisée en 2003 (ECVR et ECVU), 67,2 % des Centrafricains (c'est-à-dire 2 618 000 personnes) vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Les régions les plus affectées par ce fléau sont principalement celles qui ont été le théâtre des violences durant la période des profonds troubles ayant affecté le pays.

L'économie centrafricaine est essentiellement agricole, même si une partie de ses richesses provient de l'exploitation de ressources forestières et minières. Avec le déclin du système agricole qui emploie la majorité de la population, le PIB par habitant n'a cessé de se détériorer depuis les années 90, en dépit de la mise en œuvre des programmes d'ajustement. Les autres réformes entreprises jusque-là n'ont pas eu les effets escomptés sur les situations économiques et sociales des populations. Par ailleurs, les crises des deux dernières décennies ont profondément érodé les capacités de l'Etat à mobiliser l'appui extérieur pour mettre en œuvre une politique de développement efficace. Avec un taux de pression fiscale inférieur à 10 % du PIB et une base fiscale considérablement rétrécie, les ressources intérieures ne suffisent pas non plus à réaliser le minimum d'actions de développement, et de surcroît, la dette publique constitue un véritable fardeau, vu le tarissement de l'aide extérieure.

Avec le réengagement de la communauté internationale vers fin 2006, après une dizaine d'années d'absence, la Banque mondiale et la BAD ont adopté une stratégie conjointe d'appui à la RCA. Par ailleurs, le FMI a conclu une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) avec le Gouvernement à la suite du deuxième programme post-conflit. Ces programmes visent à soutenir les réformes engagées par les autorités centrafricaines en matière de consolidation de la paix et de la sécurité, ainsi que de la reconstruction nationale et doivent s'appuyer sur le DSRP. Ils ouvrent une nouvelle ère pour une relance économique vigoureuse s'appuyant sur les potentialités agricoles, minières et forestières dont regorge le pays.

Eu égard à ces nouvelles opportunités et notamment aux traitements futurs de la dette extérieure centrafricaine au titre de l'initiative PPTE, le Gouvernement centrafricain s'engage à élaborer sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté en harmonie avec ses ambitions pour la reconstruction nationale. En effet, des faits probants dans l'environnement centrafricain actuel poussent à un optimisme réaliste, notamment dans les secteurs miniers, énergétiques et des télécommunications où les investissements annoncés vont complètement changer la physionomie du secteur privé. Par ailleurs, l'exploitation des énormes potentialités forestières avec la récente délivrance de nouveaux permis constitue un argument supplémentaire pour modifier la trajectoire de l'économie. Cependant, ces efforts ne donneront à la croissance l'impulsion souhaitée que dans un environnement sécurisé, où la bonne gouvernance publique est la règle, et où les infrastructures de base sont urgemment réhabilitées. Un tel environnement favorisera l'expansion des activités dans les secteurs artisanaux, agricoles et informels qui occupent majoritairement les pauvres, et conduira de manière durable à l'amélioration de leurs conditions de vie.

C'est dans cette optique que s'inscrit la vision du Gouvernement. Cette vision est déclinée, dans ce processus d'élaboration du présent DSRP, en quatre grands axes d'intervention ou piliers, identifiés après une large consultation participative au niveau des conseils régionaux, de la société civile et des différentes couches de la population. Les piliers visent à relever les défis majeurs que constituent la relance économique et la réduction de la pauvreté. Il s'agit de : (i) la restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits ; (ii) la promotion de la bonne gouvernance et l'Etat de droit ; (iii) la reconstruction et la diversification de l'économie ; et (iv) le développement du capital humain.

Le DSRP est structuré en trois parties. La première partie présente le contexte socio-économique et le diagnostic de la pauvreté en Centrafrique. La deuxième partie expose la vision du Gouvernement ainsi que les stratégies des différents

secteurs organisés autour des quatre piliers du DSRP, le coût de la mise en œuvre de la stratégie et l'évolution du profil de la croissance dans un cadrage macroéconomique et budgétaire cohérent et respectueux des grands équilibres. La dernière partie porte sur la description de l'appareillage institutionnel identifié pour le suivi de la mise en œuvre du DSRP, ainsi que pour l'évaluation des impacts de la stratégie sur les conditions de vie des populations centrafricaines, dans la perspective de la poursuite des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le dernier développement du document relève quelques risques et contraintes liés au contexte du pays dans la période de la mise en œuvre du DSRP, c'est-à-dire 2008-2010.

## I. Etat des lieux



# 1. Contexte et préparation du DSRP

Ce premier chapitre présente le contexte économique et social de la RCA dans lequel le présent DSRP est rédigé, ainsi qu'un aperçu de la démarche méthodologique qui a précédé son élaboration. Le DSRP étant conçu comme cadre unique de dialogue et de référence en matière de développement, il est nécessaire d'y impliquer toutes les parties prenantes que sont les acteurs nationaux ainsi que les partenaires au développement de la RCA.

## 1.1 Contexte socio-démographique

La RCA est un pays enclavé de l'Afrique centrale, s'étendant sur une superficie de près de 623 000 km<sup>2</sup>. L'étendue du territoire n'a pas favorisé le désenclavement intérieur, très probablement justifié par la faiblesse de la densité de la population avec parfois des espaces surpeuplés et dépourvus d'infrastructures essentielles (routes, électricité, eau, télécommunications, etc.).

Selon le RGPH 2003, elle compte 3 895 139 habitants, dont 50,2 % sont des femmes. Le pays est faiblement peuplé et la population est inégalement répartie : la densité de la population au niveau national est de 6,3 habitants au km<sup>2</sup> ; elle varie de 1 habitant au km<sup>2</sup> dans la Région 5 (Haute-Kotto, Bamingui-Bagoran et Vakaga), à 9 295 habitants au km<sup>2</sup> dans la Région 7 (Bangui).

La pyramide des âges révèle que la population est très jeune : 49,4 % des habitants sont âgés de moins de 18 ans, dont 50,1 % de garçons et 49,9 % de filles ; 38 % des hommes et des femmes ont entre 20 et 59 ans et 4 % sont âgés de 60 ans et plus. Les deux groupes extrêmes de la population, les plus jeunes et les plus âgés, constituent des problèmes sociaux liés à leurs catégories d'âge, qui engendrent d'importants besoins à couvrir notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du logement, des loisirs, de la sécurité sociale, etc.

Cette forte proportion des jeunes dans la population est à la fois source d'opportunités et de risques. Elle pourrait permettre de disposer des capacités nécessaires à la croissance et à la réduction de la pauvreté, si les jeunes sont en bonne santé et sont bien formés. Au défi de l'emploi des jeunes, il faut ajouter ceux du VIH/SIDA dont l'impact démographique est très visible dans les tranches d'âge les plus jeunes.

Les populations quittent la campagne en raison du déclin de la productivité agricole, de la pénurie d'emplois et de l'insuffisance d'accès aux infrastructures physiques et sociales de base (routes, éclairage urbain, distribution d'eau, assainissement et évacuation des ordures). On note une très forte concentration à Bangui (622 771 habitants, soit 16 % de la population). La population urbaine est concentrée à Bangui et à Bimbo. Cette expansion des villes s'accompagne d'une urbanisation croissante et anarchique, avec de graves difficultés en matière de gestion urbaine (logement, assainissement, pression sur les services sociaux de base, etc.) et de l'environnement (pollution etc.).

Le pays est caractérisé par une forte fécondité dont les principales caractéristiques sont la précocité et la tardiveté. Une femme centrafricaine met au monde en moyenne 5,1 enfants avant la fin de sa vie procréatrice. Ce niveau est plus élevé en milieu rural : 5,4 enfants par femme contre 4,7 enfants en milieu urbain. Les filles âgées de 12-19 ans donnent en moyenne naissance à environ un enfant vivant à la fin de leur adolescence. Elles s'exposent ainsi à des grossesses non désirées, à des risques de mortalité et morbidité maternelles (fistule par exemple). En outre, la stérilité demeure encore une préoccupation surtout pour les populations de l'est du pays, malgré la baisse considérable enregistrée entre 1988 et 2003 (26 % en 1988 contre 10,2 % en 2003).

## 1.2 Contexte économique et politique

Au cours de ces dernières années, la RCA a souffert d'une instabilité politique et a subi des conflits internes répétitifs. Ainsi, bien que dotée d'un potentiel naturel très important (réseau hydrographique dense, massif forestier important, ressources minières immenses), elle enregistre des indicateurs économiques et sociaux très alarmants. En effet, le PIB par habitant est passé d'une moyenne de US\$ 280 sur la période 1980-85 à US\$ 260 sur la période de 1995-2001 et l'indice de développement humain (IDH) a chuté de 5 % entre 1990 et 2003, plaçant la RCA parmi les cinq derniers pays à l'échelle mondiale. L'incidence de la pauvreté s'est accrue, avec particulièrement une forte concentration des pauvres en milieu rural.

Le changement politique intervenu en mars 2003 a été suivi d'une période de transition marquée par (i) l'organisation en septembre 2003 d'un dialogue national regroupant l'ensemble des partis politiques et des organisations de la société civile en vue de déterminer les orientations et d'asseoir les institutions politiques, économiques et sociales ; (ii) l'adoption par référendum d'une constitution en décembre 2004 ; et (iii) la tenue d'élections législatives et présidentielles libres et transparentes en mars et mai 2005 et la mise en place des institutions légales.

Le retour à l'ordre constitutionnel marqué par l'acceptation des résultats des élections démocratiques par toutes les parties prenantes et le transfert du pouvoir à des institutions légales conformes aux recommandations du dialogue national (Cour suprême, Cour constitutionnelle, Parlement, Gouvernement, etc.), a favorisé l'instauration d'une situation politique apaisée, la consolidation de la démocratie et a offert de meilleures perspectives pour la reconstruction nationale et la lutte contre la pauvreté.

Pour encadrer son action, le Gouvernement a présenté une déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale en août 2005 qui met en exergue la nécessité de (i) consolider la paix et la sécurité ; (ii) renforcer le cadre macroéconomique et les réformes ; et (iii) reconstruire les infrastructures et services sociaux de base.

Il faut noter que le processus d'élaboration du DSRP lancé depuis 2001 a souffert de graves insuffisances, notamment financières. Ainsi, la principale source de financement du processus identifiée à l'époque, à savoir le crédit PAPE de la Banque mondiale, a été suspendue en janvier 2002 suite à une accumulation d'arriérés par la RCA. L'action gouvernementale n'a pu bénéficier d'une aide financière substantielle du fait de la suspension des décaissements de la communauté financière internationale à partir de 2002, notamment en raison de la persistance d'arriérés extérieurs. Cependant, le PNUD et les agences spécialisées du Système des Nations Unies ont maintenu leurs engagements à travers des actions humanitaires et d'assistance.

Les actions de la Banque mondiale se sont résumées en :

- un don pour appuyer le Programme national de démobilisation, de désarmement et de réinsertion de plus de 7 500 ex-combattants dans la vie civile et les activités économiques, d'une valeur de 10 millions de dollars ;
- deux dons (LICUS I et II, respectivement de 6 millions de dollars) destinés à améliorer la gestion des finances publiques, renforcer les capacités institutionnelles des administrations économiques et financières et soutenir la prestation de services sociaux en faveur des communautés de base.

Le FMI a approuvé à partir de juillet 2004 deux programmes d'aide d'urgence post conflit (PUPC) en faveur de la RCA, destinés à résoudre les difficultés chroniques des finances publiques, notamment la faiblesse des recettes fiscales et l'inefficacité du contrôle des dépenses, ainsi que l'affaiblissement des institutions et la corruption dans les administrations publiques.

En attendant l'achèvement du DSRP, le Gouvernement a décidé, en accord avec ses partenaires, d'élaborer un Document cadre de politique économique et sociale (DCPES) triennal (2006-2008) avec une matrice opérationnelle en vue d'encadrer son action et orienter le réengagement de la communauté financière internationale en RCA, en particulier l'apurement des arriérés extérieurs, la normalisation des relations avec les bailleurs de fonds, et la mobilisation des ressources. Pour marquer leur appui au DCPES, la Banque mondiale et la BAD ont adopté en juin 2006 une stratégie conjointe de réengagement en RCA.

Dans la perspective de ce réengagement, la Banque mondiale a accordé, en novembre 2006, un don de 75 millions de dollars dans le cadre d'un programme de réformes. Ce don a permis d'apurer les arriérés de la RCA vis-à-vis de la Banque mondiale (60 millions de dollars), d'assurer le paiement du service de la dette jusqu'au point de décision de l'initiative PPTE (8 millions de dollars), tout en fournissant une aide budgétaire de 7 millions de dollars.

Par ailleurs, les efforts conjoints de la Banque mondiale et de la BAD ont permis la mobilisation des ressources pour l'apurement des arriérés de cette dernière, avec l'aide d'un groupe de pays amis.

En 2007, les Conseils d'administration de la Banque mondiale ont approuvé deux programmes d'urgence :

- un projet d'urgence d'infrastructures et de services urbains de 18 millions avec trois composantes : l'eau, l'assainissement et l'enlèvement des ordures ménagères ;
- un programme de lutte contre le VIH/SIDA de 17 millions de dollars (crédit consenti en 2001) restructuré avec le redéploiement d'environ 10 millions de dollars au financement d'activités urgentes dans les secteurs sociaux (éducation, santé) ;

- un apport substantiel visant à soutenir les efforts conjoints de la BAD et de l'Union européenne (UE), dans le bouclage du financement de l'axe majeur de désenclavement extérieur Bouar – Garoua Boulai.

Le FMI a approuvé, en décembre 2006, un programme triennal (2007-2009) appuyé par une FRPC d'un montant de 54,5 millions de dollars destiné à consolider la gestion des finances publiques, améliorer l'environnement des affaires et normaliser les relations financières avec les bailleurs de fonds. Une bonne partie de ces ressources obtenues du premier tirage a été réservée au règlement du service de la dette de l'année 2007.

Bénéficiant ainsi du rétablissement des relations financières et des appuis extérieurs, la RCA, est décidée à mettre en place une politique économique et sociale susceptible d'améliorer significativement les performances socio-économiques et de mettre le pays sur la voie du développement humain durable afin de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

En s'appuyant sur les résultats encourageants du séminaire gouvernemental de 2005 relatif à l'examen du premier projet du DSRP, le Gouvernement a entrepris de renforcer le processus participatif nécessaire à l'achèvement de la préparation de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, fondée sur une croissance durable, équitable et orientée vers la satisfaction des besoins des populations pauvres, en droite ligne avec les OMD à l'horizon 2015.

## 1.3 Processus participatif d'élaboration du DSRP

Dans le cadre de l'élaboration du DSRP, l'approche participative visant une réelle implication de l'ensemble des acteurs a été privilégiée. Des ateliers, notamment de formation méthodologique, organisés à l'intention des différents groupes de travail, ont permis de renforcer les compétences des parties prenantes et positionner les sept régions du pays dans le processus de formulation du DSRP. Des consultations ont été menées auprès des différentes couches de la population sur les priorités de développement et les axes stratégiques des principaux programmes. Toutes ces mesures ont pour but d'amener progressivement, à la gestion participative des affaires de l'Etat et des collectivités locales.

### 1.3.1 Dispositif institutionnel

Pour coordonner et conduire les activités des différentes parties prenantes à la formulation du DSRP ou Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), le Gouvernement a mis en place un dispositif résultant d'un arrangement institutionnel<sup>1</sup> comportant : un Comité interministériel de suivi, un Comité de pilotage du CSLP, un secrétariat technique permanent et des comités régionaux et locaux. Neuf groupes de travail ont été créés et constituent, avec le secrétariat technique permanent, les structures d'appui pour la réalisation des travaux du Comité de pilotage.

Ces différents groupes de travail et de réflexion sont composés des représentants de l'Administration, du Parlement, de la société civile, des ONG, du secteur privé et des partenaires au développement. Ainsi, chaque acteur du développement du pays a pu se prononcer sur la conduite du processus du CSLP, et a pu constater que ses avis et remarques ont été pris en compte dans le document final.

<sup>1</sup> Arrêté ministériel N° 021/2004 du 19 mars 2004, portant modification et complément de l'Arrêté N° 008/2001 du 26 avril 2001 portant création du comité technique de pilotage du processus d'élaboration du CSLP.

#### Encadré 1 : Organes du cadre institutionnel du CSLP

##### Comité interministériel de suivi

Le comité de suivi des réformes macroéconomiques et structurelles est créé par le Décret N° 95.183 du 23 juillet 1995. Il est en charge des activités du Comité technique permanent de suivi des programmes d'ajustement structurel (CTP-PAS). Émanation du Conseil des ministres, c'est une structure de décision et d'orientation pour le comité de pilotage du CSLP.

##### Comité de pilotage

C'est l'organe au sein duquel se retrouvent les représentants de toutes les parties prenantes à l'élaboration du CSLP. Il s'agit des structures et autres institutions de l'Administration, du secteur privé et de la société civile. Une attention particulière a été accordée à la représentation des femmes dans les différentes structures impliquées dans le comité.

##### Secrétariat technique permanent

Structure d'appui pour le comité de pilotage, il organise et assure le suivi des travaux du comité lors des réunions ou des ateliers et prend aussi en charge les activités courantes du comité avec les groupes de travail.

##### Groupes de travail

Ils sont aussi des organes techniques d'appui au comité de pilotage et travaillent en étroite collaboration avec le secrétariat technique permanent du CSLP. Neuf groupes de travail ont été créés pour tenir compte des orientations initialement retenues dans le CSLP intérimaire d'une part, et d'autre part, des secteurs d'intervention prioritaires définis par les parties prenantes, notamment les populations.

##### Comités régionaux et locaux

Ils sont constitués sur le même principe que le comité de pilotage, avec des groupes de travail, un bureau et un secrétariat. Ils interviennent au niveau de leur lieu d'installation et sur les réalités y afférentes.

### 1.3.2 Outils et méthodologies

L'approche participative a été organisée selon différentes modalités, à savoir :

- la participation des entités administratives décentralisées, des communautés rurales et des collectivités locales au processus grâce aux ateliers locaux et régionaux organisés à cet effet ;
- l'organisation des enquêtes quantitatives sur les conditions de vie des ménages en milieu rural et urbain en 2003 afin de mieux cibler et orienter les besoins des pauvres ;
- l'organisation d'une enquête qualitative sur la perception de la pauvreté auprès des populations sur l'ensemble du territoire ;
- l'organisation des séminaires, ateliers, séances de restitution, de sensibilisation et de validation, etc., aux différentes étapes du processus ou sur des thèmes particuliers, avec la totalité ou une partie des partenaires concernés ;
- l'utilisation des médias (la radio, la presse écrite et la télévision) pour la réalisation de points de presse mensuels, de tables rondes, des émissions radiodiffusées et télévisées, et des publications sur les activités du CSLP.

A différents stades d'élaboration du CSLP, différents outils ont été utilisés pour organiser des débats contradictoires, toucher des publics plus éloignés et recueillir les avis les plus divers.

### 1.3.3 Activités réalisées et résultats

Les principales activités menées sont résumées dans l'Encadré 2 suivant :

## Encadré 2 : Principales activités réalisées

### En 2002 :

- plusieurs missions d'information et de sensibilisation menées auprès des populations de l'arrière-pays ;
- la journée portes ouvertes sur le CSLP au Parlement ;
- le séminaire national de validation des données et de définition des études complémentaires du CSLP.

### En 2003 :

- les trois ateliers de validation des termes de référence des plans d'action sectoriels (PAS) ;
- les ateliers de préparation des PAS et d'orientation méthodologique des consultants et des membres des groupes thématiques en charge de ces plans ;
- les ateliers de suivi de la rédaction des PAS ;
- les ateliers de validation des PAS ;
- les ateliers de mise en cohérence des PAS dans les différents départements sectoriels ;
- l'atelier de validation des paniers alimentaires pour la définition du nouveau seuil de pauvreté.

### En 2004 :

- les ateliers de relance du processus ;
- les ateliers de réalisation des cadres logiques des plans sectoriels ;
- l'atelier d'information et de sensibilisation des responsables politiques et administratifs de la Présidence et de la Primature ;
- les ateliers de formation à la méthodologie de définition et de sélection des indicateurs pour la mise en œuvre et le suivi/l'évaluation du CSLP ;
- les ateliers/réunions techniques de validation des profils de pauvreté en milieux urbain et rural ;
- l'atelier de validation des profils de pauvreté en milieux urbain et rural.

### En 2005 :

- l'organisation de deux ateliers régionaux, l'un à Berberati (février) et l'autre à Bambari (mai) à l'intention des Régions N° 2, 3, 4, 5 et 6 en vue de leur positionnement dans le processus de formulation et de mise en œuvre du CSLP. Au cours de ces ateliers, les paysans, commerçants, artisans, jeunes, femmes, agents de l'Etat, membres de la société civile, salariés du secteur privé, ...) ont pu donner leurs opinions par l'intermédiaire de leurs représentants et celles-ci ont été prises en compte dans la formulation du CSLP ;
- l'organisation d'un atelier de validation des contenus des matrices et stratégies sectorielles du CSLP à Boali au cours de deux ateliers organisés en mai et juin impliquant les sectoriels et les partenaires au développement (PNUD, UNFPA, FAO, UNICEF et PAM).

### Entre 2006 et 2007 :

- une enquête nationale sur la perception de la pauvreté en RCA a été réalisée. Elle a permis aux populations d'exprimer leurs principales préoccupations sur les questions de développement, leur compréhension du concept de la pauvreté, de sa définition, de ses manifestations et des stratégies à mettre en œuvre pour en sortir.

L'organisation des ateliers régionaux du CSLP a permis de déboucher sur les résultats suivants :

- la prise en compte des spécificités régionales dans les stratégies du CSLP ;
- l'articulation des actions du CSLP avec les programmes de développement des comités régionaux et locaux et avec les conseils préfectoraux et communaux ;
- la mobilisation des populations rurales concernées pour appuyer le processus grâce aux structures relais existant au niveau communautaire.

Le processus participatif qui est à la base de la formulation de la stratégie a favorisé l'élargissement du cadre de concertation en matière de lutte contre la pauvreté à toutes les parties prenantes et a, en outre, permis aux populations ainsi qu'aux groupes vulnérables de prendre part à l'identification des priorités et à la définition des axes stratégiques.

## 2. Diagnostic de la pauvreté

L'objectif principal de la stratégie de réduction de la pauvreté consiste à trouver une solution globale et définitive à l'érosion du bien-être des populations centrafricaines. Vu l'ampleur des difficultés auxquelles les populations ont été confrontées depuis de nombreuses années, la tâche pour la réduction de la pauvreté s'annonce ardue. Aussi, pour lutter efficacement contre la pauvreté, il est important de s'accorder sur ses définitions, son ampleur, sa localisation ainsi que ses causes profondes. Par ailleurs, les perceptions des populations du phénomène de la pauvreté sont un argument supplémentaire et déterminant dans le choix des orientations des politiques publiques. Le présent diagnostic de pauvreté<sup>2</sup> est principalement fondé sur l'approche monétaire compte tenu des données disponibles. Il est le résultat de deux enquêtes sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain et rural réalisées avec l'appui technique et financier du PNUD en 2003, complétées par une enquête participative financée par la Banque mondiale en 2006.

### 2.1 Profil de pauvreté

#### 2.1.1 Les perceptions de la pauvreté

L'importance de la perception de la pauvreté par les populations découle du fait qu'elle clarifie utilement l'analyse du phénomène. En effet, la notion de pauvreté se réfère à une norme, un standard de vie implicite ou explicite, avec une référence absolue ou relative pour une société donnée. En Centrafrique, l'enquête participative a permis de recueillir les avis des populations sur le phénomène afin de lui donner un réel contenu.

##### Encadré 3 : Perception de la pauvreté par la population

Pour les populations, la pauvreté, c'est « l'incapacité d'une personne à subvenir à ses besoins essentiels ». De façon fidèle et explicite, elles l'expriment comme suit : « la pauvreté se définit par l'absence totale des biens qui concourent au bien-être : c'est une situation dans laquelle quelqu'un n'a pas d'argent, manque des moyens pour se faire soigner. C'est quand quelqu'un mène une vie difficile par rapport aux autres, qu'il manque de nourriture et que l'accès aux besoins essentiels de base est difficile pour lui. »

D'après les résultats de cette enquête, la pauvreté se caractérise par dix problèmes prioritaires auxquels les populations sont confrontées : la mauvaise gouvernance, les problèmes liés à l'insécurité, la faiblesse des revenus, l'inefficacité de l'éducation et la formation, les problèmes de santé, la corruption, le manque d'emploi et l'absence d'opportunités, le manque d'eau potable, l'absence d'une politique de renforcement des capacités nationales et les problèmes environnementaux.

Les problèmes retenus comme prioritaires sont ceux qui ont obtenu les plus grands scores quant à l'importance estimée de leurs influences décisives et de leurs impacts négatifs sur les conditions de vie des populations. Ils sont revenus dans toutes les déclarations des participants pris en groupe ou individuellement et dans toutes les régions.

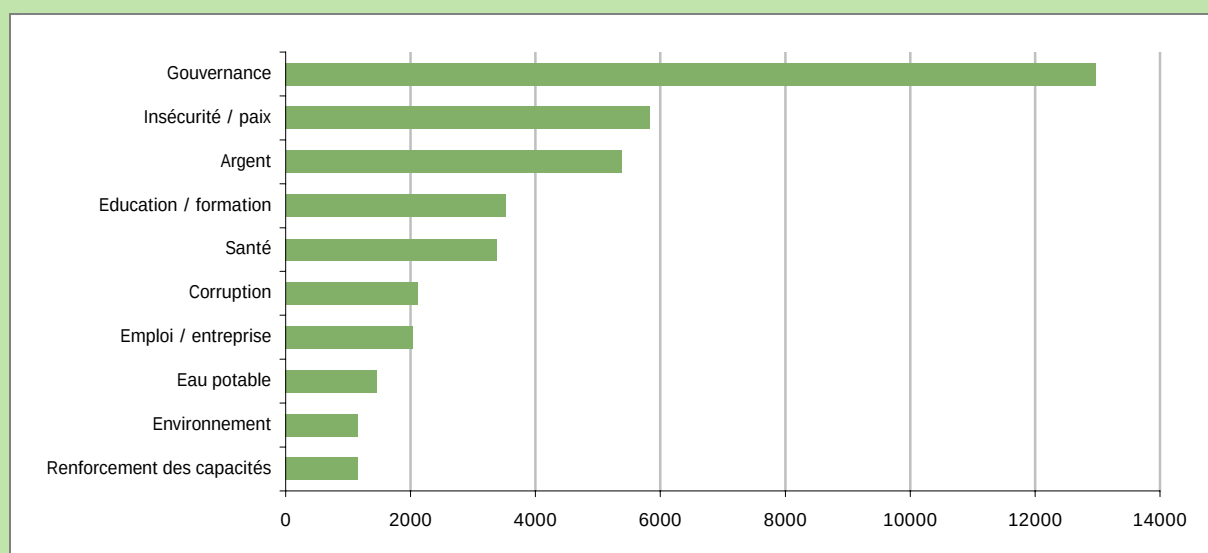
L'examen du Graphique 1 ci-après, révèle clairement trois problèmes majeurs. Ces trois problèmes (absence de bonne gouvernance, insécurité et manque de paix), du point de vue des populations, sont ceux qui affectent le plus les conditions de vie.

- (i) La mauvaise gouvernance est la dimension qui occupe de très loin la première place dans tous les rapports de consultation participative aussi bien avec les groupes que les personnes ressources, et ce quel que soit le lieu de résidence, le groupe de participants et la région. Le principal élément cité dans cette dimension est l'abus de pouvoir par les autorités ou les agents de l'Etat dans les différentes régions du pays, mais l'interprétation de cette préoccupation peut être fondée sur le déficit de services sociaux et administratifs non disponibles ou accessibles aux populations, déficit dû aux difficultés de l'Etat à affirmer sa présence auprès des populations.

<sup>2</sup> Profil de pauvreté en RCA, Banque mondiale, avril 2007.

- (ii) Les problèmes liés à l'insécurité et à l'absence de paix arrivent au deuxième rang. L'insécurité est une question souvent évoquée par les participants dans les entretiens réalisés. Cette insécurité apparaît comme l'une des préoccupations majeures, quel que soit le milieu ou la région. Cependant, les problèmes liés à l'insécurité ne semblent pas être les seules conséquences des récents conflits dans le pays, mais ils sont aussi liés à la dégradation des conditions de vie et des valeurs sociales. C'est visiblement la raison pour laquelle ils se manifestent même dans les zones qui ne sont pas directement touchées par ces conflits. Les principales manifestations de l'insécurité évoquées sont les cas des exactions des coupeurs de route, les braquages en ville et les barrages illicites.

Graphique 1 : Domaines des problèmes prioritaires révélés par l'enquête participative



Source : Comité technique du CSLP

- (iii) La faiblesse des revenus. Deux problèmes principaux ont été évoqués à cet égard : la faible circulation des liquidités dans le pays et les difficultés d'accès au microcrédit. La position de ce troisième aspect peut surprendre car la faiblesse ou l'absence de revenus est traditionnellement assimilée à la pauvreté. Cependant, en Centrafrique, cette surprise doit être nuancée compte tenu du passé récent du pays ponctué de crises et de conflits. Toujours est-il que la présente stratégie de réduction de la pauvreté doit être orientée vers la promotion de la bonne gouvernance et le rétablissement de la sécurité en même temps que vers la promotion des activités génératrices de revenus favorables aux pauvres.

Ces thématiques reflètent bien les préoccupations des populations recueillies à l'issue des consultations participatives, réalisées lors de la première phase du processus d'élaboration du DSRP ; par conséquent, elles doivent fonder la stratégie de réduction de la pauvreté en Centrafrique.

## 2.1.2 Profils de pauvreté

L'élaboration d'un profil de pauvreté nécessite la connaissance de trois éléments : un indicateur de bien-être, une ligne ou seuil de pauvreté et des mesures de la pauvreté. Les indices de pauvreté utilisés sont les trois indices dits FGT<sup>3</sup> : incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté. Pour le DSRP, l'approche monétaire de la pauvreté est développée en détail tandis que les approches par les conditions de vie et la pauvreté humaine sont seulement esquissées.

### La pauvreté monétaire

Du point de vue de la pauvreté monétaire, est pauvre tout individu dont le revenu (ou la dépense) est inférieur à un seuil fixé. Selon la démarche classique, la dépense par équivalent adulte<sup>4</sup> est l'indicateur de bien-être pour l'analyse de la pauvreté monétaire. Quant au seuil de pauvreté, il est estimé selon la méthode du coût des besoins de base. Cette estimation donne un seuil national de 156 079 FCFA (US\$ 312) par an et par équivalent adulte pour l'année 2003.

<sup>3</sup> Foster, J., J. Greer and E. Thorbecke (1984), "A Class of Decomposable Poverty Measures", *Econometrica*, 52(3):761-766.

<sup>4</sup> La consommation d'un homme adulte est prise comme référence. Celle d'une femme adulte est supposée égale à 80 % de cette référence, et celle des enfants à 50 %.

Sur la base de ces éléments, il s'avère que la pauvreté est un phénomène répandu en RCA. En effet, plus de deux tiers de la population (67,2 %, soit 2 618 000 personnes) vivaient en dessous du seuil de pauvreté nationale en 2003. Cette pauvreté est également répandue dans le pays car l'écart moyen à la pauvreté nationale est de l'ordre de 32,3 %, ce qui correspond à un déficit de consommation de l'ordre de 48 %. Autrement dit, il faudrait donc accroître le niveau de consommation des pauvres de 48 % pour les faire sortir de la pauvreté monétaire.

L'analyse géographique de la pauvreté montre qu'aucun milieu n'est épargné par le phénomène, même si la pauvreté est relativement moins importante à Bangui. La moitié de la population de Bangui est pauvre. La capitale concentre 16 % de la population du pays et près de 12 % des pauvres. Le milieu urbain compte environ 60 % de pauvres dans sa population. A l'opposé, le milieu rural connaît un taux de pauvreté de près de 72 %. Avec un poids démographique équivalent à 62 % de la population du pays, le milieu rural concentre près des deux tiers des pauvres. Cette forte concentration des pauvres en milieu rural découle de la combinaison d'un taux de pauvreté plus élevé et d'un poids démographique important.

L'analyse régionale de la pauvreté montre que les Régions 3, 4 et 6 ont des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale (cf. Graphique 2). La Région 3, la deuxième région la plus peuplée du pays, concentre à elle seule plus du quart de la population pauvre. La Région 2, la plus peuplée, concentre un peu plus d'un cinquième des pauvres.

Tableau 1 : Indices de pauvreté et indices de Gini par milieu de résidence et par région

|               | P0 - Incidence de la pauvreté (%) | P1 - Ecart à la pauvreté (%) | Structure de la population (%) | Répartition des pauvres (%) | Indice de Gini |
|---------------|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|----------------|
| National      | 67,2                              | 32,3                         | 100                            | 100                         | 0,42           |
| Milieu Urbain | 59,9                              | 26,4                         | 37,9                           | 33,8                        | 0,419          |
| Milieu Rural  | 71,7                              | 36,0                         | 62,1                           | 66,2                        | 0,439          |
| Région 1      | 66,0                              | 31,8                         | 10,4                           | 10,2                        | 0,463          |
| Région 2      | 65,1                              | 29,5                         | 22,2                           | 21,5                        | 0,416          |
| Région 3      | 79,3                              | 42,4                         | 21,9                           | 25,9                        | 0,424          |
| Région 4      | 70,2                              | 34,4                         | 13,8                           | 14,4                        | 0,415          |
| Région 5      | 50,1                              | 21,6                         | 4,1                            | 3,1                         | 0,433          |
| Région 6      | 76,1                              | 37,5                         | 11,6                           | 13,1                        | 0,395          |
| Bangui        | 49,7                              | 20,1                         | 16,0                           | 11,8                        | 0,419          |

Région 1 : Ombella-Mpoko et Lobaye ; Région 2 : Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéï et Sangha-Mbaéré ; Région 3 : Ouham et Ouham-Péndé ; Région 4 : Kémo, Nana-Gribizi et Ouaka ; Région 5 : Haute-Kotto, Bamingui-Bangoran et Vakaga ; Région 6 : Basse-Kotto, Haut-Mbomou et Mbomou ; Région 7 : Bangui.  
Source : Comité technique du CSLP, Banque mondiale.

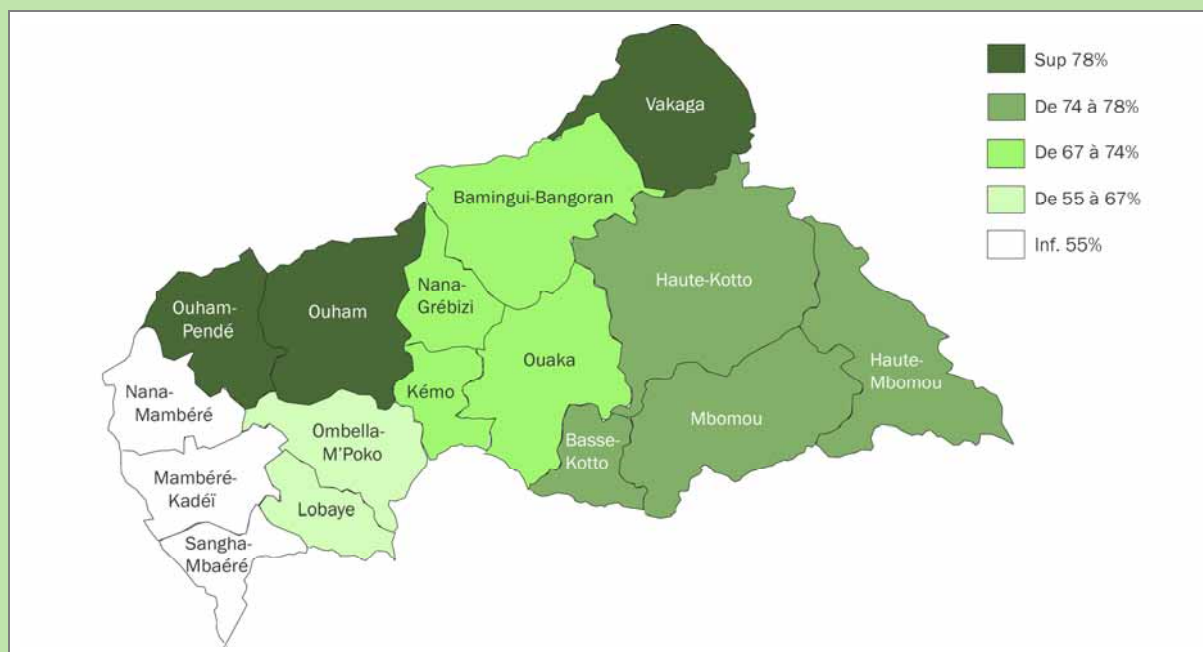
Quelques tentatives d'explications de cette relative prépondérance de la pauvreté peuvent être avancées. D'abord, les Régions 2 et 3 sont celles où les conflits armés ont été les plus violents et, étant donné que les enquêtes ECVI ont eu lieu en 2003, juste après les troubles, les populations en souffraient encore plus qu'ailleurs. En ce qui concerne les Régions 4 et 6 (extrême est et centre-est du pays), elles sont connues pour leur pauvreté chronique<sup>5</sup>, peut être du fait d'un déficit en infrastructures socio-économiques limitant l'accès aux marchés et à d'autres opportunités. De plus, ces régions des savanes sont orientées vers la culture du coton et du café et ont connu de sérieuses difficultés ces dernières années avec la chute des cours de ces matières premières, l'absence d'encadrement et de crédits de campagne. A l'opposé, le niveau de pauvreté relativement moins élevé dans la Région 5 (la moins peuplée du pays) est dû au fait que c'est une zone minière où les populations arrivent à engranger des revenus, même modestes. S'agissant de la capitale caractérisée par la plus faible incidence de la pauvreté, c'est la région qui dispose de la quasi-totalité des infrastructures socio-économiques et qui offre les rares emplois salariés.

Les inégalités en RCA sont importantes mais restent dans la moyenne de ce que l'on rencontre généralement en Afrique subsaharienne. Le niveau moyen de consommation par équivalent adulte des 20 % des ménages les plus riches est près de dix fois plus élevé que celui des 20 % les plus pauvres. Un examen des inégalités au sein des régions (cf. Tableau 1) tend à montrer que les régions les plus pauvres ne sont pas nécessairement les plus inégalitaires. Ainsi, la Région 6, la deuxième région la plus pauvre, possède l'indice de Gini le plus faible, tandis que la Région 3, la plus pauvre, affiche un indice de niveau moyen. A contrario, à l'exception notable de Bangui, la pauvreté est la moins importante dans les autres régions où les

<sup>5</sup> Profil de la pauvreté en RCA, Banque mondiale, janvier 2007.

inégalités tendent à être élevées. Comme l'ont montré les travaux théoriques (notamment ceux de F. Bourguignon<sup>6</sup>), une forte inégalité se traduit par une faible réduction de la pauvreté pour un taux de croissance donné.

Graphique 2 : Carte d'incidence de la pauvreté monétaire par préfecture



Source : Comité technique du CSLP

De fortes inégalités dans la répartition de revenus se traduisent par des écarts significatifs et visibles dans les niveaux de vie dans une localité donnée, et par conséquent, peuvent engendrer des frustrations. Il importe donc dans la formulation de la stratégie de réduction de la pauvreté d'opter pour un mode de répartition de la richesse équitable et équilibré. La promotion d'une croissance pro-pauvre est une solution pour la réduction des inégalités.

## La pauvreté non monétaire

La pauvreté non monétaire évoque le bien-être du point de vue des résultats. Ces résultats peuvent se distinguer selon qu'ils ont trait au cadre direct de vie (pauvreté des conditions de vie) ou aux potentialités accumulées par les individus (pauvreté des capacités en termes de niveau d'instruction, compétences, état de santé, culture, capital, etc.).

### La pauvreté des conditions de vie

La pauvreté des conditions de vie est liée aux difficultés de satisfaire les besoins élémentaires tels que l'accès à l'eau potable, à un logement décent, à un dispositif d'évacuation des ordures ménagères, à une source d'énergie pour la cuisson, à un centre de santé etc. D'après le RGPH 2003, cette forme de pauvreté affecte environ 50,3 % de la population centrafricaine. Elle varie selon le milieu de résidence, la région, la préfecture, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et le statut matrimonial du chef de ménage. Elle est aussi essentiellement rurale, car 70,4 % des individus qui vivent à la campagne en souffrent.

Suivant la répartition régionale, l'incidence de la pauvreté non monétaire semble corrélée avec celle de la pauvreté monétaire, même si cette forme de pauvreté semble moins accentuée (cf. Graphique 3). En effet, les régions les plus affectées sont géographiquement les plus éloignées de la capitale ou celles qui ont subi de plein fouet les affres des récents conflits, et les moins affectées, celles où les activités économiques n'ont été que faiblement perturbées. Il faudra aussi noter que les carences qui affectent les conditions de vie dans les différentes zones ne sont pas les mêmes partout.

L'enquête participative<sup>7</sup> peut apporter un éclairage supplémentaire à cette analyse, car elle met en évidence les problèmes majeurs soulevés par les participants dans les différentes régions. En effet, les résultats sont édifiants et permettent de catégoriser les régions de la RCA en fonction des préoccupations essentielles exprimées par les populations en termes de manque d'accès, en plus de la mauvaise gouvernance et l'insécurité qui sont des thèmes récurrents :

<sup>6</sup> Bourguignon F., "The Poverty-Growth-Inequality Triangle", Agence Française de Développement, *Poverty, Inequality and Growth, Proceedings of the AFD-EUDN Conference*, Notes et Documents 2004, 10:69-111. Téléchargeable sur [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

<sup>7</sup> Enquête participative organisée par le CSLP entre 2006 et 2007.

- Région 1 : environnement, éducation, santé, routes, électricité ;
- Région 2 : éducation, santé, eau potable, routes, électricité ;
- Région 3 : moyens de production, routes, environnement, santé, électricité ;
- Région 4 : santé, éducation, moyens de production, eau potable, routes, électricité ;
- Région 5 : santé, éducation, routes, électricité ;
- Région 6 : environnement, éducation, santé, routes, électricité ;
- Région 7 : éducation, santé, eau potable, environnement, électricité.

Les problèmes récurrents qui se dégagent sont les difficultés d'accès aux infrastructures éducatives et sanitaires, la mauvaise qualité des routes, la non-disponibilité de l'électricité et, dans une certaine mesure, la faiblesse des moyens de production.

Graphique 3 : Carte d'incidence de la pauvreté des conditions de vie par préfecture



Source : Comité technique du CSLP

### La pauvreté humaine

La pauvreté humaine est un concept défini par le PNUD pour mesurer l'évolution du développement humain durable ou la satisfaction des besoins essentiels. L'indice de pauvreté humaine (IPH) permet donc d'évaluer le niveau de développement humain d'un pays ou une région. Il montre que 43,0 % de la population centrafricaine sont privés de la satisfaction des besoins essentiels. Cette incidence est de 51 % en zone rurale contre 37,2 % en zone urbaine. La répartition régionale laisse apparaître une forte similitude entre la pauvreté humaine et la pauvreté des conditions de vie. Parmi les ménages ruraux, 60 % ne parviennent pas à se procurer le panier alimentaire minimum (2 400 kcals par jour par équivalent adulte). L'incidence de la pauvreté alimentaire dans les villes est plus faible, mais atteint quand même 51 %<sup>8</sup>.

### 2.1.3 Pauvreté monétaire et caractéristiques socio-démographiques des ménages

L'analyse de la pauvreté monétaire selon les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage montre que la taille des ménages et l'éducation sont corrélées au niveau de vie des ménages.

#### Sexe et âge du chef de ménage

Le taux de pauvreté monétaire est un peu plus élevé dans les ménages dont le chef est un homme. Ce résultat surprend toujours dans la mesure où du fait d'un capital humain plus faible, des discriminations sur le marché du travail, des imperfections du marché du crédit et quelquefois des us et coutumes (accès à la terre, etc.), on s'attend généralement à ce

<sup>8</sup> Aho, G., (sous la direction de...), *Pour une stratégie de croissance pro-pauvre au service du développement humain, contraintes et défis pour la République Centrafricaine*, pp. 6-7, PNUD, 2006.

que les femmes soient plus victimes de la pauvreté. L'une des explications plausibles serait que les femmes chefs de ménages soient parmi celles qui ont un potentiel de travail plus élevé ou des ressources propres plus importantes. Cependant, ce résultat doit être nuancé, étant donné que les ménages dirigés par des femmes ne représentent que 17 % de l'ensemble, et que le phénomène n'est pas aussi perceptible en milieu rural. On note par ailleurs que la pauvreté croît avec l'âge du chef de ménage jusqu'à 40 ans, âge à partir duquel elle se stabilise.

#### Composition du ménage et état matrimonial du chef

La pauvreté monétaire croît avec l'importance du ménage et de manière sensible en RCA. Ce qui paraît normal vu que le critère retenu est la dépense par tête et que l'on est dans une situation où l'économie d'échelle ne peut que faiblement jouer. La proportion des pauvres selon le type de ménages est variable : un tiers dans les ménages unipersonnels, la moitié dans les ménages de 2 à 3 personnes et sept sur dix dans des ménages de 6 à 7 personnes. Les ménages de très grande taille (plus de huit personnes) concentrent à eux seuls près de 44 % des pauvres. Par ailleurs, le statut matrimonial semble avoir un lien avec la pauvreté. En effet, l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages dont le chef est non marié que dans ceux dont le chef est marié.

#### Niveau d'instruction du chef du ménage et du conjoint

L'analyse de la pauvreté selon le niveau d'instruction montre que le taux de pauvreté monétaire décroît avec le niveau d'instruction du chef de ménage ou de sa conjointe. Ainsi, huit individus pauvres sur dix appartiennent aux ménages dont le chef est sans instruction ou possède un niveau primaire. Pour cette raison, toute stratégie de réduction de la pauvreté doit prendre en compte l'éducation parmi ses priorités. Cependant, le fait que la pauvreté demeure néanmoins importante dans des ménages dont le chef a un niveau universitaire témoigne à lui seul de l'ampleur du phénomène dans le pays.

Les caractérisations de la pauvreté décrites ci-dessus doivent être mises en relation avec les capacités des individus à obtenir des revenus au sein des ménages. C'est pour cette raison que l'analyse du profil des emplois est nécessaire, sans être suffisante, car les emplois rémunérés ne constituent pas les seules sources de revenus en Centrafrique. Pour cela, il aurait été intéressant d'examiner également les montants des rentes et des transferts.

### 2.1.4 Pauvreté monétaire, emplois et revenus des ménages

Les ménages tirent principalement leurs ressources de l'exercice d'une activité économique et pour cette raison, l'analyse de l'emploi et des revenus est importante afin d'appréhender les causes de la pauvreté. L'analyse des emplois met en évidence des taux d'activité très élevés en milieu rural où près de neuf personnes sur dix sont actives. En milieu urbain, par contre, seulement la moitié des individus vivant dans la capitale et deux tiers de ceux des autres villes sont actifs. En outre, l'entrée dans la vie active se fait relativement tôt en milieu rural. Avant l'âge de 25 ans, plus de 85 % des individus y travaillent déjà.

Notons que, quelles que soient les mesures utilisées à l'échelle internationale, le concept de chômage est peu adapté à la réalité des pays en développement. En effet, les niveaux de chômage des personnes actives expriment davantage des niveaux d'insatisfaction par rapport à des formes d'occupation qui ne correspondent pas à leurs attentes (tant en termes de rémunération que de statut social) qu'une absence d'activités au sens conventionnel du terme. Le taux de chômage est un indicateur significatif des modalités de fonctionnement du marché du travail, et surtout de ses dysfonctionnements. Pour mesurer les difficultés d'insertion des actifs sur le marché du travail, on lui préfère parfois le taux de sous-emploi qui mesure la proportion des travailleurs dont le revenu est en deçà du revenu minimum. Ce taux est particulièrement élevé dans l'ensemble des villes centrafricaines, puisqu'il s'établit à 75,3 % (ECVR-ECVU).

Cette précision est nécessaire pour examiner les caractéristiques des emplois et le profil des revenus.

#### Caractéristiques du marché du travail et pauvreté

La population active représentait environ 76 % de la population âgée de 15 à 49 ans en 2003. On note de manière générale que le taux d'activité décroît avec le niveau de vie. Les actifs occupés représentent 92 % de l'ensemble des actifs. Cette proportion est de 96 % en milieu rural et seulement de 85 % en milieu urbain. Autrement dit, le chômage est plus marqué en milieu urbain. Ce chômage touche singulièrement les jeunes (15 à 24 ans), qui représentent près de la moitié de l'effectif des chômeurs du pays, et croît avec le niveau d'instruction. Aussi, de manière générale, les hommes (9,6 %) sont plus touchés que les femmes (5,1 %).

En ce qui concerne la structure des emplois, la grande majorité des actifs travaille dans de petites exploitations familiales agricoles qui offrent généralement de faibles revenus. La répartition des emplois par secteur institutionnel montre que le secteur public (administration et entreprises publiques) et le secteur privé formel emploient moins d'un actif occupé sur dix. Ce constat fait ressortir l'étroitesse du secteur privé moderne, alors que sa principale vocation est la création de richesses par l'exploitation des énormes potentialités du pays, afin de renforcer la croissance et contribuer à la réduction de la pauvreté.

L'examen de la contribution de la valeur ajoutée de ce secteur à la formation du PIB ne fait que conforter ce constat qui milite pour sa stimulation. De même, une toute particulière attention doit être accordée aux secteurs agropastoral et forestier qui occupent 81 % de la main-d'œuvre féminine contre seulement 67 % des hommes. Ainsi, vu que l'emploi est un élément discriminant entre hommes et femmes, les stratégies de réduction de la pauvreté doivent être sensibles aux mesures destinées à favoriser l'emploi féminin.

## Caractéristiques des revenus

Les dépenses des 20 % les plus pauvres (dernier quintile) représentent 6,7 fois celles des 20 % les plus riches (premier quintile).

Selon les branches d'activité, l'analyse de la pauvreté atteste de l'ampleur du phénomène dans le secteur agricole<sup>9</sup> (71 % des emplois) quel que soit le milieu. En milieu urbain, cette incidence est de 78 % et en milieu rural 72 %. Naturellement, les ménages dont le chef est sans emploi (7,5 % de la population active) sont également les plus affectés. Dans cette catégorie, en milieu rural, l'incidence de la pauvreté (80 %) est plus accentuée qu'en milieu urbain (63 %). Les revenus les plus fréquents dans les ménages sont ceux des entreprises agricoles (plus de sept ménages sur dix), suivis des revenus des activités non agricoles (près d'un tiers des ménages), des salaires (18,5 %), et les moins fréquents (à l'exception des autres revenus) sont les transferts publics (16,5 %) et privés (2,4 %).

En termes de valeur, les revenus agricoles représentent de loin la principale source de revenus des ménages. Des politiques agricoles vertueuses ne peuvent donc que contribuer à améliorer les conditions de vie des pauvres. Les revenus agricoles comptent pour 56,6 % (72,9 % en milieu rural et 25,1 % en milieu urbain) de l'ensemble des revenus. Ces revenus influencent négativement le niveau de pauvreté des ménages car ils représentent plus de 70 % des revenus du quintile le plus pauvre (en milieu rural, ils représentent même 80,9 % des revenus du quintile le plus pauvre) et près de 46 % de ceux du quintile le plus riche.

L'analyse par source de la distribution des revenus met en évidence le caractère inégalitaire de tous les types de revenus au détriment des pauvres ; mais les inégalités sont moins prononcées pour les revenus agricoles, confirmant ainsi que des politiques agricoles seraient un bon ciblage en vue de la réduction de la pauvreté. En effet, si l'on considère les revenus agricoles, les 20 % des ménages les plus pauvres concentrent 12 % de ces revenus et les 20 % les plus riches 37,3 %. Pour ce qui est des revenus des entreprises non agricoles, en revanche, 20 % des plus pauvres ne cumulent que 4,5 % contre près de dix fois plus pour les 20 % les plus riches. Par ailleurs, les salaires sont moins inégalitaires que les revenus des entreprises non agricoles, mais plus que les revenus agricoles. En effet, les 20 % les plus pauvres concentrent 6,5 % des salaires et les 20 % les plus riches 36,9 %.

## 2.2 Déterminants de la pauvreté

L'analyse économétrique confirme la forte corrélation entre le niveau de vie et les caractéristiques de capital humain.

L'analyse économétrique apporte notamment la confirmation d'une corrélation négative entre le niveau de vie et du ménage. Les ménages comptant un grand nombre de personnes de chaque groupe d'âge (à l'exception des personnes âgées de plus de 60 ans) ont un plus faible niveau de consommation par équivalent adulte, et donc une plus grande probabilité d'être pauvres.

Par ailleurs, l'analyse atteste d'une corrélation entre la localisation géographique des ménages et leur bien-être. En effet, la consommation par équivalent adulte diminue fortement pour le milieu urbain et les autres villes, toutes choses égales par ailleurs.

En milieu rural, par rapport aux résidents de la préfecture de Sangha-Mbaéré, on ne note pas de différence significative en termes de bien-être avec ceux de Basse-Kotto, Kemo et Ombella-M'poko. En revanche, toutes les autres préfectures affichent une plus grande probabilité d'être pauvres.

Le niveau d'éducation du chef de ménage et celui du conjoint sont positivement corrélés au bien-être. Donc, la pauvreté baisse avec le niveau d'instruction. Cependant, alors qu'il est toujours vrai en milieu urbain, ce résultat est mitigé en milieu rural.

En ce qui concerne les variables relatives à l'emploi, en milieu urbain, on ne perçoit pas de différence significative entre les ménages dont le chef exerce un emploi et ceux dont le chef est sans emploi. Par contre, en milieu rural, l'exercice d'une

<sup>9</sup> Cette branche comprend, outre l'agriculture, la chasse et la pêche.

activité améliore sensiblement le bien-être. Par ailleurs, pour ce qui est des branches d'activité, les activités primaires sont généralement associées à un bien-être inférieur à celui des autres branches.

Ces résultats relatifs au profil et aux déterminants de la pauvreté donnent une idée du ciblage des populations pauvres et des politiques structurelles à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

Du fait de leur niveau de pauvreté, du déficit de la pauvreté et de leur poids démographique, les Régions 2, 3, 4 et 6 devraient être des cibles privilégiées des politiques dans une approche régionale. Il

faudra aussi mettre l'accent sur les activités dans le monde rural où le fléau a une assez forte incidence. D'autres variables de ciblage peuvent être utilisées telles que le type d'activité économique du chef de ménage. La pauvreté frappe plus dans le secteur agricole ainsi que dans d'autres branches du secteur primaire. De ce fait, à court terme, la mise en place de politiques volontaristes d'emploi, notamment dans le secteur agricole, est une voie certaine pour combattre la pauvreté. Dans ces politiques, les questions relatives à l'éducation figurent également parmi les plus importantes, car le niveau de vie croît avec le niveau d'instruction. On pourrait envisager, pour les jeunes personnes, des actions de scolarisation et d'instruction vigoureuses (politique d'éducation pour tous), dans les circuits formels et informels, en vue de briser le cercle vicieux de l'aggravation de la pauvreté dans les familles. Pour les moins jeunes, des encadrements d'une autre nature tels que l'alphabétisation peuvent être mis en œuvre. Par ailleurs, vu que la taille des ménages semble corrélée avec le risque de pauvreté, il y a lieu d'envisager un programme de planning familial au profit des plus démunis. Une telle mesure pourrait contribuer à contenir les naissances et à rationaliser l'utilisation des ressources en quantités limitées dans les familles, en plus des programmes de sensibilisation par rapport aux risques liés au manque d'hygiène et à la propagation du VIH/SIDA.

De ce panorama des différentes dimensions de la pauvreté, éclairé à la fois par les points de vue des populations et les résultats analytiques, ressortent les grands défis auxquels tous les acteurs de développement de la RCA devraient s'atteler pour combattre la pauvreté. Dans la vision du Gouvernement à travers l'élaboration du DSRP, quatre grands axes d'intervention ou piliers sont retenus pour englober et structurer ces défis. Ces piliers résument les aspirations profondes des populations exprimées à travers les consultations participatives à l'échelle nationale. Il s'agit de : (i) la restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits sur toute l'étendue du territoire national ; (ii) la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ; (iii) la relance et la diversification de l'économie ; et (iv) le développement du capital humain.

La réalisation de ces objectifs passe par la reconstruction et la reconstitution des bases d'une économie disloquée, en vue d'une relance économique vigoureuse pour un développement durable, et la mobilisation des moyens notamment les ressources financières pour les actions de reconstruction prioritaires. Ces défis majeurs traduisent des tendances lourdes dont les solutions seront recherchées à travers la vision du Gouvernement, la stratégie globale et des politiques de long terme.





## II. Vision, orientations stratégiques et cadre macroéconomique et budgétaire



# 3. Vision, stratégies et actions prioritaires de réduction de la pauvreté

## 3.1 Vision a long terme

La vision pour la réduction de la pauvreté s'appuie sur la volonté affirmée du chef de l'Etat de bâtir une nation forte, unie et prospère devant répondre aux aspirations profondes à la paix, à la sécurité et à la bonne gouvernance exprimées par les populations.

La stratégie de réduction de la pauvreté de la RCA est fondée sur les orientations stratégiques mises en évidence à travers l'évaluation de la pauvreté et le processus participatif, ainsi qu'à travers les consultations communautaires, régionales et nationales. Ces orientations stratégiques sont les suivantes : (i) consolider la paix et prévenir les conflits ; (ii) promouvoir la bonne gouvernance et renforcer l'Etat de droit ; (iii) accélérer la mise en place des infrastructures de base afin d'élargir l'accès pour tous aux services sociaux de base pour une meilleure valorisation du capital humain ; (iv) accroître les investissements et renforcer la compétitivité du système productif, notamment par la mise en place d'infrastructures d'appui à la production ; (v) poursuivre la dynamique d'intégration sous-régionale et de la coopération internationale ; (vi) promouvoir le développement du secteur privé par l'instauration d'un environnement favorable aux investissements et favoriser l'utilisation des résultats de la recherche et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ; (vii) améliorer la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement pour un développement durable ; et (viii) renforcer la prise en charge des groupes vulnérables en améliorant leurs capacités productives et réduire les disparités du genre.

Afin de vaincre la pauvreté, les objectifs majeurs à long terme sont : (i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 grâce à une croissance forte, durable, équilibrée et équitable ; (ii) faciliter l'accès aux services sociaux de base pour renforcer le capital humain ; et (iii) instaurer l'égalité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire notamment d'ici 2015 et éliminer les exclusions.

## 3.2 Fondements de la stratégie de reconstruction et de relance pour la réduction de la pauvreté

La ligne conductrice de la stratégie réside dans la réalisation d'un nombre critique d'initiatives visant la reconstitution des fondamentaux et la réunion des conditions d'une relance économique à la fois vigoureuse et largement diffusée, par secteur et par région, pour maximiser son impact sur la pauvreté. Il s'agira de placer l'économie sur une nouvelle voie de relance et permettre son passage à un niveau supérieur de croissance grâce à une forte impulsion de l'Etat, relayée par le secteur privé.

Cette stratégie est fondée sur quatre piliers : (i) restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits ; (ii) promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit ; (iii) rebâtir et diversifier l'économie ; et (iv) développer le capital humain. Elle s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle politique de développement régional intégré s'appuyant sur la création de pôles de développement, notamment par la libération du potentiel économique et la restauration des fonctions économiques et financières des villes secondaires.

La traduction opérationnelle de cette stratégie nécessite de réunir les masses critiques de ressources afin d'actionner simultanément les leviers fondamentaux, et une masse critique de réformes afin de catalyser les initiatives privées. Une forte mobilisation des ressources externes est donc indispensable et doit permettre un accroissement conséquent des moyens de l'Etat, destinés aux actions suivantes : (i) le renforcement de la sécurité ; (ii) la réhabilitation et/ou la réalisation des infrastructures de base et des équipements collectifs essentiels ; (iii) le développement régional intégré du secteur agricole ; et (iv) le renforcement des capacités opérationnelles des services publics et une plus grande disponibilité des services sociaux de base (sécurité intérieure, justice, éducation, santé). Les réformes seront concentrées sur les thèmes transversaux dont les principaux sont la justice, la gouvernance économique et financière ainsi que l'amélioration de l'environnement des affaires.

Les interventions doivent au départ viser les infrastructures de base, afin de desserrer les goulots d'étranglement physiques qui entravent la reprise économique. Ainsi, de fortes impulsions seront données par la reprise des investissements publics dans les secteurs ciblés, à savoir les axes régionaux et le désenclavement intérieur, l'énergie, l'eau et les télécommunications,



l'agriculture, la réhabilitation des structures sociales et le développement du capital humain. Les pôles de développement à créer constituent la plateforme de ces opérations à caractère régional.

La stimulation créée par l'Etat est appelée à être relayée par le secteur privé grâce à l'amélioration du climat des affaires que les réformes devraient engendrer. Des perspectives prometteuses existent avec le lancement de l'exploitation des immenses réserves du secteur forestier et surtout des projets attendus dans le secteur minier (uranium, or, diamant). Si les contraintes de l'énergie sont levées, il est fort probable que le projet de cimenterie devienne opérationnel.

En outre, plusieurs secteurs de l'économie, notamment le secteur financier, les médias, l'hôtellerie, le tourisme, l'industrie culturelle, etc. peuvent connaître une expansion rapide.

Le capital humain joue un rôle tout aussi déterminant au niveau de la croissance à long terme. C'est pour cela que la stratégie accorde une importance particulière au renforcement des capacités et à un large accès aux services sociaux de base, en vue de promouvoir la participation des populations et de garantir un développement soutenu du capital humain, socle d'une croissance durable. Les groupes sociaux tels que les enfants, les femmes, les handicapés et les victimes de conflits, les orphelins, les minorités ethniques, etc. sont confrontés à la paupérisation qui réduit progressivement leurs capacités à se prendre en charge, et les plonge dans des conditions d'extrême vulnérabilité et d'exclusion sociale. Des actions de grande ampleur seront nécessaires pour soutenir les populations dont les capacités d'action sont affectées.

La nécessité de répondre aux besoins spécifiques de la population, en général, et des pauvres, en particulier, constitue un enjeu majeur qui exige d'intensifier le développement de l'approche participative pour favoriser l'appropriation et la participation des populations à la gestion des affaires au niveau des communautés de base, communales et régionales. De même, dans cette volonté de créer des moyens d'existence durables, il est important de veiller à l'amélioration des conditions de travail en accord avec les dispositions de l'OIT, et à une distribution équitable des revenus de la force de travail.

Pour permettre la mise en œuvre et le succès de la stratégie, le renforcement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire sera poursuivi de même que l'accroissement de la disponibilité des services publics, avec pour impératif la promotion de la bonne gouvernance. Dans cette optique, la conception, la mise en œuvre et le suivi d'un système de sécurité et de prévention des conflits constituent des prérequis aux politiques et programmes, et leur bonne exécution déterminera l'efficacité et la pertinence de la stratégie.

### 3.3 Stratégies sectorielles et actions prioritaires de réduction de la pauvreté

Les stratégies sectorielles s'alignent sur les priorités de la stratégie de reconstruction et couvrent les quatre piliers ci-après :

- Pilier 1 : Restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits ;
- Pilier 2 : Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit ;
- Pilier 3 : Rebâtir et diversifier l'économie ;
- Pilier 4 : Développer le capital humain.

# PILIER 1 : Restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits

La mise en œuvre et le succès de la stratégie et des politiques seront fortement conditionnés par la consolidation de la paix, la tolérance et la prévention des conflits qui sont des valeurs essentielles à préserver pour la cohésion sociale. Ces valeurs seront prises en considération dans toutes les composantes des politiques et programmes d'action en vue de la consolidation des liens entre les entités nationales et leur unification au bénéfice de la prospérité nationale. Les actions entreprises dans ce premier pilier permettront à l'Etat de restaurer son autorité sur l'ensemble du territoire national et de rétablir la confiance entre les citoyens et leurs institutions.

En soi, ce premier pilier débouchera sur une amélioration sensible du bien-être de la population, en général, et des pauvres, en particulier, qui sont généralement les plus touchés par les problèmes d'insécurité.

## Situation actuelle

De nombreux ateliers de réflexion et Etats généraux sur les facteurs de conflits et d'insécurité indiquent que les relations entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations sont marquées par une crise de confiance et de crédibilité, fragilisant les institutions chargées de la sécurité ainsi que l'impact des actions de sécurisation. La perception de la sécurité juridique et judiciaire par les populations est négative en raison de la persistance du phénomène de l'impunité.

Par ailleurs, l'environnement régional encore marqué par les conflits aggrave les difficultés des FDS et réduit les efforts de sécurisation. Cette situation est une entrave réelle à la libre circulation des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire. Ainsi les populations déplacées pour cause de conflits et de violence dans le nord-ouest et le nord-est et réfugiées dans les pays voisins sont confrontées aux problèmes pour revenir dans leurs zones d'origine. Le retour de ces personnes posera des défis majeurs au Gouvernement, aux structures locales et à la communauté internationale, quant aux moyens pour restaurer la sécurité, assurer leur réinsertion socio-économique et créer les infrastructures de base. En outre, les frontières longues et poreuses avec des pays en conflits armés dont les protagonistes utilisent le territoire centrafricain comme base arrière (Soudan, Tchad, République démocratique du Congo) favorisent la circulation des armes et munitions de guerre.

Enfin, la non-maîtrise de la circulation des armes légères et de petit calibre favorise dangereusement le phénomène des braquages. Aussi, les multiples barrières érigées sur les principaux axes en raison du contexte sécuritaire fragile et de la nécessité d'exercer une grande vigilance sont perçues par les populations comme une entrave à leur liberté. Ces barrières, admises par les administrations chargées d'assurer la sécurité sur les axes routiers, sont tout aussi récriminées que les barrières illégales avec lesquelles elles sont confondues.

## La nécessité d'une approche globale et coordonnée

### Une approche intégrée et cohérente

Si la situation sécuritaire que connaît aujourd'hui la RCA reste préoccupante, elle constitue également une opportunité unique pour s'attaquer enfin radicalement aux causes profondes de cette crise. Cette approche passe par une transformation totale de la conception de la sécurité qui a prévalu jusqu'ici et de sa gouvernance dans tous les domaines. D'où l'impérieuse nécessité d'une meilleure appréciation et application du concept de la réforme du secteur de la sécurité, et une redéfinition des rôles et des responsabilités de tous ses acteurs en se basant sur les expériences réussies dans les autres pays.

L'OCDE décrit la réforme du secteur de la sécurité comme « le processus de transformation du secteur de la sécurité qui inclut tous les acteurs, leurs rôles, responsabilités et actions communes en vue d'une gestion et d'un fonctionnement du système qui soient davantage en conformité avec les normes démocratiques et les principes solides de bonne gouvernance » (OCDE 2005). Inspirée par cette analyse, la démarche de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) en RCA englobe (i) la restructuration et le renforcement des forces de défense et de sécurité ; (ii) la bonne gouvernance, notamment dans le

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

1

domaine des finances publiques, de la justice et de la participation de la société civile à la gestion des affaires de l'Etat ; (iii) la lutte contre la prolifération des armes légères ; et (iv) la coopération régionale.

#### Vers une feuille de route pour un appui coordonné

En novembre 2003, le Gouvernement a esquissé les contours d'une RSS à travers la lettre de politique générale du Gouvernement en matière de défense globale. Depuis lors, les partenaires ont fourni un certain nombre d'appuis (quelques exemples sont repris ci-dessous). Les discussions avec les partenaires sur la RSS se sont poursuivies lors des réunions du Comité consultatif et du Comité du fonds fiduciaire du MDRP en novembre 2006 à Paris, où il a été convenu que le Gouvernement organiserait, avec l'appui du MDRP et de l'ensemble de ses partenaires, un séminaire sur la RSS. Ce séminaire, programmé pour le premier trimestre 2008, aura pour objectif de proposer un plan d'action stratégique afin de mettre en œuvre une RSS de manière systématique pour l'obtention de résultats et d'un impact durable dans le secteur. L'atelier de fin mars 2007 organisé sur la problématique « conflit – pauvreté » a permis d'identifier quelques actions prioritaires qui pourraient être développées avec un impact rapide et avec des ressources raisonnables (voir plus bas les quatre axes stratégiques identifiés pour le secteur).

#### Efforts du Gouvernement et soutiens des partenaires

À l'image de nombreux secteurs, l'assistance internationale a souffert des cycles de conflits répétés qui ont empêché une programmation à moyen et à long terme des différents apports. Cependant, sur le plan opérationnel, des efforts importants ont contribué au rétablissement relatif de la sécurité, dans un certain nombre de régions.

Parmi ces activités on peut notamment citer :

- L'appui de la France à travers la préparation d'un « livre blanc » sur la restructuration des forces de défense, la formation et l'équipement des forces de défense et de sécurité, l'assistance technique de permanence au Gouvernement en matière de défense, sécurité et justice, de même que des appuis ciblés au système judiciaire.
- L'appui de l'Union européenne à la FOMUC et à la gestion financière de l'administration.
- L'appui du PNUD à la lutte contre la prolifération des armes légères, l'exécution et le cofinancement de la démobilisation et réinsertion des anciens combattants. L'appui technique du PNUD aux aspects sécuritaires dans le cadre des travaux sur le DSRP. La facilitation du dialogue national par la communauté internationale, en particulier le BONUCA et le PNUD, et l'appui humanitaire des agences des Nations Unies.
- Le financement du Projet de réinsertion des ex-combattants et appui aux communautés (PRAC) à travers le MDRP, assuré par la Banque mondiale et quelques partenaires bilatéraux.
- Le soutien de quelques bilatéraux en accompagnement des actions de l'Union européenne, à la FOMUC.

En considération des menaces causées par la crise du Darfour et la lenteur observée dans la résolution de cette crise par la communauté internationale, les initiatives décrites ci-dessus ont eu un impact limité sur la situation sécuritaire en RCA.

#### Défis à relever

La sécurité de la RCA est étroitement liée à celle de ses voisins immédiats et une atmosphère régionale de paix est indispensable pour la réussite de la réforme en cours à l'intérieur de ses frontières. En retour, une sécurité renforcée en RCA contribuera à améliorer la sécurité dans les pays limitrophes. L'atelier sur la problématique « conflit – pauvreté » organisé en mars 2007 a permis de résumer quelques défis majeurs du secteur qui sont principalement :

- la faiblesse des effectifs par rapport à la taille du pays ;
- le caractère hétéroclite des forces de sécurité ;
- le manque de discipline ;
- l'absence de documents clés et d'archives détruits lors des pillages répétés ;
- l'insuffisance de la formation ;

- le sous-équipement du personnel.

Le DSRP présente une véritable vision intégrée pour réduire la pauvreté tout en adressant les causes profondes des crises centrafricaines, et constitue par conséquent une contribution essentielle à la stabilisation du pays. Des propositions d'orientation et de mesures envisagées dans le domaine sécuritaire de la République Centrafricaine s'inscrivent dans la dynamique de consolidation de la paix et de la stabilité politique. Elles s'intégreront à la réforme plus globale du secteur sécuritaire. Les mesures proposées devraient permettre au pays, d'ici 2013, de disposer de FDS plus modernes, républicaines et professionnelles. Les FDS, grâce à des ressources humaines et des capacités opérationnelles renforcées, assureront la sécurité des populations et des richesses du pays sur les axes principaux du territoire. Les services de sécurité et de justice sont plus efficaces, la criminalité en baisse sur l'ensemble du territoire et la circulation des ALPC mieux maîtrisée.

## Stratégies et actions prioritaires

Conformément aux engagements pris dans la lettre de politique de défense globale adressée à la Banque mondiale (novembre 2003), un effort notable est entrepris en vue de réformer en profondeur le secteur de la sécurité. Pour parer au plus urgent, des opérations de restructuration ciblées de certaines unités des Forces armées centrafricaines (FACA) et de la gendarmerie ont été menées au cours de ces trois dernières années, avec quelques résultats encourageants. Dans le même temps, un travail sur le long terme a débuté, avec pour objectif de modifier en profondeur le profil des forces de défense : recrutement multirégional des officiers et des militaires du rang, développement de leur formation en vue de l'acquisition de bases républicaines solides.

Le rôle des compagnies de sécurité privées ne semble pas avoir fait l'objet d'une réflexion, en vue d'une bonne coordination des actions de sécurité par l'Etat. Afin de promouvoir une plus grande égalité et équité hommes/femmes dans la consolidation de la paix et de la prévention des conflits selon la résolution 1325, une attention particulière sera accordée aux compagnies de sécurité privées.

Pour atteindre ces résultats, le Gouvernement a retenu quatre axes stratégiques prioritaires : (i) renforcement des capacités humaines et matérielles des FDS ; (ii) réforme, restructuration, réorganisation territoriale et transformation participative et coordonnée du secteur de la sécurité ; (iii) sécurité sous-régionale, lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ; et (iv) rétablissement et développement de la confiance entre la population et les FDS.

### Axe 1 : Renforcement des capacités matérielles et humaines des FDS

Les FDS ont connu une déstructuration très lourde au moment des événements successifs qui ont secoué le pays dans un passé récent en termes d'infrastructures, d'équipements, des ressources humaines et connaissent encore des conditions socio-économiques déplorables. Deux ans après les élections, la RCA ne dispose toujours pas de FDS capables d'assurer pleinement la sécurité à l'intérieur et aux frontières du pays. Cette situation est en grande partie attribuable à une armée vieillissante et un manque cruel de moyens financiers et matériels face à l'énormité et à l'urgence des besoins.

Par conséquent, la démarche du renforcement des capacités consistera à procéder simultanément à une incitation au départ à la retraite de militaires dont le profil n'est plus en adéquation avec les nouveaux postes et au recrutement de jeunes officiers et militaires du rang. Les départs à la retraite concernent d'ores et déjà plus de 700 personnes pour lesquelles le Gouvernement devra mobiliser les ressources incitatives nécessaires.

Pour une meilleure motivation, il serait souhaitable d'apurer les arriérés de salaires qui se présentent de la manière suivante : quatre mois pour l'année 1992, quatre mois pour l'année 1993, 17 mois pour la période allant de septembre 2001 à mars 2003 et enfin six mois pour la période d'avril 2003 à septembre 2006, soit 31 mois de salaire. Des discussions sont en cours avec l'Union européenne pour obtenir les moyens financiers nécessaires afin d'organiser ces départs qui seront étalés sur trois ans. Simultanément, le Gouvernement vient d'entamer une première phase de renouvellement des effectifs tant officiers que militaires du rang. Conformément aux directives du Président de la République, tous ces recrutements se font sur des bases multirégionales.

Une première promotion d'officiers a été formée selon ce principe. Une deuxième promotion est en cours de formation. De même, un premier bataillon a terminé sa formation à Bouar et a rejoint sa nouvelle

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

1



affectation. Par ailleurs, un deuxième bataillon recruté dans les mêmes conditions est en attente de formation. Ce même principe est observé par la gendarmerie.

En alliant départs à la retraite et recrutement, le Gouvernement devrait pouvoir modifier progressivement et de manière considérable la géographie humaine de l'armée centrafricaine de façon à la rendre plus représentative du pays, et de ce fait plus républicaine. Des tableaux d'effectifs, actuellement en cours d'élaboration, permettront de connaître de façon précise, d'ici le dernier trimestre de 2007, les besoins en effectifs, en formation et en matériel. Au niveau de la police, les calculs montrent qu'il faudrait recruter et former, chaque année,

entre 600 à 800 élèves gardiens de la paix, pour être en mesure d'atteindre le ratio de 1 policier pour 1 971 habitants en 2009.

Pour la formation des policiers, le Gouvernement estime nécessaire de réhabiliter l'Ecole nationale de police en construisant de nouvelles salles de cours, des dortoirs, un réfectoire, une salle d'exercice de tir et en la dotant d'équipement informatique et didactique. La modernisation de la police nécessitera l'organisation d'une formation continue dans les domaines spécialisés suivants : identification judiciaire ; techniques d'intervention, d'interpellation, maintien de l'ordre, antiterrorisme, armes biochimiques. Enfin, compte tenu de la prévalence élevée du VIH/SIDA en milieu policier, il est indispensable de construire une infirmerie et une maternité pour faciliter le suivi, la sensibilisation et la prise en charge des policiers et de leurs familles, des cités de police, à l'image des casernes militaires, pour maîtriser tout mouvement et comportement du personnel et doter la police de moyens logistiques et d'équipements de transmission et de maintien de l'ordre.

#### Axe 2 : Réforme, restructuration, réorganisation territoriale et transformation participative et coordonnée du secteur de la sécurité

A la demande du Président de la République, une étude vient d'être engagée sur la réorganisation totale du dispositif territorial, avec pour objectif de doter chaque région militaire des moyens de faire face à l'insécurité latente qui règne en province. Il est envisagé de redéployer les forces armées hors de Bangui et de faire passer la sécurité de la capitale entièrement à la charge de la gendarmerie, de la police et de la garde républicaine.

Pour des questions d'efficacité, la stratégie de délocalisation des FDS à l'intérieur du pays se fera conformément au développement des pôles de développement envisagé par le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement, en particulier l'Union européenne. Sur les emplacements futurs des garnisons, l'UE construira un casernement pour la FOMUC, casernement qui sera rétrocédé par la suite aux FACA. Pour la construction des 24 casernes, le Gouvernement fera appel à d'autres partenaires, en plus de l'UE. Les unités qui seront installées en province, le seront avec leurs familles, ce qui permettra de stabiliser le personnel et devrait avoir un impact positif sur son comportement, tout en contribuant à renforcer la demande des biens produits dans ces pôles de développement. Dès que la nouvelle maquette sera finalisée, un chiffrage plus précis sera réalisé pour l'ensemble de ces opérations.

Au niveau de la police, la réforme et la réorganisation territoriale commenceront par l'adoption d'un statut particulier, duquel découlera la décentralisation des grands services du corps de la police. La déconcentration au niveau régional et préfectoral est le corollaire d'une politique autonome de recrutement. Sur le plan administratif et de la gestion, il sera procédé à la révision et à l'informatisation des procédures budgétaires.

#### Axe 3 : Sécurité sous-régionale, lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre

L'impact des conflits récurrents dans les pays frontaliers (en particulier la RDC, le Tchad et le Soudan avec le Darfour) s'est traduit, en particulier, par une prolifération incontrôlée des mouvements d'armes légères et de petit calibre. Le contrôle et la réduction des armes légères renvoient à des aspects de gouvernance

### 3.3 Stratégies sectorielles et actions prioritaires

#### PILIER

# 1

du secteur de la sécurité, d'appui à la sécurité humaine et au relèvement au sein des communautés, notamment en milieu rural. L'efficacité de ces actions implique à la fois une démarche sous-régionale, et pour la RCA, des initiatives transfrontalières de consolidation de la paix.

Les principaux domaines à prendre en compte seront :

- la réduction du nombre d'armes légères ;
- la lutte contre les coupeurs de route et les braconniers ;
- les patrouilles frontalières ;
- la coopération sous-régionale en matière de sécurité ;
- le désarmement des ex-combattants ;
- la démobilisation et réinsertion des combattants ;
- les appuis aux communautés.

#### Axe 4 : Education, développement des FDS et rétablissement de la confiance

Les analyses sur les crises politico-militaires en RCA disponibles mettent en évidence de nombreuses causes profondes liées au déficit de gouvernance, à la déliquescence du système de sécurité et de justice, ainsi qu'une déstructuration du capital social aux niveaux psychosocial et culturel qui constituent autant de freins à la réconciliation, à une paix durable et à une véritable reprise économique. Le lien et la confiance entre groupes sociaux et entre ces derniers et les autorités locales et nationales, en particulier à l'égard des membres des FDS, se sont totalement effrités.

Les principaux domaines à prendre en compte seront :

- la protection de la population ;
- les dispositifs de sécurité collective ;
- l'implication des communautés dans la sécurisation ;
- l'éducation des populations au rôle des FDS ;
- le développement d'une police de prévention et de proximité.

Si l'instauration d'un environnement sécuritaire et la prévention des conflits connaissent des améliorations significatives et progressives, le renforcement de la gouvernance, de l'Etat de droit et des capacités institutionnelles demeure tout aussi essentiel.

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

1

## PILIER 2 : Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit

Sur la base de la paix et de la sécurité retrouvées, la promotion d'une meilleure gouvernance et le respect de l'Etat de droit devraient permettre aux pauvres de tirer profit de l'accroissement des richesses en garantissant leurs droits humains et la pleine jouissance des résultats de leurs efforts.

### Guide Pilier 2

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Promotion de la bonne gouvernance         | 28 |
| Promotion de l'égalité et équité de genre | 32 |

La bonne gouvernance et la restauration de l'Etat de droit sont fondamentales pour redonner confiance au secteur privé et dynamiser les investissements privés. En outre, leur amélioration devrait également se traduire par la mise en œuvre de meilleures politiques, notamment en matière de stabilisation de l'économie et en termes de ciblage des dépenses publiques sur les populations déshéritées ainsi que la promotion du genre.

## Promotion de la bonne gouvernance

### Situation actuelle

#### Au niveau politique et institutionnel

La vie politique a été fortement marquée, depuis l'indépendance du pays en 1960, par l'instabilité des institutions politiques, caractérisée par 15 coups d'état. Depuis la mise en place en 1991 du système de multipartisme, une quarantaine de partis politiques ont été créés, dont beaucoup ne disposent d'aucun programme politique réel. La plupart des institutions souffrent d'un déficit (i) de cadres institutionnels et des outils adaptés ; (ii) de capacités techniques pour asseoir des véritables analyses critiques et des propositions de solutions au quotidien des Centrafricains et à la vie politique ; et (iii) des moyens humains et financiers pour fonctionner correctement.

#### La justice et l'Etat de droit

La République Centrafricaine a connu durant la plus grande partie de son histoire de fréquentes violations des droits de l'homme. Comme l'ont reconnu, à maintes reprises, les différentes missions des Nations Unies, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et les organisations nationales, les violations des droits de l'homme se sont encore poursuivies au cours des 15 dernières années, sous la forme de mutineries et de tentatives de coup d'état. Malgré l'évolution positive observée récemment, ces défaillances sont liées à des insuffisances institutionnelles au niveau des structures en charge de la promotion du respect des droits humains et de la justice, dont le rôle consistant en l'observation et en l'application de la loi est limité par : (i) les contraintes matérielles ou infrastructurelles de la justice surtout dans les provinces ; (ii) l'insuffisance de ressources humaines en quantité et en qualité ; (iii) les faiblesses institutionnelles et la non-application des lois et règlements dans la justice ; et (iv) les lenteurs et faiblesses dans l'exécution des décisions de justice.

#### L'administration publique

L'administration publique est caractérisée par d'importants dysfonctionnements qui sont à l'origine de l'inefficacité des services publics fournis aux populations. La dégradation des services publics est plus prononcée dans les provinces et plus précisément dans les zones affectées par les conflits. Les pillages et destructions, pendant les périodes de crise, ont réduit l'offre des services publics, particulièrement dans les secteurs sociaux de base comme l'éducation et la santé.

#### La communication et les médias

La communication est à la base des rapports que les populations entretiennent d'une part entre elles, et d'autre part avec les institutions. Aussi, son rôle est déterminant dans la promotion de toute activité de développement d'un pays, tant sur le plan économique, social, politique que culturel. La qualité de la

communication a une importance capitale à l'occasion des échanges que les populations, leurs représentants et les autorités, peuvent entretenir.

Les premiers états généraux de la communication, organisés du 29 août au 1er septembre 2007 à l'initiative des autorités gouvernementales, montrent bien l'importance de ce secteur en tant que facteur de synergie des actions des parties prenantes dans le processus de développement national. En ce sens, les recommandations issues de ces conclusions donnent les orientations stratégiques nécessaires pour la promotion de ce secteur sur le plan de la couverture, de la qualité des services ou du renforcement des capacités humaines, matérielles et institutionnelles.

### Les finances publiques

Le redressement est lent et fragile. Il comporte des risques de déséquilibre et une forte concentration des ressources en faveur des dépenses de fonctionnement, dont principalement les salaires, au détriment des investissements ; ce qui ne favorise ni la croissance et encore moins la réduction de la pauvreté. Le solde budgétaire est structurellement déficitaire, malgré les efforts de redressement en cours. A cela s'ajoute le fardeau de l'endettement, malgré les annulations récentes consenties par la Banque mondiale, la BAD, l'Union européenne et d'autres pays amis de la RCA, notamment la France.

Les difficultés majeures des finances publiques en RCA résident principalement dans la faible capacité de mobilisation des ressources. Le taux de pression fiscale, bien qu'en progression au cours des deux dernières années, est encore très faible (autour des 10 %), contre une moyenne d'environ 17 % dans certains pays de la zone CEMAC comme le Cameroun et le Gabon. Il importe également de noter le faible niveau de l'aide publique au développement au profit de la RCA, qui était d'environ 10 % du PIB en 2006, soit 36 dollars par habitant en moyenne. Les problèmes des finances publiques s'expliquent par ailleurs par les difficultés à maîtriser les dépenses.

L'amélioration des finances publiques nécessite la levée de certaines contraintes et difficultés majeures comme (i) l'insuffisance voire l'absence d'application des règles et procédures dans les régies financières ; (ii) l'absence de sécurisation des ressources publiques ; (iii) la faible capacité de gestion et de programmation ; (iv) la forte prévalence de la corruption au niveau des régies et le manque d'un régime de sanctions disciplinaires et judiciaires effectif et crédible ; et enfin (iv) l'absence d'automatisation et d'informatisation des procédures dans les régies financières.

### La gouvernance locale et la décentralisation

La décentralisation vise à permettre aux populations de participer plus directement au processus de gouvernance et contribue à l'amélioration de la situation des populations auparavant exclues des prises de décision. Elle permet aussi de donner plus d'impact aux politiques de développement au niveau local. Conscient de l'importance de la gouvernance locale dans le processus de développement et de réduction de la pauvreté au niveau local, le Gouvernement entend, à l'horizon 2015, « asseoir une administration territoriale performante et efficace avec des instances locales élues, des services déconcentrés dotés des moyens adéquats et capables d'assurer une bonne gestion des affaires publiques et la prestation des services de qualité aux populations devenues à la fois acteurs et bénéficiaires ».

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement propose des actions structurées en deux phases. Une phase préparatoire consistant en la redynamisation du processus de décentralisation à travers (i) la restructuration du cadre institutionnel ; (ii) la conduite d'une série d'études sur le bilan diagnostic des communes, la réforme des finances publiques, les transferts de compétences, et la fonction publique territoriale et le coût de la décentralisation ; (iii) l'organisation des états généraux de la décentralisation ; et (iv) la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs à la base.

Elle sera suivie d'une phase de mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale et de la décentralisation qui consistera à (i) élaborer et adopter une politique nationale de décentralisation ; (ii) élaborer et adopter les textes réglementaires et législatifs sur « l'organisation et fonctionnement des collectivités territoriales », « les finances locales et le statut de la fonction publique territoriale » ; et (iii) préparer et organiser les élections locales.

### La participation communautaire

Introduite en RCA en 1972, la participation communautaire était la solution aux échecs liés au constat que l'approche utilisée par les différents programmes et projets de développement n'impliquait pas les populations bénéficiaires. En effet, le développement a été essentiellement organisé, planifié, et décidé

depuis Bangui. Même les autorités politiques, administratives, techniques et municipales, responsables de la mise en œuvre de ces programmes n'avaient bien souvent ni la compréhension, ni les orientations nécessaires à l'application judicieuse des directives des programmes et projets à exécuter. Il n'y avait donc ni participation, ni appropriation de la part des différents acteurs.

C'est dans cette optique qu'a été adopté le processus de l'appropriation nationale. Celui-ci permettra d'assurer le développement d'une approche de proximité et communautaire comme moyen le plus sûr de la pérennisation des acquis du développement, en vue de s'assurer un développement harmonieux et durable. La durabilité des acquis ne serait ni effective, ni garantie sans l'engagement, ni la forte implication des leaders locaux avec leurs communautés.

Aussi, le Gouvernement a décidé de mettre l'accent sur la capacité de la population à se structurer pour s'approprier des stratégies de développement afin de pérenniser et rendre durable les acquis d'une part et, d'autre part, de la responsabiliser dans le choix de ses priorités et des méthodes d'intervention. Toute méthode de travail permettant de mettre en œuvre la politique de développement durable repose sur l'idée que les populations bénéficiaires des actions de développement doivent en être les acteurs directs et principaux qu'il faut amener à : (i) analyser leurs problèmes et à rechercher les solutions à partir de leurs propres ressources ; (ii) se former afin d'assurer la maîtrise de leurs actions ; (iii) décider, programmer et exécuter les actions programmées par eux-mêmes ; et (iv) les structurer et les organiser en partenaires responsables et autonomes. En somme, la stratégie de participation communautaire doit permettre de promouvoir les valeurs traditionnelles positives et de renforcer le rôle des groupes sociaux, notamment les jeunes, dans la vie communautaire.

#### La gouvernance culturelle

On peut noter que la RCA n'a élaboré aucun document de politique dans ce domaine, et que toutes les stratégies de développement ne se sont guère basées sur les potentialités culturelles locales.

Par ailleurs, les événements socio-politiques récurrents dans le pays ont ébranlé l'unité nationale et déstructuré le tissu social, entraînant des retombées effectives sur l'extrême pauvreté de la population. C'est pourquoi la recherche des moyens et méthodes pouvant assurer l'intégration sociale et l'instauration de la paix au sein de la population s'avère indispensable.

Bien que la promotion de la culture reste marginale dans les politiques de développement, il paraît donc essentiel, aujourd'hui, de réconcilier l'action culturelle et l'action sociale de manière à garantir le développement économique et social équitable et durable. La culture est un facteur d'intégration et de dialogue entre les communautés et les générations.

### Stratégies et actions prioritaires

#### Axe 1 : Promotion de la culture démocratique et la paix

Il s'agit de créer un climat favorable à la paix durable et à l'instauration d'un dialogue démocratique permanent entre tous les acteurs de la société centrafricaine. Le programme d'action du Gouvernement se base sur le développement du partenariat avec tous les acteurs. Les principales actions envisagées seront :

- le renforcement des capacités des parlementaires et de l'administration parlementaire : (i) l'efficacité parlementaire à travers la préparation et le vote des lois ; (ii) le traitement des questions budgétaires ; (iii) la promotion des droits de l'homme ; et (iv) la résolution des conflits et la réconciliation nationale ;
- le renforcement des capacités des autres institutions prévues par la constitution à savoir la Cour constitutionnelle, le HCC, et la Médiature de la République ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de sensibilisation et de communication sur la culture démocratique et la paix.

#### Axe 2 : La promotion de l'Etat de droit

Afin d'assurer et de garantir le respect et la protection effectifs des droits de l'homme, clés de voûte de tout développement humain et économique, le Gouvernement élaborera et mettra en œuvre une stratégie de plaidoyer pour un meilleur fonctionnement des institutions nationales des droits de l'homme. Dans ce cadre, il convient de renforcer les capacités des structures nationales chargées des droits de l'homme. Il

en sera de même pour la redynamisation de la Commission nationale des droits de l'homme et l'élaboration d'un Plan national de promotion et de protection des droits de l'homme, conformément aux recommandations de la commission des droits des Nations Unies.

Dans un deuxième temps, en 2007, le Gouvernement a prévu d'organiser les états généraux de la justice qui permettront de faire un diagnostic exhaustif du secteur et apporter des propositions concrètes. De même, il mettra l'accent sur la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures judiciaires et de l'administration pénitentiaire, la formation du personnel et des auxiliaires de justice dans certaines villes de l'intérieur du pays.

### Axe 3 : Amélioration de la participation communautaire

La vision du Gouvernement d'ici 2015 est d'accroître la création de richesses dans les différents secteurs de production par la contribution des collectivités locales, à travers la stratégie de participation communautaire. Cette vision sera mise en œuvre par le biais des actions suivantes :

- renforcer les capacités éducationnelles et techniques des populations à travers le développement communautaire qui sera étendu dans les 175 communes ;
- couvrir les 175 communes en y installant des agents de développement communautaire ;
- assurer la structuration des populations et la coordination des services, des organisations à assise communautaire et des associations et autres structures de base ;
- instaurer le dialogue social à tous les niveaux (central et périphérique).

### Axe 4 : Amélioration et fourniture des services publics de qualité

Cette amélioration est une condition importante pour inverser la tendance de la dégradation des conditions de vie de la population. C'est pourquoi la réforme de la fonction publique envisagée pour les années à venir sera axée sur le rapprochement de l'administration et des populations afin de rendre le service public plus efficace.

- la réorganisation de l'administration et la gestion des emplois et des compétences ;
- la mise en place d'un système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat ;
- la refonte du cadre réglementaire régissant la fonction publique afin de l'adapter aux besoins ;
- le redéploiement des services et personnel à l'intérieur du pays.

### Axe 5 : Assainissement des finances publiques

L'assainissement des finances publiques a toujours été au centre des priorités du Gouvernement, au lendemain des élections de 2005, ainsi que de ses partenaires au développement pour promouvoir un cadre macroéconomique cohérent et favorable à la relance économique. Entre 2006 et 2007, le Gouvernement a bénéficié d'appuis relativement significatifs de la part de ses partenaires au développement qui ont soutenu les efforts et permis la réalisation de performances appréciables. A la suite des programmes de réengagement et d'apurement des arriérés obtenus de la Banque mondiale et de la BAD, le Gouvernement a conclu un programme triennal avec le FMI. De même, l'Union européenne a financé deux projets (AREMIF et RAMICA) pour l'assainissement des finances publiques.

La stratégie du Gouvernement à court et moyen terme s'inscrit dans la continuité des réformes déjà menées, avec des défis énormes devant être relevés.

- l'amélioration de la sécurisation des recettes fiscales dans les régies et des systèmes de recouvrement à travers :
  - l'élaboration d'un manuel de procédures de contrôle interne pour les impôts, la douane, le trésor et le budget ;
  - l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'informatisation des régies et l'automatisation des procédures des régies ;
  - l'amélioration des compétences et qualifications dans le corps du personnel des régies financières ;

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

2

- la mise à jour des répertoires des contribuables dans les régies (recensement fiscal et douanier).
- le renforcement du contrôle au niveau de l'exécution budgétaire à travers :
  - la réorganisation du Trésor et la concentration de la fonction comptable ;
  - le renforcement de la fonction de préparation du budget dans tous les départements ;
  - la présentation du budget selon une nomenclature en cohérence avec l'approche cadre de dépense à moyen terme.
- la lutte contre la corruption. Celle-ci passera par les mesures suivantes :
  - l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
  - l'alignement des textes et codes des secteurs des ressources naturelles sur les textes internationaux relatifs à la corruption ;
  - la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption ;
  - l'élaboration et la mise en œuvre d'un Code des marchés amélioré, plus transparent ;
  - la publication mensuelle des opérations financières de l'Etat ;
  - le renforcement des capacités matérielles, institutionnelles et humaines des inspections générales d'Etat.

#### Axe 6 : Création de pôles secondaires de développement comme base du développement local<sup>10</sup>

Au cours de la période 2008-2010, le Gouvernement appuiera la création de pôles secondaires de développement pour promouvoir le développement local. Ce programme qui sera appuyé par un financement de l'Union européenne, sous le 10e FED, sera axé sur une approche de développement intégré qui consistera à réhabiliter et construire les infrastructures des secteurs sociaux et économiques, sur la remise en état de l'administration centrale, des services de sécurité et judiciaire. Ce programme permettra donc de renforcer et de rendre effective la présence de l'Etat dans les provinces.

## Promotion de l'égalité et équité de genre

### Situation actuelle

La République Centrafricaine a ratifié de nombreux traités internationaux et programmes d'action relatifs aux droits humains. Au niveau national, la volonté politique du Gouvernement s'est récemment traduite par l'adoption de la constitution du 27 décembre 2004 reconnaissant que tous les Centrafricains sont égaux dans tous les domaines de la vie économique, politique et sociale, l'adoption d'une politique nationale de population et l'adoption de la politique nationale de la promotion de l'égalité et de l'équité en 2005. Mais malgré ces avancées, les inégalités entre sexes persistent. En effet :

- (i) Les femmes sont sous-scolarisées et en majorité analphabètes, tandis que les filles accusent un grand retard par rapport aux garçons dans les domaines de la scolarisation et de l'alphabétisation. Ainsi, la Centrafrique affiche encore des taux de scolarisation féminins parmi les plus faibles d'Afrique centrale. En 2003, le taux net de scolarisation des filles était de 36,9 %, contre 44,3 % chez les garçons. Le nombre de femmes analphabètes (68 %) est plus élevé que celui des hommes (46,2 %). Les causes de ces inégalités sont nombreuses et bien connues. Elles sont d'ordre économique, institutionnel et socio-culturel.
- (ii) Les femmes sont encore faiblement impliquées dans la gestion et dans le contrôle des ressources en raison des pratiques sociales, politiques, juridiques et culturelles discriminatoires. Elles sont marginalisées et de plus en plus vulnérables. Elles ne peuvent facilement accéder aux prêts bancaires par manque de garanties, ce qui les empêche également d'améliorer ou de développer des activités agricoles et de se procurer des revenus monétaires.

<sup>10</sup> Pour plus de précision sur les pôles de développement, voir plus bas point 3.4.

- (iii) Premières victimes des derniers conflits politico-militaires, elles continuent de subir des violences d'une extrême gravité : selon l'Enquête à indicateurs multiples (MICS 2006), 14,2 % sont victimes de violences sexuelles en milieu urbain, contre 9,5 % en milieu rural.
- (iv) Faiblement représentées dans les institutions de l'Etat, elles ne comptent que 11 députés sur 105 à l'Assemblée nationale. Quatre femmes siègent au Gouvernement sur un effectif de 26 ministres. Au niveau d'un corps comme la magistrature, la situation se présente comme suit : magistrats : 5 femmes contre 43 hommes ; greffiers : 6 femmes contre 83 hommes ; notaires : 3 femmes contre 5 hommes ; avocats : 7 femmes contre 50 hommes ; régisseurs : 1 femme contre 15 hommes. Les obstacles fondés sur la différence des sexes sont donc encore très nombreux et compliquent la participation des femmes à l'exercice du pouvoir. Au niveau de la gouvernance locale, on ne compte que 6 maires femmes contre 66 de sexe masculin.
- (v) Faiblement impliquées dans la formulation des politiques, des programmes et des projets de développement, elles ne sont considérées que comme de simples « consommatrices ». En raison de leur poids démographique, elles doivent bénéficier des mêmes possibilités que les hommes, et dans les mêmes conditions, du droit de s'exprimer, de décider, de participer à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes de développement.
- (vi) Défavorisées par un cadre juridique et réglementaire discriminatoire, la plupart d'entre elles ne connaissent pas leurs droits. Elles ne peuvent donc pas les défendre. La situation est plus dramatique chez les analphabètes, car les textes sont dans leur grande majorité écrits en français. La faiblesse ou l'absence d'un statut juridique reconnu à la femme s'explique partiellement dans les fondements et les mécanismes de la société centrafricaine. Cette situation prive les femmes du pouvoir de décision, de la gestion, du contrôle des ressources et des biens qui ne peuvent que rarement leur appartenir.
- (vii) Faiblement impliquées dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits, les femmes sont aussi les premières victimes des guerres. On comprend dès lors le sens de la Résolution 1325 des Nations Unies qui recommande aux gouvernements d'impliquer davantage les femmes dans le règlement des conflits et la reconstruction post-conflit.
- (viii) Ignorées des statistiques officielles et de la comptabilité nationale, le rôle que jouent les femmes dans le développement est souvent invisible, faute de données démographiques et sociales pour le mettre en exergue. D'où la nécessité de promouvoir des enquêtes, des études et des recherches, la collecte et l'analyse des données démographiques et dans d'autres disciplines connexes pour mieux appréhender les inégalités de genre en Centrafrique.



### Défis à relever

Le Gouvernement ambitionne de « créer un cadre macroéconomique, juridique, culturel et politique adéquat de façon à donner à la fois aux hommes et aux femmes des possibilités d'action équitables et à mesurer les impacts sur ces deux groupes sociaux », conformément à la politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité, et à son plan d'action en cours de finalisation. Toutes ces initiatives devraient réduire considérablement, d'ici 2015, les inégalités entre genres, si des ressources adéquates sont mobilisées.

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

2

## Stratégies et actions prioritaires

A travers les stratégies suivantes, le Gouvernement vise l'intégration transversale des questions de genre dans les programmes et plans nationaux de développement en se fondant sur la politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité. Cinq axes stratégiques sont retenus :

### Axe 1 : Accroître la participation des femmes aux prises de décision

Il s'agit de créer un environnement favorable, un contexte approprié pour un changement de mentalités souvent difficile à obtenir.

### Axe 2 : Impliquer davantage les femmes leaders dans la formulation des politiques, des programmes et des projets de développement

Jusqu'alors, la plupart des programmes de développement ont été conçus sans prendre en compte les besoins spécifiques des femmes. D'où la nécessité de les impliquer dès le début du processus, de la conception au suivi et à l'évaluation. Mais il importe au préalable de faire un état des lieux avant toute intervention.

### Axe 3 : Améliorer le cadre juridique, légal et institutionnel pour l'égalité et l'équité de genre

Le cadre juridique et légal reste largement défavorable à la femme centrafricaine. C'est pourquoi le Gouvernement s'efforcera de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des structures, des cadres nationaux et des parlementaires en matière d'égalité des droits et d'application des textes juridiques nationaux et des conventions internationales.

### Axe 4 : Impliquer davantage les femmes dans le processus de paix et de résolution des conflits

Les premières victimes des guerres entre pays ou des conflits internes sont toujours les plus faibles : les femmes, les enfants et les vieillards. En Centrafrique, les femmes ont payé le plus lourd tribut lors des derniers conflits armés. Il est tout à fait logique qu'elles soient aujourd'hui impliquées dans tous les processus de réconciliation, de paix et de résolution des conflits dans ce pays.

### Axe 5 : Promouvoir la collecte et l'analyse des données dans tous les secteurs pour une meilleure connaissance de la situation des hommes et des femmes en Centrafrique

Cette opération implique le renforcement des capacités techniques et institutionnelles ainsi que du plaidoyer sur la prise en compte des questions de population et de genre dans la lutte contre la pauvreté.

Au-delà de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits et de la promotion de la gouvernance, il faudra rebâtir l'économie centrafricaine et la diversifier.

## PILIER 3 : Rebâtir et diversifier l'économie

### Guide Pilier 3

|                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| Promotion et modernisation de l'agriculture                                     | 35 |
| Valorisation des ressources naturelles                                          | 38 |
| <i>Les ressources forestières, fauniques, halieutiques et environnementales</i> | 38 |
| <i>Développement du secteur minier</i>                                          | 40 |
| Promotion de l'art et des industries culturelles                                | 41 |
| Promotion du tourisme                                                           | 42 |
| Développement des infrastructures de transport                                  | 43 |
| Promotion du secteur de l'énergie                                               | 48 |
| Télécommunications et technologies de l'information et de la communication      | 50 |
| Développement des services publics de base                                      | 51 |
| <i>Eau et assainissement</i>                                                    | 51 |
| <i>Secteur privé et environnement des affaires</i>                              | 53 |
| Une économie connectée à la sous-région et à l'économie globalisée              | 55 |
| Un cadre rénové de partenariat et de coordination de l'aide extérieure          | 55 |

La lutte contre la pauvreté en milieu urbain et rural sera fondée sur une croissance économique forte, nécessaire pour inverser les effets pervers de la pauvreté tant au niveau national que régional tout en maintenant le socle des politiques macroéconomiques prudentes afin d'enclencher une relance qui s'appuie sur une dynamique durable, en accord avec les grandes lignes des programmes conclus avec les institutions de Bretton Woods.

Cette relance de la croissance s'appuiera sur des secteurs qui induisent (directement et indirectement) une amélioration importante et durable des revenus et une croissance créatrice d'emplois, portée par des investissements tant publics que privés.

Avec le retour progressif de la sécurité, la reconstruction et la diversification de l'économie seront axées sur le développement des zones rurales où est concentrée la majorité des pauvres. Toutefois, la réhabilitation des infrastructures et leur extension

constituent des préalables nécessaires de manière à favoriser une véritable éclosion des actions de développement bénéfiques aux pauvres. Le bon fonctionnement du secteur énergétique apparaît aussi comme une condition incontournable pour la reprise dans les autres secteurs, notamment le secteur industriel.

La réduction de la pauvreté s'exprimerait à travers la reconstitution des actifs des ménages pauvres dans les zones où ils sont concentrés et mènent plus généralement des activités de cultures vivrières, d'élevage, de pêche et de rente. La combinaison de ces considérations avec d'autres actions intersectorielles dans les domaines de l'hydraulique et des infrastructures routières (pistes rurales) devrait impulser une dynamique favorable à la croissance économique. Cette croissance devrait être soutenue par la reprise dans les secteurs forestier et minier dont les tendances récentes sont prometteuses vu les intentions affichées par de nouveaux investisseurs privés.

## Promotion et modernisation de l'agriculture

### Situation actuelle

Les sous-secteurs agriculture et élevage occupent près de 74 % de la population active (67 % des hommes et 81 % des femmes) et représentent 45 % du PIB. Ces sous-secteurs occupent en termes d'emploi dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, 63 % des ménages pauvres. Par conséquent, le secteur agricole joue un rôle majeur pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, dont les taux s'élèvent à 72 % en milieu rural et 67,2 % au niveau national. Dans tout le pays, le climat est favorable à une agriculture pluviale. Les précipitations varient de 800 mm, à l'extrême nord, à plus de 1 500 mm au sud. Le pays dispose, en outre, d'un important réseau hydrographique. La disponibilité en eau douce est estimée à 37 000 m<sup>3</sup> par habitant. La RCA est dotée de sols riches, mais fragiles. Sur près de 15 millions d'hectares de terres arables, seulement 600 000 à 700 000 ha sont mis en culture chaque année, soit environ 1 % du territoire national et 4,4 % de la superficie arable. Moins de 0,5 ha est exploité

3.3 Stratégies sectorielles et actions prioritaires

PILIER

3

en moyenne par actif agricole. Sur le plan des ressources pastorales, 9,3 millions d'hectares (sur un total de 16 millions) sont exploités par un cheptel d'environ 3,2 millions d'unités de bétail tropical (UBT), essentiellement transhumant. Malgré les conditions agro-écologiques favorables dont elle bénéficie, l'activité agricole en milieu rural enregistre des performances très faibles. Pendant trois décennies, les sous-secteurs agriculture et élevage ont connu une croissance annuelle moyenne faible de l'ordre de 2 %, inférieure de ce fait au taux de croissance de la population estimé à 2,5 %. Les politiques et programmes mis en œuvre depuis 1986 (PAS et PAIA) n'ont pas suffi à empêcher la désorganisation des principales filières agricoles et pastorales, l'augmentation des coûts de production et la baisse de revenus des producteurs.

### Défis à relever

Parmi les facteurs qui déterminent la faiblesse des performances du secteur et l'aggravation de la pauvreté en milieu rural, il faut citer : (i) l'insécurité grandissante dans les zones de productions agricoles ; (ii) la désorganisation des acteurs ; (iii) une faible capacité des structures d'appui au monde rural ; (iv) l'enclavement et le manque d'infrastructures économiques et sociales de base ; (v) l'absence d'une politique de diversification des sources de revenus des populations ; (vi) la réduction de la force de travail due à l'exode des jeunes ; (vii) l'impact du VIH/SIDA et du paludisme ; (viii) le faible accès au crédit ; (ix) la discrimination envers les femmes ; et (x) l'effondrement des filières de rente causant un repli vers l'agriculture vivrière de subsistance.

### Stratégies et actions prioritaires

Le secteur rural constitue un secteur stratégique pour la lutte contre la pauvreté et la faim. Conscient de cette réalité, le Gouvernement entend réaliser une performance soutenue et durable de l'activité agricole, correspondant en termes réels à une croissance moyenne annuelle de 4 % entre 2005 et 2015.

La stratégie consiste à lever les obstacles, afin de favoriser l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur agricole et d'assurer également la sécurité économique des plus pauvres dans le secteur rural. Elle consiste aussi à organiser le milieu rural et à renforcer la fonction d'appui conseil, de formation et la recherche. Le Gouvernement mettra un accent particulier sur le développement du secteur privé et la promotion de l'emploi en milieu rural. Plus précisément, le Gouvernement entend organiser, avant la fin de l'année, les états généraux du secteur rural afin de convenir, sur une base participative, de la feuille de route du développement du secteur. A cette occasion, il soumettra pour validation les axes d'intervention aux partenaires nationaux et internationaux.

#### Axe 1 : Renforcement des paysans

La responsabilisation, la formation et l'appui conseil aux paysans ainsi que le renforcement des capacités des organisations paysannes à travers : (i) la restructuration et la réorganisation des acteurs ruraux et des organisations paysannes ; (ii) le renforcement des capacités humaines, financières et matérielles des organisations paysannes ; et (iii) l'appui au renforcement de la participation des acteurs à la Chambre d'agriculture.

#### Axe 2 : Renforcement des institutions agricoles

Le renforcement des capacités des institutions de planification, de la recherche, de l'appui conseil, de la formation et de la communication par : (i) la définition de nouvelles missions et l'élaboration de nouveaux schémas d'intervention ; et (ii) le renforcement des capacités opérationnelles et des ressources humaines des services du Ministère du Développement rural chargés des statistiques agricoles, de la planification, du suivi et de l'évaluation des actions mises en œuvre.

#### Axe 3 : Intensification et diversification agricole

L'intensification et la diversification agricole en fonction des spécificités et des potentialités de chaque zone et en tenant compte des effets de la complémentarité et des synergies attendues, notamment de l'initiative de promotion des pôles de développement prévue dans le cadre du dixième FED. Cette intensification et cette diversification se fera à travers :

- la redynamisation du système de financement adapté pour le rééquipement en matériel agricole, l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits ;
- la relance des filières de production et de multiplication de semences pour des spéculations à forte valeur ajoutée et porteuses de croissance, tant en production végétale (manioc, arachides,

sésame, palmier à huile, maïs et riz) qu'animale (aviculture et autres élevages non conventionnels à cycle court en zones périurbaine et rurale) ;

- la promotion de la transformation des produits agricoles par l'appui à l'acquisition de petites unités de transformation ;
- l'appui à la commercialisation des produits (conditionnement, stockage, transport), par notamment la promotion de contrats sécurisés entre producteurs et opérateurs privés, la réhabilitation des magasins de stockage, la formation technique et en gestion des producteurs, l'acquisition de matériel adapté de transport (charrettes) et la mise en place d'un système d'information appropriée ;
- la redynamisation des structures de recherche et de vulgarisation adaptées aux besoins des producteurs ;
- la mise en place d'un cadre de promotion du secteur privé incitatif, compte tenu du fort potentiel de développement agricole et de la faible population du pays.

Ces actions s'accompagneront, dans le sous-secteur de l'élevage, de la promotion de services publics et privés de santé animale, de l'amélioration de la gestion de l'espace agropastoral (ZAGROP) et de la redynamisation des dispositifs locaux de concertation et de gestion proactive des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Par ailleurs, la réhabilitation de la culture du coton, qui fait vivre environ un million de Centrafricains et conditionne l'augmentation des productions vivrières, est indispensable pour l'amélioration des revenus des paysans dans certaines régions (zones de savane). Elle passera par :

- le règlement des créances des producteurs en vue de regagner leur confiance ;
- la création d'une nouvelle société en remplacement de la SOCADETEX ;
- la mise en place d'une politique d'intensification de la production ;
- l'adoption de politiques incitatives, un minimum d'investissement de départ pour remettre à niveau l'outil industriel et une provision budgétaire pour la couverture d'un déficit annuel incontournable à court terme.

Enfin, l'Etat favorisera la participation du secteur privé par la mise en place : (i) d'un cadre incitatif dans les domaines de l'équipement, l'aménagement, l'approvisionnement, la production et la commercialisation ; et (ii) l'assainissement des circuits commerciaux des intrants et des produits agricoles afin d'améliorer la compétitivité des filières à fortes potentialités de croissance.

#### Axe 4 : Désenclavement

Le désenclavement des zones rurales, la mise en place d'infrastructures d'appui à la production, la distribution et la commercialisation, la réduction d'autres facteurs de vulnérabilité des activités agricoles. Le Gouvernement engagera l'élaboration et l'exécution d'un vaste programme d'infrastructures de soutien à la production, la distribution et la commercialisation :

- la réhabilitation des pistes rurales et des infrastructures de commercialisation, l'hydraulique rurale, la construction de microbarrages et de retenues d'eau, l'aménagement et la valorisation des bas-fonds, la gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques, la modernisation des abattoirs dans les zones rurales à fortes potentialités agricoles ;
- l'élimination d'autres facteurs de vulnérabilité des activités agricoles tels que le VIH/SIDA, le paludisme, la malnutrition sévère.



3.3 Stratégies sectorielles et actions prioritaires

PILIER

3

## Valorisation des ressources naturelles

### *Les ressources forestières, fauniques, halieutiques et environnementales*

#### Situation actuelle

La géographie de la RCA offre une grande diversité d'écosystèmes. La forêt dense et humide couvre une superficie d'environ 5,6 millions d'hectares, soit 5,5 % du territoire, repartis en deux blocs. Le bloc sud-ouest (3,8 millions d'hectares), affecté à la production ligneuse avec 301 espèces d'arbres identifiées, constitue un potentiel économique mobilisable. Aujourd'hui, le potentiel exploité se limite à 8 sur 15 espèces commercialisables. Le bloc sud-est (1,8 million d'hectares), inexploité industriellement en raison de son éloignement des ports, est réservé à la conservation. Le reste du pays, dans la partie nord, est couvert par des savanes arborées et des forêts tropicales semi-denses. Cette zone de savane est le siège privilégié d'espèces fauniques favorables au développement de l'écotourisme. Les aires protégées ou secteur cynégétique couvrent 62 300 km<sup>2</sup>.

Au cours des années 2001 à 2005, la production moyenne de grumes s'élevait à de 563 853 m<sup>3</sup> par an, dont 41 % ont été exportés à l'état brut. L'industrie du bois est essentiellement composée d'unités de sciage. La production de sciages atteignait en moyenne 77 000 m<sup>3</sup> dont 90 % ont été exportés. La production de grumes a connu un fléchissement de 2001 à 2004 (passant de 703 milliers de m<sup>3</sup> en 2000 à 514 milliers de m<sup>3</sup> en 2004) en raison des récentes crises politico-militaires et de l'état des routes, d'une part, et d'autre part, du fait de l'arrêt de certaines sociétés ainsi que de la mise en vigueur des règles d'aménagement qui se sont traduites par la révision à la hausse des diamètres d'exploitabilité. Le secteur forestier, à travers l'exploitation et la transformation du bois d'œuvre, fournit 4 000 emplois directs et du travail à plusieurs milliers de journaliers. De plus, la forêt a apporté une contribution substantielle aux recettes publiques: les différentes taxes et redevances représentaient environ 8,25 milliards FCFA en moyenne par an, au cours des cinq dernières années. Globalement, la forêt représente 10 % du produit intérieur brut et 45 % des exportations en valeur.

L'environnement est un concept récent qui remonte au début des années 70 avec la Conférence de Stockholm sur l'environnement et le développement et le rapport Brundtland (1992) sur le développement durable. La République Centrafricaine a marqué son engagement en termes d'environnement par deux principaux textes : le Décret N° 89.043 du 23 février 1989, établissant le Comité national chargé des questions environnementales et l'Ordonnance N° 90.003 du 9 juin 1990 sur l'intégration des préoccupations environnementales dans la planification du développement.

Du fait des troubles, la gestion de la forêt a subi une forte désorganisation. Entre 2000 et 2004, l'attribution des permis d'exploitation s'est opérée de façon arbitraire (permis spéciaux de coupe). Néanmoins, des efforts du Gouvernement, soutenu par les partenaires extérieurs, ont permis d'inverser la situation, faisant de la RCA un exemple de gestion maîtrisée de la forêt dans la région.

Le Gouvernement a organisé en 2003 des états généraux qui ont permis de dresser le diagnostic du secteur totalement désorganisé, de rechercher les solutions pour y remédier et surtout de définir des axes stratégiques pour la relance du secteur. Des réformes profondes ont été mises en œuvre en vue de sécuriser les recettes tirées de l'exploitation forestière. En outre, le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer la transparence dans l'attribution des permis forestiers, la gestion des taxes versées aux communes en vue de contribuer à une meilleure utilisation de celles-ci au profit des couches les plus défavorisées.

La promulgation du Code forestier et la suppression des permis spéciaux de coupe, la ratification des conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique, la lutte contre la désertification, la mise en place d'une Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIAF) sont autant d'initiatives visant à rationaliser la gestion du potentiel forestier et à garantir la durabilité du capital naturel et des écosystèmes. La constitution d'un compte d'affectation spéciale de développement forestier et touristique (CAS-DFT), mécanisme financier d'appui à la promotion des initiatives d'aménagement et de réhabilitation du capital naturel visait notamment à augmenter les retombées sur les communautés. Ces efforts ont été

soutenus notamment par le Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestiers (PARPAF) financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

A la suite de ces actions, des avancées notables ont été enregistrées, notamment en termes de gouvernance, et ce malgré le manque chronique de moyens des directions régionales des eaux et forêts et de la brigade de contrôle forestier et faunique (BCFF) mises en place en 2003. La RCA figure aujourd'hui parmi les pays de la sous-région où la gestion pérenne des forêts est la plus avancée. Cette approche a permis une plus grande sécurisation des recettes publiques issues de l'activité forestière, dont les retombées sur les conditions de vie des populations vivant dans ces régions seront non négligeables. Il devrait en résulter un accroissement des infrastructures et de meilleures possibilités d'accès aux services sociaux de base. Il faudra également promouvoir l'implication de ces populations dans une gestion durable des ressources naturelles.

### Des ressources halieutiques

Les ressources halieutiques comme la pêche et la pisciculture restent un domaine peu exploité par les populations en raison de la non-maîtrise des techniques modernes de capture et surtout de l'effort de pêche. Au niveau de la commercialisation du poisson, la filière fonctionne de façon informelle.

Dans ces domaines, plusieurs projets FAO ont contribué à lancer véritablement la pisciculture dans les années 70, où l'on pouvait dénombrer 10 000 étangs appartenant à 8 500 pisciculteurs dont les activités ont de nos jours malheureusement régressé, en raison de la fin de l'assistance technique extérieure. Cependant, le Gouvernement a reçu des promesses de financement de la part de certains partenaires tels que :

- BAD : identification des actions prioritaires et urgentes en 2007 : coût non déterminé ;
- CEMAC (CEBEVIRHA) : promotion de la pêche et de l'aquaculture : 3 milliards (accord de principe obtenu) ;
- FAO/DFID : programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche dont le processus de financement est en cours.

## Stratégies et actions prioritaires

Le programme d'action du Gouvernement dans le secteur forestier sera orienté principalement vers une augmentation de la valeur ajoutée du secteur forestier grâce au renforcement de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources forestières et fauniques. Ce programme sera exécuté dans trois domaines prioritaires à savoir :

### Axe 1 : L'augmentation et la diversification de la production, couplée à la promotion d'une industrie du bois performante et compétitive

Avec une superficie utile de 3,5 millions d'ha de permis d'exploitation et d'aménagement (PEA), la production de grumes devrait pouvoir se stabiliser autour de 840 000 m<sup>3</sup> par an (soit 45 % de plus que la moyenne des cinq dernières années). L'assainissement des procédures d'attribution et de gestion des PEA sera poursuivi pour soutenir la réalisation des plans d'aménagement forestier. En effet, l'élaboration de plans d'aménagement forestier constitue un élément central des actions des politiques d'aménagement forestier durable. Avec le soutien du PARPAF, plusieurs plans couvrant environ 850 000 hectares ont déjà été réalisés. Le Gouvernement vise à mettre en place, d'ici 2010, des plans d'aménagement forestier couvrant l'ensemble des 3,5 millions d'hectares. Cette opération permettra de créer légalement une forêt domaniale permanente, dans le but de protéger ainsi les forêts du bassin versant des zones de savane.

Le développement des industries forestières représente un élément clé pour augmenter la valeur ajoutée des ressources forestières. Les investissements dans le séchage artificiel et le traitement secondaire revêtent un intérêt primordial en raison des coûts de transport élevés. Le Gouvernement examinera les moyens de promouvoir ces activités grâce à des dispositifs incitatifs et performants en termes d'efficacité/coût.

### Axe 2 : L'implication active des populations dans la gestion durable des ressources du secteur et l'accroissement des retombées sur les pauvres

Il s'agira notamment d'orienter le mécanisme du CAS-DFT vers un objectif plus social en associant les populations locales et le secteur privé. Il conviendra également d'actualiser les normes d'aménagement et

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

3

de gestion villageoise des terroirs de chasse pour un développement durable. La prise en compte des priorités des populations vivant dans les zones forestières (et notamment des femmes) dans la formulation et la mise en œuvre des politiques constituera un atout.

#### Axe 3 : Le renforcement des capacités des institutions publiques et l'application des textes

En plus du renforcement des directions présentes sur le terrain, il s'agira d'opérationnaliser les capacités d'analyse et de programmation du secteur. Enfin, de nombreux textes sont adoptés mais pas encore mis en application.

#### Axe 4 : L'institution des études d'impacts environnementaux dans tous les projets de développement

Il s'agit de la prévention des risques biotechnologiques et l'application des principes de mécanisme de développement propre (MDP) permettent de gérer durablement les ressources naturelles.

### Développement du secteur minier

Il est indéniable que la RCA regorge d'importantes ressources minières dont la captation et la bonne utilisation des rentes par le financement des pôles de développement pourraient sortir le pays de la pauvreté, attendu que le secteur minier peut exercer un effet de levier de par ses conséquences directes ou indirectes sur les autres secteurs. Pour ce faire, le préalable serait le rétablissement de la sécurité, prélude à la revitalisation des centres urbains secondaires. La mise en chantier des grands projets tels que UraMin racheté par AREVA et Aurafrique, qui rentrent en production vers 2009 et 2010, est porteuse de grands espoirs.

#### Situation actuelle

Le secteur minier s'est toujours caractérisé par une production artisanale de diamants et d'or, et fournit environ 100 000 emplois aux artisans et ouvriers miniers. Huit bureaux d'achat opèrent dans les activités d'exportation en RCA. Toute la production est quasiment exportée, et les exportations de diamants sont restées relativement stables depuis de longues années, entre 400 000 et 500 000 carats par an.

En 2006, la valeur des exportations s'élevait à environ 64 millions de dollars (415 529 carats), contre 62 millions de dollars (383 294 carats) en 2005 et 53 millions (353 484 carats) en 2004. Ce qui montre que depuis la fin des conflits et les contrôles imposés dans le cadre du processus de Kimberley, les exportations de diamants commencent à sortir d'une période creuse qui a duré jusqu'en 2003.

En vue d'accroître la création de la richesse du secteur, le Gouvernement a organisé en 2003 une grande consultation nationale appelée « états généraux du secteur minier ». Cette consultation a identifié les principaux problèmes tant institutionnels et financiers que sociaux qui freinent son développement, puis a défini des orientations stratégiques et des recommandations majeures susceptibles d'améliorer les revenus de l'Etat et des opérateurs tout en contribuant à la réduction de la pauvreté. Le Code minier a été révisé en 2004 et des réflexions sont en cours pour son adaptation aux normes internationales.

#### Défis à relever

Les principaux problèmes identifiés sont les suivants :

- la faiblesse du cadre institutionnel et de l'application des dispositions réglementaires qui expliquent la prévalence de la fraude et les difficultés dans la gestion des ressources minières ;
- la faiblesse des capacités humaines du processus de Kimberley qui explique le mauvais suivi de la traçabilité ;
- la faiblesse des capacités des institutions publiques du secteur due aux carences en personnel et en matériel de la Direction générale des mines et à la faible capacité technique de la structure du BECDOR ;
- l'absence de capacité financière et d'organisation des artisans miniers et, plus largement, la non-implication de la population locale dans la gestion des ressources minières.

## Stratégies et actions prioritaires

La stratégie de relance et de développement du secteur minier centrafricain repose sur une augmentation significative et durable de la production minière afin que d'ici à 2010, la part du secteur minier dans les recettes de l'Etat soit doublée (6 %) et que le taux de pauvreté des populations des zones minières soit sensiblement réduit. Dans ce but, un diagnostic exhaustif du secteur minier a été entrepris avec l'aide de l'AID. Le plan d'action du secteur reposera sur :

### Axe 1 : L'amélioration et l'assainissement du cadre juridique institutionnel et fiscal du secteur minier.

La plupart des textes en vigueur dans le secteur ont montré des insuffisances et ont pour la plupart suscité des critiques de la part des partenaires techniques et financiers (PTF) et des particuliers. L'objectif recherché est de mettre en place des règles de gestion consensuelle et incitative permettant de favoriser la transparence dans la gestion du secteur et de faire profiter les communautés et les collectivités des ressources générées par l'extraction minière. La stabilisation du cadre institutionnel permettrait sans doute à de nombreux projets actuellement au stade de la discussion de prendre forme. En effet, des investisseurs extérieurs s'intéressent à l'exploitation de l'or, de l'uranium, etc.

### Axe 2 : Le développement des PME/PMI et des grandes entreprises dans l'exploitation minière.

L'objectif visé est de stimuler la production minière à travers le développement des PME/PMI qui ne nécessitent pas d'investissements considérables. Cette démarche permettra aussi d'accroître l'emploi des populations rurales et d'améliorer leurs conditions de vie. A cette fin, les actions prioritaires consisteront à : (i) constituer une base de données géologique ; (ii) créer un environnement favorable aux exploitations minières par les PME/PMI et les grandes sociétés minières ; et (iii) relancer les activités de la Bourse internationale de diamants de Bangui.

### Axe 3 : L'amélioration des revenus des populations des zones rurales et la diversification des activités dans les zones minières.

Cette mesure engendrera une consolidation de la diversification de la production dans les zones rurales et permettra aux populations des zones minières de mieux profiter de l'exploitation minière en améliorant leurs conditions de travail et leurs revenus, et aussi de mieux prendre en charge le développement de leurs localités. A cet effet, le Gouvernement mettra en œuvre des actions susceptibles de renforcer les capacités des personnes impliquées, d'améliorer leur accès au crédit, de les sensibiliser aux risques professionnels, aux risques environnementaux et sanitaires (notamment en termes de VIH/SIDA) et de leur permettre de mieux gérer les problèmes migratoires.

### Axe 4 : Le renforcement des capacités des structures de gestion et de contrôle minier et l'implication des populations.

Il s'agira de renforcer les capacités humaines et matérielles des organismes publics en charge de la gestion du secteur (Direction générale des mines, structure chargée du processus de Kimberley, brigade minière et création d'une police minière). Il conviendra également de renforcer le contrôle à tous les niveaux pour éviter les pertes dues à la fraude et à la corruption.

## Promotion de l'art et des industries culturelles

### Situation actuelle

L'action artistique et culturelle ne doit pas être considérée isolément : elle doit s'intégrer dans l'ensemble des actions qui visent au mieux être des populations et doit les renforcer. Elle est aussi un facteur efficace d'intégration et de dialogue : entre les communautés, entre les générations, entre des intérêts qui, sans sa capacité de liaison et de reconnaissance mutuelle, se considéreraient comme divergents. Elle est enfin, à tous les niveaux de masse économique, un facteur de développement, d'emploi, de génération de ressources et de capacité, d'innovation technologique et de distribution.

### Défis à relever

Les principaux problèmes identifiés sont les suivants :

- la quasi-inexistence d'un marché structurant orienté vers la production et la consommation des produits artistiques et culturels ;
- la faiblesse des capacités de production et de diffusion des acteurs artistiques et culturels ;

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

3

- la non-valorisation des sites patrimoniaux au bénéfice de leurs communautés riveraines.

## Stratégies et actions prioritaires

L'objectif est de renforcer la contribution du sous-secteur des arts et de la culture au développement du pays par (i) la promotion du marché de l'art tant à Bangui que dans l'arrière-pays ; (ii) la promotion des entreprises et industries culturelles ; (iii) la valorisation des sites du patrimoine culturel, naturel et mixte avec les communautés au sein desquelles les sites sont implantés ; et (iv) la mobilisation des acteurs sectoriels de lutte contre la pauvreté autour de leurs projets communs, car les arts et la culture restent un moyen important de mobilisation des masses.

### Axe 1 : La promotion du marché de l'art

Il s'agit de la création des « carrefours de la culture » à Bangui et dans certaines grandes villes culturelles des provinces. Le carrefour de la culture est un lieu permettant la rencontre de l'offre et de la demande en matière artistique et culturelle. Producteurs, artistes, artisans et consommateurs peuvent y échanger et réaliser des transactions économiques (galeries de création et de vente des œuvres artistiques, culturelles et artisanales, podiums pour les représentations artistiques). Les communautés riveraines d'un carrefour peuvent développer de petits services et de modestes prestations leur permettant de générer les ressources nécessaires et d'améliorer leurs conditions de vie.

### Axe 2 : La promotion des entreprises et industries culturelles

Le développement de l'industrie musicale et de la production cinématographique, toutes deux caractérisées par l'édition et la diffusion des produits (K7 audiovisuelles, DVD, CD audio) sur le marché de l'art local et régional, constitue l'un des pôles importants de création d'emplois, avec des retombées économiques pour les acteurs culturels en particulier et pour le pays en général.

### Axe 3 : L'aménagement de sites du patrimoine culturels, naturels ou mixtes

Outre le fait qu'un site du patrimoine aménagé constitue un attrait important dans l'offre touristique, il demeure essentiellement un point de convergence pour les communautés environnantes qui développent tout autour des microentreprises (transport de personnes, artisanat, restauration, boutiques, groupes artistiques, guides etc.). Le site entretient une dynamique de mobilisation sociale pour le développement des localités immédiates de ses abords.

## Promotion du tourisme

### Situation actuelle

A l'instar des autres pays de la zone équatoriale, la RCA peut raisonnablement bâtir une stratégie de développement intégrant la valorisation de son potentiel touristique. Le tourisme dans ce pays possède comme atout essentiel l'abondance et la variété des ressources naturelles à même de lui permettre de s'orienter vers l'écotourisme. En effet, ce dernier contribue au maintien de la biodiversité et à la préservation du patrimoine culturel dans le cadre d'un tourisme durable, élément essentiel de lutte contre la pauvreté pour les générations présentes et futures, par le biais de la promotion des activités génératrices de revenus dans les secteurs artisanal et commercial.

La richesse et la diversité de la faune et de la flore de la RCA ont permis la création de nombreux parcs et réserves, tels que le Parc national Manovo-Gounda-Saint-Floris (17 400 km<sup>2</sup>), le Bamingui-Bangoran (10 700 km<sup>2</sup>), Dzanga-Ndoki (1 222 km<sup>2</sup>), la Réserve spéciale de Dzanga-Sangha (3 159 km<sup>2</sup>) et la Réserve spéciale de Mbaéré-Bodingué (733 km<sup>2</sup>). Dans ces parcs et réserves foisonnent des espèces animales et végétales rares, qui malheureusement ne sont pas suffisamment valorisées.

Cependant, un important contraste se dessine. Les infrastructures touristiques sont dans un état embryonnaire et vétuste. En effet, non seulement la plupart des établissements touristiques (hébergement et restauration) se situent à Bangui, mais aussi ne répondent pas aux normes internationales. Toutefois, le taux d'occupation hôtelier s'améliore progressivement, passant d'environ 40 % en 2003 à 65 % en 2006, et il évoluerait vers 70 % en 2007. Au niveau de l'arrière pays, les établissements sont de type traditionnel et posent de problèmes d'hygiène et de salubrité. C'est pourquoi

le département en charge du tourisme a lancé la réhabilitation d'hôtels à Boali-chutes, Bambari, Bossangoa et Bangassou, pour les confier à des gestionnaires privés.

En 1999, un plan directeur du développement du tourisme (PDDT) a été élaboré avec le concours du PNUD et de l'OMT. Toutefois, depuis son adoption, aucune action concrète n'a été réalisée, faute de ressources disponibles.

### Défis à relever

En 2005, les activités du tourisme cynégétique ont généré des ressources de l'ordre de 450 millions de FCFA pour le compte de l'Etat et des collectivités locales. Cet apport relativement faible au budget de l'Etat traduit toutes les difficultés de ce secteur à fortes potentialités à contribuer efficacement au développement du pays. Parmi ces difficultés, on relève l'absence d'aménagement des sites, l'insuffisance des infrastructures hôtelières et les faibles capacités institutionnelles et humaines qui constituent un frein au développement des activités touristiques, ainsi que la faible promotion de la destination RCA. Il n'existe pas non plus de cadre incitatif pour les investisseurs dans ce secteur. Enfin, les capacités de gestion du secteur au niveau gouvernemental et de dialogue avec les intervenants privés sont faibles.

### Stratégies et actions prioritaires

#### Axe 1 : Renforcement du secteur privé

La mise en place d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable au développement du secteur privé est indispensable pour permettre l'envisagement du développement des infrastructures touristiques (construction d'un palais des congrès, d'une cité de tourisme culturel, d'établissements d'hébergement et de restauration de type économique et d'hôtel de standing dans trois préfectures).

#### Axe 2 : Aménagement des sites touristiques

L'aménagement des sites naturels et culturels ainsi que des monuments historiques (six sites touristiques en zone rurale et quatre dans la zone urbaine pendant la période du DSRP) est un objectif clé dans la relance du tourisme.

#### Axe 3 : Mise en place de projets communautaires

Il s'agit de la promotion de produits tels que les safaris, l'écotourisme, le tourisme culturel et le positionnement de la RCA sur le marché international. Il sera nécessaire dans ce but d'améliorer les capacités des professionnels et de prendre en compte l'approche genre dans le développement des activités de l'écotourisme.

L'implication des communautés de base dans la gestion des entreprises touristiques permettrait d'assurer une utilisation viable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et la sensibilisation sur le fléau du VIH/SIDA.

## Développement des infrastructures de transport

La RCA est un pays sans littoral. De ce fait, la problématique du renforcement des infrastructures routières, fluviales et aériennes ainsi que leur interconnexion frontalière, constitue un enjeu important et donc un axe majeur de la stratégie du Gouvernement. La réduction des délais de transport, des coûts de fret, de l'énergie et des télécommunications devrait jouer un rôle primordial dans l'expansion économique, favoriser la compétitivité et l'intégration des marchés de la sous-région. Ce renforcement vise également à rétablir la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire et à ramener la sécurité extérieure et intérieure. La réalisation d'infrastructures de transport suffisantes tant sur le plan quantitatif que qualitatif aura sans doute d'importants impacts positifs sur la réduction de la pauvreté des ménages.

### Situation actuelle

Les innombrables contraintes au développement de la République Centrafricaine sont essentiellement liées à sa superficie très vaste (623 000 km<sup>2</sup>) et peu peuplée (3 895 139 habitants, soit six habitants au kilomètre carré). Ses pays voisins sont le Soudan à l'est, le Tchad au nord, le Cameroun à l'ouest, la République du Congo et la République démocratique du Congo au sud.

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

3



La RCA est à cheval sur deux grandes zones climatiques, sahélienne au nord et équatoriale au sud. Le pays connaît un climat tropical avec une saison humide de mai à octobre, et une saison sèche de novembre à avril. Au sud, le climat est de type équatorial, intertropical à l'ouest, subsahélien au nord avec une saison sèche pouvant aller de huit à neuf mois, et intertropical mais frais et orageux sur les reliefs. L'enclavement extérieur du pays s'explique par l'éloignement des ports maritimes. Le plus proche, Douala au Cameroun, est situé à près de 1 500 km de Bangui par voie routière. Cet enclavement est exacerbé par de nombreux contrôles administratifs qui jalonnent le parcours, d'où le renchérissement des coûts de transport, posant ainsi la problématique de la recherche

d'un système de transport efficace. L'enclavement intérieur, quant à lui, est caractérisé par l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures (routières, fluviales et aéroportuaires) inégalement réparties sur un territoire vaste avec une période de praticabilité relativement courte liée à la saison des pluies plus longue que la saison sèche. Cette situation constitue un handicap majeur pour la fluidité des échanges commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La situation d'enclavement de la République Centrafricaine place en premier ordre les problèmes d'infrastructures de transport dans son économie.

Au niveau des échanges commerciaux, on estime qu'environ (i) 600 000 tonnes de marchandises transitent par la voie routière entre la République Centrafricaine et les pays voisins dans le cadre de l'import et de l'export ; (ii) 62 000 tonnes de produits sont trafiqués sur une période de huit (8) mois dans l'année sur la voie d'eau, notamment le fleuve Oubangui, contre 600 000 tonnes il y a 30 ans ; et (iii) pour la voie aérienne, environ 60 000 passagers voyagent par an pour un maximum de 5 000 tonnes de fret.

#### Le réseau routier et les ouvrages d'art

Le réseau routier, dense de 24 307 km est constitué de :

- 5 376 km de routes nationales dont : (i) environ 700 km revêtus (financement du Japon et de l'Union européenne) dont de nombreuses sections nécessitent des réhabilitations ponctuelles, étant donné que le réseau n'a pas été entretenu depuis huit ans ; (ii) 155 km en cours de réhabilitation notamment l'axe Bangui – Garoua Boulai, le tronçon Bouar – Garoua Boulai qui fera l'objet d'un bitumage en 2008-2010 grâce aux financements conjoints de l'Union européenne (73 km), de la Banque mondiale (27 km) et de la BAD (54 km) dans le cadre d'un projet sous-régional. L'aide japonaise a été sollicitée pour l'aménagement du tronçon Baoro – Bouar ; (iii) environ 2 200 km de routes en terre qui pourront être entretenues sur les ressources du Fonds d'entretien routier (FER), auxquels s'ajoutent 300 km entretenus par les sociétés forestières sous forme de partenariat, iv) 200 km de routes en terre réhabilitées en 2006 et 2007 grâce au financement de l'Union européenne (2006) et 80 km en 2007 (FER) ;
- 3 761 km de routes régionales qui sont entretenues par quelques sociétés forestières, notamment sur la route du 4<sup>e</sup> parallèle, ainsi que grâce au financement l'Union européenne sur le tronçon Berbérati – Nola – Bayanga ;
- 15 000 km environ de pistes rurales très dégradées à plus de 80 % suite à l'arrêt des activités des projets agricoles et des agences de développement sous tutelle du Ministère du Développement rural qui les entretenaient.

Les liaisons sur les axes nationaux sont sécurisées par des ouvrages définitifs dans des états divers. En revanche, sur le reste du réseau, 450 ouvrages d'art semi-définitifs (platelage en bois) permettant le franchissement des points de rupture sur les pistes rurales, les routes régionales ou secondaires ne suffisent pas pour la plupart à supporter le moindre trafic, après plusieurs années sans aménagement. Au

total 51 bacs, dont 29 ordinaires, 15 en treuil moteur et 7 automoteurs, sont répartis sur l'ensemble du territoire et assurent un service de mauvaise qualité, faute de pièces détachées et de moyens d'entretien.

Le budget du FER, limité à deux milliards et demi (2,5) de FCFA, est largement insuffisant pour assurer l'entretien courant et périodique des infrastructures. Le besoin en financement moyen annuel théorique serait de dix (10) milliards, si le réseau était en bon état. Pour la période 2008-2010, il est prévu que les ressources du FER soient portées à quatre milliards annuellement, la différence dépendra entièrement des financements extérieurs.

Ces financements sont pour l'instant limités à : (i) la route Bouar – Garoua Boulai ; (ii) l'appui sectoriel institutionnel par l'Union européenne ; (iii) des moyens pour l'Office national du matériel (ONM) ; (iii) environ deux milliards de FCFA proposés par la Banque mondiale et l'Union européenne pour l'entretien périodique des routes bitumées et en terre ; et (iv) un financement de la BAD pour l'étude de la réhabilitation des axes bitumés, notamment le principal corridor existant.

#### Le sous-secteur fluvial et les ports

Le sous-secteur fluvial demeure un maillon important et incontournable du transport multimodal pour le désenclavement de la République Centrafricaine. Cependant, la navigabilité reste limitée sur l'ensemble du réseau des voies navigables, qui est d'environ 5 000 km, dont seulement 2 067 km sont praticables pendant une partie de l'année, principalement sur le corridor Bangui-Brazzaville (1 195 km).

Les ports, notamment le port amont et aval de Bangui et le port de Salo, disposent d'équipements vétustes qui nécessitent une remise en état. Des financements de l'Union européenne et de l'AFD ont permis d'améliorer les infrastructures et le matériel de la Société centrafricaine de transport fluvial pour un montant de quatre millions d'euros pour la réhabilitation des installations fixes des ports et des chantiers navals de Kolongo ainsi que l'acquisition de deux barges d'hydrocarbures. La capacité du secteur fluvial sera augmentée au fur et à mesure de l'accroissement de la capacité de la flotte marchande. D'autres appuis sont en cours, dont celui du Ministère français des Affaires étrangères, qui a alloué aux trois états riverains du fleuve Congo (RCA, RDC et République du Congo), une subvention de 900 millions FCFA pour des investissements dans la maintenance du fleuve.

Les problématiques fondamentales du transport par voie d'eau demeurent : (i) la navigabilité saisonnière, soit 7 à 8 mois sur 12 ; (ii) l'ensablement permanent du lit du cours d'eau ; et (iii) le caractère incertain des maillons routiers et ferroviaires pour le trafic non pétrolier.

Dans ce contexte, il convient d'envisager (i) d'effectuer régulièrement les travaux de dragage de sable dans l'Oubangui et le Congo ; (ii) à terme, de construire un barrage de régulation de l'Oubangui en amont de la ville de Bangui (à Zawara, Palambo ou Longo) pour le rendre navigable 11 à 12 mois sur 12 ; (iii) de poursuivre le programme de réhabilitation des équipements de transport par voie d'eau ; et (iv) d'envisager la desserte des populations situées en amont de Bangui par voies d'eau, via des moyens modernes et sécurisants.

#### Le sous-secteur aérien

Des 42 plateformes aéroportuaires, quatre pistes seulement sont revêtues (Bangui, Berberati, Bobangui et Avakaba). Les 38 autres pistes sont en terre. La majorité de ces plateformes sont aujourd'hui hors service. L'aéroport de Bangui-M'Poko a été mis en service en 1967. Le revêtement des chaussées aéronautiques a été renforcé pour la dernière fois en 1987. Ce seul aéroport, qui permet actuellement le désenclavement extérieur de la République Centrafricaine par voie aérienne, nécessite dans l'immédiat (i) des travaux d'extension et de réaménagement de l'aérogare ainsi que sa dotation en équipements de sécurité et de sûreté ; (ii) des travaux de renforcement de la chaussée aéronautique ; et (iii) des travaux de clôture autour de l'aéroport. Par ailleurs, le désenclavement intérieur de la RCA est très fragilisé par la non-disponibilité de plates formes aéroportuaires sûres dans la plupart des régions.

Face à cette situation, le Gouvernement a dû mener des réformes, dont les principales mesures visaient la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire. C'est ainsi que dans le secteur des transports, le Gouvernement avait initié et exécuté deux programmes sectoriels de transport (PST1 et PST2) qui se sont déroulés de 1990 à 1996 pour le premier, et de 2001 jusqu'à ce jour, pour le second.

## Défis à relever

Quelques défis sont à relever dans le domaine des infrastructures et consistent à :

- disposer de moyens financiers à très court terme afin de programmer les investissements prioritaires, mener les études techniques et rédiger les dossiers d'appels d'offres nécessaires à un programme de réhabilitation routière sur les réseaux nationaux et régionaux ;
- renforcer le cadre institutionnel pour la gestion du secteur, afin de conduire la réalisation des investissements et superviser l'entretien ;
- assurer la mobilisation des financements extérieurs pour permettre la sauvegarde des infrastructures de désenclavement extérieur et commencer le désenclavement intérieur. Le principal défi est que, faute de ressources pour la réalisation technique des dossiers de réhabilitation des infrastructures, la conduite d'un programme d'investissements sera nécessairement limitée dans un premier temps à des opérations de réhabilitation simples sur les routes en terre et à la finalisation de l'entretien périodique des routes bitumées.

## Stratégies

Au vu de toutes ces difficultés et de l'importance du secteur pour le développement du pays, le défi actuel et permanent du Gouvernement consiste à prendre des mesures capables de redressement afin de favoriser le retour à la libre circulation des personnes et des biens. Ces actions s'appuient sur la vision du secteur afin que « d'ici 2015, le pays, désenclavé sur le plan intérieur et extérieur, dispose d'un cadre cohérent et intégrateur de gestion et de prise en charge des infrastructures de transport ».

Pour atteindre ces résultats, les orientations du Gouvernement s'articulent autour de deux axes stratégiques : (i) le renforcement du cadre institutionnel ; et (ii) la réhabilitation, la construction et la viabilisation des infrastructures de transport. Pour cela, le Gouvernement entend réaliser les principaux objectifs suivants :

- renforcer les capacités institutionnelles du secteur : ministères techniques, Fonds d'entretien routier, Office national du matériel, Bureau d'affrètement routier centrafricain et structures en charge du secteur fluvial et des aéroports ;
- renforcer les sources de financement propre du secteur : FER ; redevance affectée au Bureau d'affrètement routier centrafricain, les Fonds de développement des transports par voie d'eau (FDTVE) en ce qui concerne la voie fluviale, les fonds aéronautiques en ce qui concerne le secteur aérien, afin d'assurer le financement et la conservation de ces patrimoines. Toutefois, les possibilités de ressources additionnelles générées ne sont pas susceptibles de faire face aux défis du secteur ;
- sécuriser le désenclavement extérieur tout en entamant le désenclavement intérieur. Au-delà des interventions mentionnées plus haut, cette stratégie ne peut se faire sans être quasi totalement financée par des ressources additionnelles.

Sous réserve de la disponibilité progressive de ces ressources, la stratégie du transport s'articulerait autour du :

### Secteur routier

- (i) désenclavement extérieur en mettant un accent particulier sur la réhabilitation puis le bitumage des axes régionaux ci-après (cf. Tableau 2, Graphique 4) :
- (ii) désenclavement intérieur :
  - sécurisation des ouvrages d'art de liaison ;
  - entretien et réhabilitation du réseau national ;
  - réhabilitation du réseau des routes régionales et rurales.

Tableau 2 : Axes de désenclavement

| Liaisons              | Axes                                                                                                                        |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>RCA – Cameroun</b> | Bangui > Baoro > Bouar > Garoua Boulai (frontière Cameroun)<br>Bangui > Boda > Yamando > Nola > Nianti (frontière Cameroun) |
| <b>RCA – Tchad</b>    | Bangui > Sibut > Kaga Bandoro > Sido (frontière Tchad)<br>Bangui > Bossembélé > Bossangoa > Bekay (frontière Tchad)         |
| <b>RCA – Congo</b>    | Bangui > M'baïki > (frontière Congo en allant vers Enyelle)                                                                 |
| <b>RCA – RDC</b>      | Sibut > Bambari > Bangassou (frontière RDC)                                                                                 |
| <b>RCA – Soudan</b>   | Bambari > Birao > AM > Dafock (frontière Soudan)                                                                            |

#### Secteur fluvial

Revitalisation du complexe Oubangui-Sangha comme voie de sortie de la RCA.

#### Secteur aérien

- sécurisation par la mise aux normes de l'aéroport Bangui M'Poko et de celui de Berberati situé dans l'ouest de la République Centrafricaine afin de servir de dégagement et de desserte de cette zone ;
- le développement progressif de neuf plates-formes pour couvrir l'ensemble du territoire ;
- la mise à disposition de données météorologiques et de contrôle de la navigation aérienne satisfaisantes pour l'ensemble du territoire.

### Actions prioritaires

Dans le but de mettre en œuvre le programme ambitieux de réhabilitation des infrastructures, le Gouvernement a convenu de mener des actions opérationnelles qui s'articulent autour des axes suivants :

#### Axe 1 : Renforcement du cadre institutionnel

Renforcement du cadre institutionnel responsable de la gestion des activités du secteur ainsi que des capacités institutionnelles des structures en charge de la formulation et de la mise en exécution de la politique du secteur. Le Gouvernement dispose déjà d'appuis identifiés tels que ceux de l'Union européenne, de la BAD et de la Banque mondiale. Sous réserve de moyens supplémentaires, ces structures devraient notamment mettre en place un système d'information sur l'état des infrastructures et harmoniser la réglementation des transports avec les règles sous-régionales et internationales.

#### Axe 2 : Mobilisation des moyens existants des départements

Il faudrait mobiliser les moyens existants des départements pour (i) les études techniques de réhabilitation des routes en terre et d'entretien périodique des routes bitumées ; et (ii) les ouvrages d'art de liaison régionaux. Cette action a déjà commencé pour les entretiens qui seront financés par la Banque mondiale et l'Union européenne en plus du bitumage de la section Bouar – Garoua Boulai.

#### Axe 3 : Recherche de financements ultérieurs

La recherche de financements pour la période 2008-2010 est essentiel pour (i) les études de bitumage des axes internationaux et de désenclavement et les infrastructures de transports fluvial et aérien ; et (ii) la réalisation d'un programme d'urgence 2008-2010 sur les routes en terre et les ouvrages d'art étudiables avec les moyens existants.

#### Axe 4 : Réhabilitation des infrastructures de transport

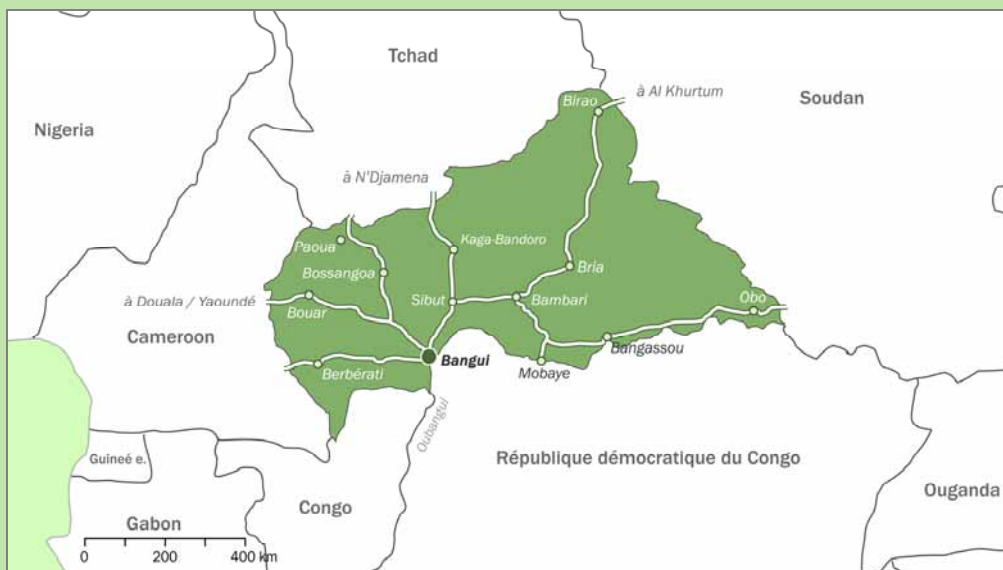
La réhabilitation des infrastructures de transport dépend de trois objectifs principaux : (i) réhabilitation, construction et viabilisation des infrastructures de transport des grands axes de désenclavement international reliant les grandes villes du pays ; (ii) réhabilitation des voies d'eau navigables (Oubangui, Sangha) ; (iii) et réalisation du second programme d'investissement d'urgence sur les routes en terre et les ouvrages d'art.

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

3

Graphique 4 : Les grands axes de transport permettant l'accès aux pays limitrophes



Source : Ministère de l'Équipement et du Désenclavement

Ces différentes actions sont prioritaires et primordiales pour la République Centrafricaine afin de réduire les goulots d'étranglement dans ces secteurs qui influencent fortement les niveaux de prospérité économique du pays et de fait réduire substantiellement la pauvreté.

## Promotion du secteur de l'énergie

### Situation actuelle

Les ressources énergétiques de la RCA sont faiblement répertoriées et le potentiel demeure méconnu. Malgré le développement des énergies modernes (électriques), la consommation énergétique de la majorité de la population est encore produite par des combustibles ligneux. En 1992, la consommation finale d'énergie était produite à 87,7 % par le bois de feu, et pour le reste par les produits pétroliers importés (10,9 %) et l'hydroélectricité (1,4 %).

### Combustibles ligneux

Les besoins en combustibles ligneux sont estimés à 1,6 million de tonnes de bois à usage énergétique et sont couverts à presque 60 %. La production intérieure en bois d'énergie du pays est de l'ordre de 805 000 tonnes dont 800 000 tonnes proviennent du défrichage agricole (cultures vivrières, coton, café) et 5 000 tonnes des déchets de bois de scierie. La production du charbon par carbonisation desdits produits est d'environ 2 500 tonnes par an.

### Sous-secteur de l'électricité

Pour ce qui est du sous-secteur de l'électricité, l'offre n'est pas à la hauteur de la demande. En 2003, le taux d'accès à l'électricité de la population s'élevait à 3 % au plan national, 10 % à Bangui, 1 % au niveau des centres secondaires, et un taux quasiment nul en milieu rural qui abrite la plupart des populations pauvres.

Depuis l'indépendance, à l'exception des autoproductions et des productions indépendantes, l'offre de services d'électricité a été le monopole de la société publique ENERCA, qui assure la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité sur toute l'étendue du territoire. Les services fournis par cette entreprise étant de faible qualité, le Gouvernement, après avoir libéralisé le secteur par Ordonnance 05.001 du 1er janvier 2005 portant Code de l'électricité de la RCA, a engagé la restructuration de ladite entreprise afin de la rendre viable.

A titre d'information, les installations actuelles de production de l'électricité sont constituées :

- des usines hydroélectriques de Boali 1 et Boali 2, installées respectivement en 1954 et 1976. Depuis lors, ces usines n'ont connu que quelques révisions partielles. Elles sont aujourd'hui dans un état de délabrement très avancé ;
- de la centrale thermique de Bangui qui doit servir d'appoint aux centrales de Boali 1 et Boali 2. Sur les six groupes dont dispose la centrale, un seul est en service actuellement (2,5 MW) ;
- d'un barrage de régulation du débit des usines hydroélectriques en aval de Boali 1 et 2 ;
- d'environ seize centres provinciaux alimentés par des groupes électrogènes diesel fonctionnant irrégulièrement quatre heures par jour (18 h-22 h), en raison des difficultés d'approvisionnement en hydrocarbures.

La puissance électrique totale installée en RCA est de 39 MW (2005, ENERCA) dont 36 MW sur le réseau interconnecté de Boali-Bangui. Face à l'insuffisance de l'offre, une fraction croissante de la population dans les villes de province s'équipe individuellement de groupes de production électrique à essence ou gasoil. C'est notamment le cas de plusieurs sociétés privées (sociétés minières, agro-industries, industries du bois, planteurs) et de missions religieuses. Les puissances unitaires vont de 2 à 650 KVA et leur somme est au moins du même ordre de grandeur que la puissance installée par l'ENERCA. Les autoproducteurs mettent également en place des kits solaires et des microcentrales hydroélectriques.

L'électrification rurale en Centrafrique est encore embryonnaire. C'est pourquoi, en 2004, le Gouvernement centrafricain a adopté un cadre national de politique énergétique qui valorise les énergies renouvelables, en vue de réduire la pauvreté pour la période 2005-2015.

#### Sous-secteur pétrolier amont

Dans le sous-secteur pétrolier amont, un Code pétrolier et ses textes d'application ont été promulgués.

#### Sous-secteur pétrolier aval

Dans le sous-secteur pétrolier aval, il est important de noter que la République Centrafricaine importe la totalité des produits pétroliers destinés à sa consommation qui avoisine les 100 000 m<sup>3</sup>/an. Elle ne dispose cependant que d'une capacité de stockage de 48 000 m<sup>3</sup>. Les activités d'importation, de stockage, de distribution et de commercialisation, naguère exercées par la Centrafricaine des pétroles (PETROCA), société d'économie mixte à majorité étatique, ont été libéralisées. Un accord-cadre et deux avenants ont été signés entre l'Etat et les sociétés exerçant les activités de distribution et de commercialisation en RCA. Il convient de souligner que ledit accord, signé en 1999, a donné une exclusivité d'exercice de cinq ans aux « marketeurs » et de dix ans à la Société de gestion des actifs logistiques (SOGAL).

Les marchés d'importation et de distribution, entièrement privatisés sont animés depuis 2000 par trois sociétés à savoir : (i) la SOGAL, basée au port pétrolier de Kolongo, est chargée de l'entreposage des produits pétroliers pour le compte des marketeurs ; et (ii) Total Centrafrique et Tradex Centrafrique sont chargées, quant à elles, de l'importation, de la distribution et de la commercialisation des hydrocarbures.

Il faut souligner que depuis le 25 avril 2007, trois lois ont été promulguées. La première a réorganisé le sous-secteur pétrolier aval, la deuxième a créé l'Agence de stabilisation des prix des produits pétroliers et la troisième a instauré la Société centrafricaine de stockage des produits pétroliers (SOCASP).

#### Défis à relever

Force est de constater que le développement du secteur de l'énergie est entravé par : (i) l'insuffisance du cadre réglementaire du secteur de l'énergie ; (ii) l'absence d'un système d'information énergétique, véritable outil de décision ; (iii) la faible performance de l'ENERCA ; (iv) le faible taux d'accès de la population à l'électricité ; (v) l'inadaptation de la technologie utilisée actuellement ; (vi) la faiblesse de ressources humaines ; (vii) l'absence d'une politique nationale d'énergie ; (viii) la faiblesse du niveau d'investissement dans le secteur de l'énergie ; et (ix) l'enclavement intérieur et extérieur du pays.

## Stratégies et actions prioritaires

Face à cette situation, le Gouvernement prendra à moyen terme d'importantes mesures afin que (i) les populations des zones urbaines et rurales accèdent aux services énergétiques de qualité et à moindre coût ; et que (ii) les ressources soient gérées de façon durable à travers les initiatives de partenariats publics et privés.

### Axe 1 : La poursuite de la restructuration du secteur.

Elle passe par : (i) la poursuite des réformes dans les sous-secteurs électricité et hydrocarbures ; (ii) la restructuration de l'ENERCA ; (iii) la création et la mise en œuvre d'un système d'information énergétique ; (iv) l'augmentation des capacités de production, de transport et de distribution de l'électricité sur le réseau interconnecté (Boali-Bangui) ; (v) l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de substitution d'énergie thermique et d'électrification par des sources d'énergie renouvelable ; et (vi) la promotion des échanges d'énergie électrique aux niveaux sous-régional et régional.

### Axe 2 : La diversification des sources énergétiques.

Elle passe par : (i) la promotion de l'électrification rurale ; (ii) la construction des microbarrages hydroélectriques ; (iii) l'électrification des villages par système photovoltaïque ; (iv) la valorisation énergétique de la biomasse.

### Axe 3 : L'amélioration de la capacité de gestion des hydrocarbures.

Elle passe par : (i) le développement d'une capacité de régulation des marchés des hydrocarbures ; (ii) la décentralisation et le renforcement des capacités de stockage et la diversification des voies d'approvisionnement ; et (iii) la réduction de la dépendance énergétique du pays.

Il faut enfin noter que les projets miniers devraient avoir un impact sur le développement énergétique du pays. Dans ce cadre, un barrage est prévu à Kembé sur la Kotto pour produire l'électricité pour les sites d'exploitation de l'uranium et de l'or.

## Télécommunications et technologies de l'information et de la communication

En dépit de son développement limité à l'heure actuelle, ce secteur constitue un moteur de développement dans l'avenir, grâce à ses tendances très favorables. Les perspectives sont prometteuses vu les intentions d'investissement annoncées par de grands opérateurs de téléphonie tels que le groupe Orange, avec toutes les retombées fiscales potentielles pour l'Etat.

### Situation actuelle

Eu égard aux grands défis de développement du pays, la plupart des actions de développement menées au cours des dernières décennies notamment dans les secteurs sociaux, les infrastructures de base et le développement rural l'ont été en défaveur des actions du domaine des infrastructures de télécommunication.

En effet, la couverture de la population par les services de télécommunication de base reste très limitée. Une analyse rapide de la situation révèle les résultats suivants :

- 5 000 lignes principales de téléphonie fixe et 160 000 lignes mobiles au 31 mars 2007, soit une télédensité globale de 4,1 % (nombre de lignes fixes et mobiles pour 100 habitants, à comparer à une télédensité globale de 34,6 % au Sénégal) ;
- 17 villes ont accès au réseau mobile (un taux de couverture de la population en téléphonie mobile inférieur à 30 %), huit au réseau fixe et quatre préfectures sur seize disposent d'au moins un point public d'accès à Internet, et une capacité de connexion à la dorsale Internet de moins d'un bit par seconde par habitant.

Les administrations et les entreprises utilisent faiblement l'informatique et la téléinformatique ; les petites et moyennes entreprises, notamment touristiques et culturelles, sont absentes sur le Web. Le secteur public n'offre presque pas d'informations et de services en ligne aux citoyens et aux entreprises. Les besoins de la main-d'œuvre spécialisée aguerrie aux nouvelles technologies de l'information et de la

communication (TIC) sont méconnus et peuvent difficilement être satisfaits par la formation. Les TIC ne sont pas encore introduites dans les programmes d'enseignement et de recherche.

La reconstruction du pays et le désenclavement des zones rurales, la participation au commerce mondial des entreprises nationales et la réduction de la pauvreté ne peuvent se réaliser sans un développement rapide des télécommunications.

### Défis à relever

Pour son expansion, le secteur des télécommunications fait face aux contraintes suivantes :

- faiblesse du cadre juridique, réglementaire et institutionnel du secteur ;
- infrastructures de base délabrées par manque d'investissement et du fait de certaines destructions ;
- inexistence d'un climat concurrentiel dynamique permettant le développement des TIC ;
- faiblesse de la couverture du territoire national en moyens d'accès aux TIC ;
- enclavement des entreprises nationales par rapport au commerce mondial.

### Stratégies et actions prioritaires

Face à ces enjeux d'édification de la société de l'information, le Gouvernement a déjà commencé à clarifier le cadre de régulation du secteur, notamment en précisant les règles d'octroi des licences et en créant une agence de régulation. Une nouvelle loi fixant le cadre légal du secteur est en voie d'élaboration sur la base d'une consultation approfondie des acteurs.

#### Axe 1 : La promotion de la concurrence

La création d'un environnement concurrentiel dynamique et une réaffirmation du rôle primordial de l'entreprise privée dans le développement des TIC sera au cœur du secteur.

#### Axe 2 : Le cadre légal

Le Code des télécommunications/TIC privilégiera la législation et la réglementation sera facilement applicable et adaptée aux contextes national et international. Il sera attrayant pour les investisseurs et contribuera à accélérer la couverture de la majorité de la population.

#### Axe 3 : La couverture totale de la population

Le développement des réseaux et moyens d'accès aux TIC sur toute l'étendue du territoire sera entrepris en vue d'assurer une couverture totale de la population.

#### Axe 4 : L'augmentation de l'utilisation d'Internet

Des initiatives dans le secteur TIC seront entreprises afin de favoriser la généralisation de l'utilisation d'Internet par la multiplication des points d'accès communautaires aux TIC et l'accroissement du taux de connexion des entreprises.

L'installation d'infrastructures large bande constitue un premier pas dans cette direction et aspirera à contribuer à relier toutes les localités du territoire et à construire l'infrastructure large bande en fibre optique reliant Bangui au câble sous-marin SAT-3/WASC, envisagé pour la mi-2009 si le financement dans le cadre d'un projet régional d'intégration est accordé.

## Développement des services publics de base

### Eau et assainissement

L'un des indicateurs édifians en termes de réduction de la pauvreté des populations défavorisées est l'amélioration de leur bien-être, caractérisée par le taux d'accès aux services de base tels que l'approvisionnement de la population en eau potable et l'assainissement de leur zone de résidence ou de vie. Ces problématiques sont une préoccupation constante du Gouvernement qui en a fait une priorité.

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

3

## Situation actuelle

Le secteur de l'eau et de l'assainissement comprend l'alimentation en eau potable des populations, l'assainissement de base au niveau des ménages et des collectivités (écoles, marchés, centres de santé), et l'assainissement pluvial.

Concernant le sous-secteur eau, le taux d'accès à l'eau potable est estimé en moyenne à 29,5 % en milieu urbain et 31,5 % en milieu rural, soit un taux national de 28,2 % en 2006. Ces indicateurs cachent de très grandes disparités entre les régions et les agglomérations. Ainsi, les plus défavorisées peuvent afficher des taux d'accès quasi nuls. La tendance du secteur assainissement est difficile à apprécier, faute de données. Toutefois, le recoupement des informations de 2005, montre une aggravation de la situation : 69 % des ménages centrafricains ne disposent pas d'installations sanitaires acceptables. Cette carence affecte particulièrement les ménages pauvres se situant d'une part en milieu rural et d'autre part à la périphérie des villes où se développe l'habitat spontané et anarchique avec des conséquences graves sur l'état de santé et le niveau de sécurité.

Un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement 1995-1997 a été validé en janvier 2001. Le document de politique et stratégies en matière d'eau et d'assainissement a été révisé et adopté en septembre 2005 par le Gouvernement. La Loi N° 06.001 portant Code de l'eau a été adoptée en 2006.

La réforme du cadre institutionnel du secteur est en cours mais le manque de ressources est un handicap à sa mise en œuvre. Cette réforme s'est traduite par l'option de la décentralisation et de la libéralisation du secteur adoptée par le Gouvernement. Mais cette réforme ne doit pas être considérée comme un désengagement de l'Etat qui jouera le rôle de régulateur pour garantir un meilleur accès des populations les plus démunies à l'eau et à l'assainissement et qui doit mobiliser les ressources nécessaires.

La fourniture des services en eau est assurée en milieu urbain par la SODECA qui détenait le monopole avant la libéralisation du secteur. La réforme du secteur se poursuit. La conception et la réalisation des ouvrages d'alimentation en eau potable (AEP) relèvent de la Direction générale de l'hydraulique. Malheureusement, cette direction ne dispose pas des capacités suffisantes pour assurer un service de proximité aux populations rurales et garantir un système viable de maintenance et d'entretien des ouvrages.

## Défis à relever

Plusieurs défis sont à surmonter dans le secteur, dont les principaux se résument comme suit :

- accroître les investissements dans les secteurs eau et assainissement pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement de base ;
- réussir à assurer une meilleure gestion et coordination des actions dans le secteur ;
- parvenir à une meilleure appropriation des infrastructures par les populations ;
- enfin, il est important d'asseoir un mécanisme de recouvrement des coûts pour garantir la pérennité des ouvrages.

## Stratégies et actions prioritaires

Les orientations envisagées par le Gouvernement dans le domaine de l'eau sont les suivantes :

### Axe 1 : Mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié

- élaboration des textes d'application du Code de l'eau, sur le plan institutionnel et réglementaire ;
- révision des statuts de la SODECA.

### Axe 2 : Accroissement des capacités nationales du secteur en matière de gestion et de planification

- amélioration du système d'information du secteur ;
- formation des planificateurs de l'administration en charge de l'eau ;
- formation des gestionnaires du secteur privé et de la société civile.

### Axe 3. Construction et réhabilitation des ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement adéquats

- (i) réhabilitation des outils de production de la SODECA pour les zones urbaines et de tous les points d'eau en milieu rural ;
- (ii) construction de nouveaux points d'eau en milieu rural et adduction d'eau des villes secondaires ;
- (iii) promotion des latrines traditionnelles améliorées et des latrines à fosse ventilée.

### Axe 4. Financement du secteur par des ressources diversifiées, stables et régulières

- (i) mise en place d'un mécanisme de mobilisation de ressources nationales et extérieures ;
- (ii) promotion de la valorisation des points d'eau.

Dans le domaine de l'assainissement, dans un premier temps, l'assainissement de la ville de Bangui, dont le délabrement constitue une menace directe pour la qualité de la vie et la santé des habitants, a reçu la priorité. C'est pourquoi un important programme de réhabilitation vient d'être lancé avec l'aide de l'AFD, de l'Union européenne et de la Banque mondiale dans la capitale. Il s'agit d'un investissement intéressant pour son rapport coût/efficacité en matière de réduction de la pauvreté, du fait de la concentration des pauvres dans les quartiers déshérités de la capitale. Il reste cependant à étendre ce type de programme au reste du pays.

## Secteur privé et environnement des affaires

### Situation actuelle

Le Gouvernement souhaite promouvoir le rôle du secteur privé dans la relance économique. Il a déjà pris des mesures visant à améliorer l'environnement des affaires en RCA, notamment en adaptant le droit des affaires conformément au traité de l'OHADA et en mettant en place un cadre de concertation avec le secteur privé. La réduction des arriérés intérieurs de l'Etat sera également favorable à la relance du secteur privé car il en résultera un regain de confiance de la part des partenaires au développement. Outre ces mesures, le rétablissement de la sécurité des biens et des personnes permettrait le développement d'échanges commerciaux.

### Défis à relever

Le développement du secteur privé reste toutefois freiné par de nombreux facteurs, notamment par : (i) la qualité limitée des services administratifs qui alourdissent et complexifient les formalités de création d'entreprises ; (ii) la faiblesse des infrastructures de base, la faible qualité et les coûts élevés des facteurs de production par rapport à d'autres régions ; (iii) la faible libéralisation des activités économiques ; (iv) l'insécurité juridique et judiciaire, la corruption ; (v) la faiblesse du système financier et un accès limité au financement ; et (vi) l'instabilité politique et l'insécurité constituent autant d'entraves au développement et à la compétitivité de l'entreprise privée.

### Stratégies et actions prioritaires

Le Gouvernement prendra des actions vigoureuses, en concertation avec ses différents partenaires au développement, afin d'instaurer un environnement favorable aux investissements nationaux et étrangers et de favoriser, d'ici 2015, le développement « d'un secteur privé dynamique, compétitif, créateur d'emplois pour les hommes et les femmes et contribuant à la lutte contre la pauvreté ». Ces actions concerneront les domaines suivants :

#### Axe 1 : Adaptation du cadre juridique et institutionnel à la politique de promotion du secteur privé et incitations

Le cadre de l'OHADA est globalement adapté, mais il faudra rendre son application plus rigoureuse.

#### Axe 2 : Renforcement des capacités des structures et institutions en relation avec le secteur privé à travers le développement des services d'appui aux entreprises

Dans le contexte de la libéralisation et de la déréglementation, l'administration doit jouer le rôle de facilitateur et d'accompagnateur du secteur privé. Cette démarche consiste à renforcer les capacités du Ministère du Commerce, de l'industrie, des petites et moyennes entreprises et des tribunaux de commerce. Il faudra également développer le marché des services d'appui aux entreprises et renforcer les capacités de l'expertise locale de manière à promouvoir les institutions, les organisations

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

3

professionnelles, les associations et les prestataires privés. La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat sera restructurée, ses capacités renforcées et elle retrouvera son autonomie financière afin de fournir des prestations de qualité, notamment en matière de promotion des entrepreneurs locaux, d'information économique et commerciale. La mise en place d'un guichet unique pour les investisseurs devrait sensiblement réduire les délais de création d'une entreprise. Une agence de promotion des investissements devra être mise en place afin de renforcer le dispositif existant et favoriser l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers.

#### Axe 3 : Renforcement du partenariat public/privé

Il s'agira d'impliquer régulièrement le secteur privé dans la définition des politiques et stratégies affectant ses activités, à travers un dialogue plus fécond.

#### Axe 4 : Mise en place d'un mécanisme de financement adapté aux capacités et aux besoins des opérateurs économiques

Afin de stimuler la création et le développement des entreprises, le Gouvernement entend mettre en place des mécanismes de financement adaptés aux capacités des opérateurs économiques et notamment à leurs besoins en termes de renforcement en fonds propres, en garanties et en coûts du crédit. Une stratégie nationale de promotion de la microfinance sera développée afin de soutenir les très petites entreprises. Il incombera pour cela d'apurer les problèmes persistants du secteur financier (créances douteuses), sans pour autant peser sur les finances publiques.

#### Axe 5 : Renforcement des capacités des opérateurs économiques et adaptation des compétences des ressources humaines aux besoins des entreprises

Le rehaussement des qualifications et des compétences, en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises, contribue à la réduction de la pauvreté. Outre le développement d'actions de formation ciblées pour les cadres et les dirigeants d'entreprise, le Gouvernement appuiera le renforcement des capacités de l'Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi (ACFPE) en vue de lui permettre de développer des actions de formation bien adaptées à la demande des entreprises et au marché de l'emploi.

#### Encadré 4 : Instruments de politique commerciale

La République Centrafricaine applique le Code douanier de la CEMAC et son tarif présent une progressivité globalement mixte, en raison de la protection accordée aux produits agricoles non transformés. Des taxes intérieures, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sont perçues sur les importations et les produits locaux. En raison de l'importance des recettes douanières (environ 65 pour cent du total des recettes fiscales en 2006, hors dons), un contrôle assidu est exercé sur le trafic sur l'axe Douala-Bangui (80 % des trafics à destination de la RCA).

L'importation du sucre est soumise à un régime de licences, avec une importante part au seul producteur national (la SUCAF-RCA). L'importation du café n'est permise qu'après l'écoulement de la production nationale et des dispositions des traités internationaux sont également observées en matière de protection de l'environnement et de mesures sanitaires et phytosanitaires.

Dans les secteurs des forêts, des mines, des infrastructures de base et des télécommunications, des codes et modes de taxation spécifiques sont en application ou en cours de révision.

Le programme de privatisation a notamment abouti à l'ouverture à la concurrence des activités en aval du sous-secteur des hydrocarbures. Les prix à la pompe sont administrés et la taxation de ces produits a été réduite en 2006 afin de limiter l'impact de la hausse des cours mondiaux. La propriété industrielle est notamment protégée par l'Accord de Bangui révisé. La législation nationale sur les droits d'auteur et les droits voisins est dépassée et mérite d'être mise à jour. Il en va de même de la législation sur la concurrence. Le pays ne possède pas de cadre réglementaire pour la normalisation pourtant nécessaire à l'amélioration de la qualité de ses produits.

Source : OMC, rapport du secrétariat de l'organe d'examen des politiques commerciales (mai 2007)

## Une économie connectée à la sous-région et à l'économie globalisée

La politique d'intégration régionale visera à réduire les problèmes résultant de l'enclavement de la RCA. Le Gouvernement entend renforcer sa participation à la mise en œuvre des politiques d'intégration régionale au sein de la CEEAC, de la CEMAC, de l'Union africaine (UA) et du NEPAD. Il prendra toutes les mesures utiles sur les plans macroéconomique et sectoriel pour respecter les critères de convergence en vue de la stabilisation de l'environnement macroéconomique et de l'attractivité du climat des affaires. De plus, le Gouvernement accordera une attention particulière à :

- l'intégration du secteur financier en vue de l'assainissement du système bancaire et du développement de la microfinance en RCA, gage de la mobilisation des ressources et du financement du développement ;
- au développement des services régionaux d'infrastructures pour pallier à l'insuffisance des transports. A cet égard, la RCA participera activement au Programme de réseau routier intégrateur (PRRI) du NEPAD ;
- la promotion du commerce et des échanges ;
- la transformation de la RCA en une plateforme économique de transit continental, vu sa position géographique au cœur de l'Afrique.

## Un cadre rénové de partenariat et de coordination de l'aide extérieure

Les partenaires au développement de la RCA soutiennent les réformes macroéconomiques, institutionnelles et structurelles en cours ainsi que la stratégie de réduction de la pauvreté.

Ces divers appuis présentent des différences dans leurs modalités d'intervention qui sont spécifiques aux partenaires au développement. Ces multiples modalités engendrent des coûts de transaction et de lourdes procédures qui réduisent l'efficacité de l'aide. C'est pourquoi le Gouvernement attend beaucoup de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) qui a mis en exergue l'alignement des PTF sur les stratégies nationales (notamment sur la stratégie de réduction de la pauvreté contenue dans le présent document), la coordination des interventions et la mise en place des stratégies axées sur les résultats. Dès lors, le Gouvernement est déterminé à mobiliser la communauté internationale et à élargir le cercle de ses partenaires au développement. Il recherchera activement, en concertation avec lesdits partenaires, un renforcement des cofinancements, une coordination/harmonisation des approches de leurs interventions par le biais de l'organisation conjointe (i) des missions d'évaluation ; (ii) des revues sectorielles ; et (iii) des revues annuelles. L'objectif étant de parvenir à une meilleure coordination de l'aide et à un accroissement de son efficacité et de son impact, tant au niveau des résultats qu'au niveau du dialogue avec les partenaires.

La Banque mondiale et la BAD ont d'ores et déjà décidé de coordonner leurs processus de réengagement dans le cadre d'une stratégie commune, en s'alignant sur les priorités nationales à court et à moyen termes.

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

3

## PILIER 4 : Développer le capital humain

Le capital humain (en combinaison avec le capital financier et le capital naturel) joue un rôle déterminant pour soutenir la croissance à long terme. La stratégie de réduction de la pauvreté vise à accroître le capital humain dans les domaines essentiels de l'éducation et de la santé, en privilégiant les actions qui touchent les régions les plus affectées par le phénomène de la pauvreté. L'accent doit être mis sur le capital humain car le niveau de santé et le niveau de connaissance sont des composantes du bien-être, mais aussi parce que le capital humain est un déterminant essentiel de la réduction de la pauvreté monétaire.

### Guide Pilier 4

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Education                       | 56 |
| Santé et VIH/SIDA               | 59 |
| Jeunesse et sport               | 62 |
| <i>Promotion du sport</i>       | 62 |
| <i>Promotion de la jeunesse</i> | 62 |
| Emploi                          | 63 |

L'accroissement du capital humain devrait donc impérativement bénéficier à l'ensemble de la population, notamment aux femmes, mais aussi aux groupes sociaux tels que les handicapés, les victimes de conflit, les orphelins, etc. Leur paupérisation réduit leur capacité à réagir et à se défendre ce qui les plonge dans des conditions d'extrême vulnérabilité et d'exclusion sociale. Comme l'a révélé le profil de pauvreté, le faible niveau de capital humain est un déterminant important de la pauvreté monétaire et non monétaire.

## Education

### Situation actuelle

Depuis 15 ans, l'accès à l'éducation en République Centrafricaine est limité par une faible capacité d'accueil. Quel que soit l'ordre d'enseignement, les indicateurs de scolarisation n'ont pas été améliorés de façon significative. A titre d'exemple, en 2005, le taux brut de scolarisation (TBS) était de 4 % dans le préscolaire, 75 % dans le fondamental-1 (F1) et seulement 29 % dans le fondamental-2, et le secondaire général (SG) et technique. Cette faiblesse de la capacité d'accueil s'accompagne d'une détérioration de la qualité des services offerts, conséquemment à la baisse de ressources allouées au secteur.

Une baisse importante de la priorité budgétaire pour l'éducation a été constatée. Alors que les dépenses consacrées à l'éducation représentaient 28 % des dépenses publiques hors dette en 1996, elles étaient estimées à seulement 14 % en 2005. La combinaison de la faible pression fiscale et de la faible priorité budgétaire a pour conséquence que seulement 1,45 % du PIB est consacré aux dépenses publiques de l'éducation, valeur la plus faible observée sur le continent, très en deçà de la moyenne africaine de 3,7 %.

De même, dans les dépenses consacrées à l'éducation, la priorité budgétaire accordée dans le passé au fondamental-1 a très fortement décliné. Alors que les dépenses pour le F1 représentaient 65 % de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation en 1980, elles ne s'élevaient plus qu'à 49 % en 2005. La part accordée à l'enseignement secondaire est également faible (28 %). En revanche, l'enseignement supérieur représente 23 % des dépenses courantes d'éducation (contre 18 % en moyenne en Afrique).

Les coûts unitaires (dépense moyenne par élève) sont particulièrement faibles aux niveaux primaire et secondaire. Ils sont estimés à 7 % du PIB par habitant au F1, 17 % au F2 et 28 % au SG. Quant au coût unitaire de l'enseignement supérieur, il atteint 225 % du PIB par habitant. La dépense publique annuelle pour un étudiant du supérieur est équivalente à celle de 31 élèves du F1.

Du fait de la contrainte budgétaire, le nombre d'enseignants fonctionnaires recrutés ne peut pas suivre les besoins. Le système éducatif s'ajuste alors par (i) le recrutement par les familles de maîtres-parents non formés, qui représentent aujourd'hui près de la moitié de l'ensemble des enseignants en classe ; et

(ii) des taux d'encadrement malheureusement records (92 élèves par enseignant en moyenne au primaire, et plus de 50 en moyenne dans le secondaire).

Au déficit en enseignants s'ajoute la rareté des manuels pour les professeurs et les élèves. A l'heure actuelle, au F1, on relève 1 livre pour 10 élèves. Une proportion élevée de redoublement est également constatée : 30 % dans le fondamental-1, 20 % dans le F2 et dans le secondaire général. Enfin, le système éducatif a une faible capacité de drainage de tous les enfants du début à la fin d'un cycle d'enseignement. Les taux d'achèvement dans le F1 sont estimés à seulement 32 % en 2005.

Au regard du contexte général de l'emploi en République Centrafricaine, la structure des sortants du système éducatif national n'est pas suffisamment en adéquation avec les besoins de l'économie. D'un côté, le secteur agricole et non formel a besoin pour augmenter sa productivité (et donc contribuer à la réduction de la pauvreté), de personnes alphabétisées. Quant au secteur moderne, il a besoin d'un nombre beaucoup plus faible de personnes mais ayant reçu une formation de qualité. Dans la situation actuelle, la plupart des jeunes (70 % d'une cohorte) s'insèrent dans la vie active sans alphabétisation durable. A l'inverse, le nombre annuel de sortants de l'enseignement supérieur représente plus de six fois le nombre d'emplois de cadres disponibles.

Cette faible adéquation entre la formation et l'emploi conduit à exacerber les situations de chômage et de sous-emploi. Seuls 25 % des sortants du supérieur trouvent un emploi de cadre, les autres occupent un emploi moins qualifié (50 %) ou sont chômeurs (25 %). L'ampleur du déséquilibre est telle que l'inadéquation de la « production » du système éducatif en référence à l'emploi est davantage de nature structurelle que conjoncturelle.

L'analyse sous l'angle de l'équité dans la scolarisation et la répartition des ressources montre que le genre, la zone d'habitat et le niveau de vie constituent des facteurs discriminants.

Dans le fondamental-1, on observe un écart important entre la proportion des filles et des garçons qui accèdent à l'éducation et achèvent les différents cycles. En effet, dans le F1, l'écart des TBS entre les filles et les garçons est estimé à 27 points au profit des garçons. En raison des taux d'abandon élevés observés chez les filles, l'écart entre le taux d'achèvement des filles et celui des garçons est estimé à 20 points, toujours au profit des garçons. Par ailleurs, on remarque que le taux de scolarisation en zone rurale est beaucoup plus faible qu'en zone urbaine, respectivement 50 % et 107 %. On constate également que les zones rurales enregistrent le plus grand nombre d'abandons. Enfin, force est de constater que le taux brut de scolarisation croît avec le niveau des revenus. Ce taux passe de 32 % pour le premier quintile (les 20 % des ménages les plus pauvres) à 121 % pour le dernier (les 20 % des ménages les moins pauvres).

Ces disparités sont encore plus accentuées dans les niveaux post-primaire à tel point que dans l'enseignement supérieur, 85 % des étudiants sont issus des 20 % des ménages les plus favorisés.

Appuyé par la Banque mondiale et l'UNESCO (Pôle de Dakar), le Gouvernement a récemment posé un diagnostic approfondi du secteur éducatif (RESEN) dont les principaux enseignements sont présentés ci-dessous. Suite à ce diagnostic, le Gouvernement élabore en ce moment sa stratégie sectorielle (2007-2020) dans un cadre macrofinancier crédible. Cette stratégie nationale a pour vocation de permettre l'éligibilité du pays à l'initiative EFA-Fast Track.

### Défis à relever

Au regard des effets sociaux de l'éducation et de la nécessité d'arrimer l'éducation des jeunes à la croissance économique, le secteur de l'éducation devra relever les défis actuels par le biais de :

- l'universalisation de l'enseignement fondamental ;
- l'amélioration de la qualité dans les autres cycles (secondaire et supérieur) ;
- le développement des programmes d'alphabétisation ;
- le développement de formations professionnelles courtes ;
- la professionnalisation des filières de l'enseignement supérieur.



Les défis du système éducatifs sont tels que la vision du département va au-delà de l'année 2015. Dans le cadre du DSRP, il sera retenu que « tous les enfants des deux sexes, quel que soit leur milieu de résidence, devront accéder à un enseignement complet de qualité dans le fondamental-1 et que le fondamental-2 devra accueillir plus d'enfants ».

### Stratégies et actions prioritaires

Pour maximiser l'impact économique et social de l'éducation, des progrès vers une couverture universelle de l'enseignement fondamental de meilleure qualité seront nécessaires. Pour les autres niveaux d'enseignement (secondaire général et

technique, enseignement supérieur), l'accent sera mis sur la qualité et la pertinence des enseignements (diversification, professionnalisation, amélioration de l'efficacité interne) qui devront être au cœur des politiques éducatives futures. Dans cette perspective, la mesure et le suivi de la performance « externe » du système devraient permettre une meilleure adaptation de l'offre éducative aux besoins de l'économie nationale.

Les actions prioritaires consisteront à faire en sorte que d'ici 2020, tous les enfants des deux sexes, quel que soit leur milieu de résidence, accèdent et achèvent un cycle d'enseignement fondamental-1 complet de qualité et qu'ils soient en mesure d'accéder aux autres cycles d'enseignement.

Les axes d'intervention sont :

#### Axe 1 : Accroissement de l'offre éducative. L'effort à consentir doit permettre d'attirer le maximum de filles et de garçons

Cette démarche passera par la construction de nouvelles salles de classe dans les zones à faible taux de scolarisation et l'équipement en matériel didactique, le recrutement et la formation du personnel enseignant. La stimulation de la demande éducative fera l'objet d'une attention particulière. A cet effet, un processus de dialogue ouvert et large sur la situation de l'école sera lancé au sein de toutes les communautés, en prenant soin d'impliquer les femmes, accompagné d'un plan de marketing social à l'endroit des parents. Des actions d'appui seront privilégiées en matière d'alphabétisation, surtout à l'endroit des femmes pour les amener à mieux comprendre entre autres défis la nécessité de la scolarisation et du maintien de leurs enfants à l'école, particulièrement les filles.

#### Axe 2 : Amélioration du pourcentage des élèves achevant le cycle primaire

Les interventions viseront la généralisation de l'enseignement préscolaire à travers tout le pays. Un autre volet consistera à améliorer les méthodes d'enseignement et d'évaluation. Ainsi, les méthodes d'enseignement et d'évaluation axées sur l'approche par compétence seront privilégiées. Un chapitre spécial sera consacré au développement d'un programme d'éducation non formelle afin de récupérer les enfants hors circuit, dont 50 % sont des filles. Pour réaliser cette ambition, un dispositif de formation du personnel administratif à la planification stratégique, à la gestion et à la mobilisation de ressources sera mis en place, avec comme résultats escomptés : le personnel administratif et les enseignants sont les premiers conseillers des communautés dans la recherche des réponses aux défis de développement auxquels ils font face.

#### Axe 3 : Amélioration de la rétention

L'objectif étant de garantir le maintien des enfants jusqu'à la fin du cycle, des activités visant à rendre attractif l'environnement scolaire seront organisées. Elles seront axées sur l'appui aux communautés en termes d'apport en conseils techniques, matériel, mesures incitatives et financières etc. afin de rendre obligatoire l'accès des enfants à l'eau potable, aux cantines scolaires, aux latrines séparées pour filles et garçons, et des communautés elles-mêmes. Pour y parvenir, il faut prendre en compte les facteurs déterminants de l'abandon scolaire, des filles plus particulièrement, et prévoir des mesures propres à les enrayer. Cette démarche passe par le développement des activités visant à rendre attractif

### 3.3 Stratégies sectorielles et actions prioritaires

PILIER

4

l'environnement scolaire, l'amélioration de l'accès physique à l'école, l'instauration de la sécurité physique et morale des élèves, et plus particulièrement des filles.

#### Axe 4 : Sensibilisation et mobilisation de tous les partenaires

Toutes les actions de réforme ainsi déterminées ne pourront aboutir que si la communauté et tous les partenaires participent réellement à la gestion de l'école. Les responsables des comités locaux, impliquant les femmes, seront formés aux outils de planification, de gestion et de suivi participatif axé sur les résultats.

La participation des opérateurs économiques privés sera stimulée et des mesures incitatives seront prises afin de lever toutes les barrières à la scolarisation de tous les enfants, et plus particulièrement des filles. Des dispositions spécifiques seront prises pour la vulgarisation de la loi d'orientation et de ses textes d'application.

#### Axe 5 : Amélioration de la capacité d'accueil et de la pertinence des enseignements au niveau du fondamental 2

Suivant cet axe, l'action consistera à recruter et former le personnel enseignant, ainsi qu'à construire et équiper de nouvelles salles de classe, de technologie et des laboratoires, adapter les programmes d'enseignement du fondamental-2 aux besoins du retour à la vie active du plus grand nombre d'élèves à la fin du cycle.

Les résultats escomptés de ces actions sont :

- atteindre un taux d'inscription de 73 % des enfants de 6 à 11 ans à l'école fondamentale-1 et réduire l'écart actuel entre les filles et les garçons ;
- réaliser un taux d'achèvement de 74 % dans le cycle primaire ;
- réduire le taux d'abandon à 9 % pour les filles et à 6 % pour les garçons ;
- renforcer la mobilisation des acteurs et partenaires du système éducatif ;
- améliorer la capacité d'accueil et la pertinence des enseignements au niveau fondamental-2.

## Santé et VIH/SIDA

### Situation actuelle

Depuis plus d'une décennie, les pouvoirs publics ont adopté et mis en œuvre à travers le Plan national de développement sanitaire I 1994-1998 (PNDS I) et le Plan intérimaire de la santé, une politique nationale de santé fondée sur les soins de santé primaires et l'initiative de Bamako (décentralisation et participation communautaire). Les évaluations de ces plans ont révélé des insuffisances en termes de capacités humaines, d'infrastructures, d'équipements et de ressources financières qui ont empêché la réalisation des objectifs fixés. Les régions rurales pauvres manquent toujours cruellement de personnel médical et paramédical. Les ratios personnels de santé/habitant par catégorie professionnelle montrent une répartition inégale entre la capitale Bangui et le reste du pays. Par conséquent, les principaux indicateurs de performance se sont détériorés par rapport aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), notamment un médecin pour 3 000 habitants et un infirmier pour 1 000.

La dégradation du système sanitaire intervient de manière concomitante à l'apparition de nouveaux défis qui interpellent le secteur de la santé. Il s'agit notamment (i) du VIH/SIDA dont la prévalence ne cesse de progresser et qui décime surtout la population active ; (ii) de la recrudescence de la tuberculose qui accompagne généralement le VIH/SIDA ; et (iii) de la persistance du paludisme. Cette situation entraîne une dégradation de la santé de la population centrafricaine et une diminution du capital humain en quantité et en qualité, ce qui risque de porter préjudice aux perspectives de croissance économique à moyen et long termes.

Ainsi, en quinze ans, l'espérance de vie à la naissance de la population centrafricaine a reculé de plus de 6 ans, passant de 49 ans en 1988 à 43 ans en 2003. Le taux de mortalité générale est passé de 17 ‰ en 1988 à 20 ‰ en 2003. Le taux de mortalité maternelle reste élevé. Sur 100 000 naissances vivantes, 1 355 décès maternels étaient enregistrés en 2003 contre 683 en 1988. Ce niveau élevé de la mortalité

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

PILIER

4

maternelle résulte principalement des faibles taux de couverture prénatale (34 %), d'accouchements assistés (44 %) et de prévalence contraceptive (6,9 %). Les principales causes sont les grossesses rapprochées, les avortements provoqués dus à l'ignorance et à la non-utilisation des méthodes contraceptives, mais également la pauvreté monétaire accentuée chez la femme centrafricaine.

Le taux de mortalité infantile s'élève à 132 ‰, avec 116 ‰ en milieu urbain contre 141 ‰ en milieu rural. Le taux de mortalité infanto-juvénile se situe à 220 ‰ au niveau national (238 ‰ en milieu rural), selon le recensement général de la population et de l'habitat 2003. Il grimpe à environ 176 ‰ selon l'enquête MICS 2006. Les infections respiratoires aiguës, le paludisme, les maladies diarrhéiques, le VIH/SIDA et la malnutrition protéino-énergétique sévère constituaient les principales causes de décès des enfants de moins de trois ans en 2006. Avec l'appui des partenaires, la couverture vaccinale des enfants de moins d'un an s'est améliorée et se situe à plus de 80 % pour l'ensemble des antigènes.

Les résultats de l'enquête sur la sérologie au VIH couplée à l'enquête MICS 2006 révèlent que la prévalence globale du VIH est de 6,2 % parmi les hommes et les femmes âgés de 15 à 49 ans. Ces résultats cachent non seulement de grandes disparités entre les régions et préfectures du pays d'une part, et entre les groupes sociaux d'autre part, mais place la République Centrafricaine au premier rang des pays de l'Afrique centrale les plus touchés par l'épidémie. Ces résultats ne sont pas comparables aux résultats antérieurs obtenus en 2002 sur des groupes sentinelles et où le taux moyen de prévalence était de 15 % (cartographie de la sérologie chez les femmes enceintes). La transmission du VIH parents-enfant est estimée à 35 %.

Cette situation est le fruit d'une faible couverture sanitaire (en 1993, 37 % des habitants seulement vivaient à moins de 10 km d'un centre de santé), une offre de services de soins de mauvaise qualité en général et de la santé de la reproduction en particulier, au faible niveau d'éducation des populations, notamment des femmes. Le principal déterminant reste la pauvreté qui limite la mise à disposition des services de santé de qualité et traduit également les faibles revenus par habitant, lesquels expliquent l'accès limité des populations aux services existants.

Ce diagnostic dévoile les problèmes prioritaires suivants : une faible performance du système de santé, conséquence (i) d'un financement intérieur insuffisant des services et programmes de santé (un peu moins de 6 % du budget national depuis plus d'une décennie) ; et (ii) d'une mise à l'échelle insuffisante des programmes prioritaires de santé, faute de mobilisation de ressources additionnelles nécessaires, une insuffisance de la prévention contre le VIH/SIDA, une faiblesse dans la coordination de la lutte contre le VIH/SIDA à tous les niveaux et une faible implication des secteurs dans cette lutte contre le VIH/SIDA.

## Défis à relever

### En rapport avec les stratégies à mettre en œuvre

Il conviendra (i) relever le niveau du financement national [communautaire<sup>11</sup> et budgétaire (hors part extérieure)], du système de soins (infrastructures, équipements, personnel qualifié) de manière à améliorer la qualité de l'offre globale de soins ; (ii) mobiliser des ressources additionnelles suffisantes pour le financement du gap devant permettre la mise à échelle des programmes prioritaires de santé ; (iii) motiver et déployer le personnel qualifié nécessaire pour assurer les soins en zone rurale prioritairement, ensuite au niveau des structures de références régionales et à Bangui ; (iv) assurer la disponibilité pérenne des médicaments (y compris les antirétroviraux), les vaccins et les réactifs de laboratoire au niveau de toutes les structures sanitaires du pays ; (v) engager des réformes nécessaires du système de santé devant faciliter la bonne gestion des activités et programmes de santé ; (vi) renforcer les programmes de prévention afin de pousser la population à changer de comportement vis-à-vis de la maladie, en mettant sur pied des programmes ciblant prioritairement les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes ; (vii) renforcer la prise en charge globale des personnes infectées et affectées ; et (viii) promouvoir la multisectorialité des actions de lutte contre le VIH/SIDA.

### En rapport avec l'amélioration des indicateurs de l'état de santé de la population

Il conviendra (i) d'augmenter de 72 % (contre 62,5 % en 2000) le taux d'accès des populations rurales très pauvres à des services offrant des soins de qualité, en particulier les couches les plus vulnérables que sont les femmes en âge de procréer, les enfants de 0 à 5 ans, les travailleurs des secteurs sociaux et productifs prioritaires ; (ii) de baisser les taux de mortalité maternelle de 1 355 à 1 016 pour 100 000

<sup>11</sup> Il s'agit des mutuelles de santé, du paiement par les collectivités et du partenariat public-privé.

naissances vivantes et les taux de mortalité infantile de 176 à 103 ‰ ; et (iii) de stopper la progression de l'infection au VIH autour de 6,2 ‰, d'une part, et d'assurer une prise en charge globale d'au moins 60 ‰ des patients infectés d'autre part.

## Stratégies et actions prioritaires

### Axe 1 : Relèvement du financement intérieur

Le secteur de la santé nécessitera un relèvement du financement intérieur à au moins 15 ‰ du budget national pour couvrir les services et programmes prioritaires de santé.

### Axe 2 : Redynamisation du système de santé

Les actions consisteront à redynamiser le système de santé : former et employer le personnel qualifié, construire/réhabiliter et équiper les formations sanitaires, redynamiser la gouvernance des activités et programmes sanitaires. Il s'agira en outre de développer les moyens de contrôle des épidémies (rougeole, méningite et fièvre hémorragique) et des maladies négligées (hypertension, diabète, etc.).

### Axe 3 : Financement à l'échelle des programmes prioritaires de santé infantile et maternelle

Le financement de la mise en œuvre à l'échelle des programmes prioritaires suivants sera nécessaire : (i) vaccination des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes contre les maladies-cibles<sup>12</sup> (tuberculose, tétanos, méningite, rougeole, hépatite, diphtérie et fièvre jaune) ; (ii) soins infantiles essentiels (malnutrition, diarrhées, infections respiratoires, paludisme, tuberculose, VIH), dans le cadre de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME) ; et (iii) santé de la reproduction visant la réduction de la mortalité maternelle<sup>13</sup> (soins obstétricaux d'urgence, consultations postnatales et prénatales, planification familiale (méthodes contraceptives modernes), soins gynécologiques appropriés et lutte contre les pratiques néfastes (mutilations génitales, etc.).

### Axe 4. Lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme<sup>14</sup>

Pour renforcer l'approche multisectorielle de lutte contre le VIH/SIDA, un Comité national de lutte contre le SIDA (CNLS) a été créé en 2001 et placé sous l'autorité directe du Président de la République chef de l'Etat. Son organe permanent est le secrétariat technique du CNLS (ST/CNLS), chargé de coordonner les activités de lutte sur toute l'étendue du territoire.

Etant donné que la pauvreté et le VIH/SIDA ont des relations bidirectionnelles, le nouveau cadre stratégique national (CSN) de lutte contre le VIH/SIDA (2006-2010), adopté en juillet 2006 par l'assemblée générale du CNLS pour une période de cinq ans, constitue le document de base qui sous-tend les actions de lutte contre le VIH/SIDA dans le pays. Le financement du plan opérationnel 2007-2010 de ce CSN contribuera indubitablement au renforcement des actions relatives au pilier 4 du DSRP.

Compte tenu de la gravité du SIDA et des menaces multiformes que son extension représente pour la réduction de la pauvreté, la lutte contre le VIH constitue un des axes d'intervention prioritaire du Gouvernement. Cette action permettra de préserver le capital humain pour une meilleure croissance économique et le développement des secteurs sociaux.

Les résultats attendus sont :

- les programmes et stratégies susmentionnés sont financés et mis en œuvre à l'échelle ;
- les indicateurs de processus suivants sont améliorés : (i) 15 ‰ du budget national sont alloués aux programmes prioritaires de santé ; (ii) 60 ‰ des patients atteints du VIH/SIDA sont sous traitement ARV et des actions de recherche et de prévention efficaces sont menées sur la base d'approche multisectorielle ; (iii) la prévalence contraceptive aura atteint 80 ‰ ; (iv) la couverture vaccinale est maintenue autour de 80 ‰ ; et (v) 80 ‰ des formations sanitaires sont fonctionnelles et offrent des soins de qualité.

Les indicateurs d'impact de l'état de santé de la population suivants sont maîtrisés et réduits : (i) le taux de prévalence du VIH/SIDA ; (ii) les taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile ; et (iii) les taux de létalité due aux épidémies et aux maladies négligées.

<sup>12</sup> Programme élargi de vaccination (PEV).

<sup>13</sup> Plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale 2004-2015.

<sup>14</sup> Cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA 2006-2010.

## Jeunesse et sport

### Promotion du sport

#### Situation actuelle

Le sport centrafricain a dans le passé joué un rôle important dans le développement humain de la population d'une part, et l'épanouissement moral, physique de la jeunesse d'autre part. Il a également contribué au renforcement de la cohésion sociale grâce aux exploits réalisés dans certaines disciplines au plan international. Malheureusement, compte tenu des difficultés structurelles pour mobiliser les ressources et la dégradation des conditions de sa pratique, le sport n'est plus en mesure de remplir sa mission.

#### Défis à relever

Il convient de renforcer les infrastructures sportives et de doter notre pays en ressources humaines et matérielles suffisantes pour prendre en main non seulement l'éducation physique et sportive, mais aussi le développement des activités sportives, en vue de rendre au sport centrafricain sa splendeur d'antan.

#### Stratégies

- renforcer les capacités du département des enseignants d'éducation physique afin de couvrir les énormes besoins des lycées et collèges ;
- doter nos principales régions en infrastructures sportives et en équipements sportifs de qualité.

#### Actions prioritaires

Axe 1 : Formulation d'un document de politique nationale en matière de sport.

Axe 2 : Réhabilitation et équipements des infrastructures sportives des 17 préfectures (en raison de quatre préfectures par an).

Axe 3 : Réouverture du centre de formation de 50 cadres des sports et d'éducation physique par an.

### Promotion de la jeunesse

#### Situation actuelle

Les personnes âgées de 15 à 34 ans représentent 35 % de la population. La déscolarisation galopante, le désœuvrement et le chômage des jeunes sont le fruit des conditions précaires d'éducation et d'insertion sociale. L'absence de programme approprié et de structures d'éducation non formelles et extrascolaires explique fondamentalement les comportements inciviques et belliqueux des jeunes.

A défaut de réussir dans le système formel d'éducation, ils sont abandonnés à leur triste sort. Même les jeunes possédant des diplômes d'études supérieures, professionnelles ou techniques sont le plus souvent désœuvrés et au chômage. En l'absence de structures socio-éducatives appropriées, les jeunes s'organisent en associations, mouvements, réseaux, clubs de jeunesse et autres organisations leur permettant de développer des activités socio-éducatives en vue de leur épanouissement.

#### Défis à relever

Compte tenu des conditions actuelles d'éducation en République Centrafricaine, les actions d'éducation non formelles et extrascolaires des jeunes devront relever les défis suivants :

- l'éducation et la formation citoyenne des jeunes des deux sexes ;
- la promotion de l'alphabétisation des jeunes déscolarisés et désœuvrés ;
- le renforcement des capacités institutionnelles des organisations de jeunesse en tant que partenaires de mise en œuvre des activités socio-éducatives et socio-économiques des jeunes ;

- la mise en œuvre d'actions de lutte contre les IST et VIH/SIDA pertinentes en milieux jeunes en privilégiant des approches novatrices ;
- le développement du réseau des maisons des jeunes et de la culture en tant centres d'éducation, d'information et d'orientation des jeunes ;
- la promotion des structures et de mécanismes d'encadrement des initiatives socio-économiques des jeunes dans une perspective de l'entrepreneuriat des jeunes.

## Stratégies et actions prioritaires

Tous les jeunes, quelle que soit leur situation socio-économique, bénéficient d'un encadrement socio-éducatif et d'une formation socio-professionnelle qui leur garantissent un plein épanouissement et une intégration sociale effective.

### Axe 1 : Développement d'un programme d'encadrement de jeunes

Ce programme permettra de développer des activités éducatives suivant une pédagogie particulière et une approche non directive selon laquelle le jeune participe pleinement à son éducation. Cette méthodologie qui répond aux exigences psychologiques des enfants et des jeunes qui ne peuvent réussir dans le système scolaire sera mise en œuvre à travers le développement d'un réseau de maisons de jeunes et de la culture en tant qu'infrastructures socio-éducatives spécialisées.

Une analyse appropriée des activités socio-éducatives adaptées devra être effectuée en vue de retenir les activités à mettre en œuvre dans ce cadre. Les thématiques suivantes s'inscriront dans ce programme : éducation des jeunes à la citoyenneté responsable, promotion des jeunes leaders dans la culture de paix, unité nationale et progrès, divers programmes d'alphabétisation des jeunes, etc.

### Axe 2 : Développement des infrastructures socio-éducatives

Ces actions devront être envisagées dans leur ensemble, dans le cadre d'un développement des infrastructures socio-éducatives appropriées ainsi que du renforcement quantitatif et qualitatif des capacités des cadres.

### Axe 3 : Intensification des actions de lutte contre les IST et le VIH/SIDA suivant une approche novatrice.

Il s'agira de susciter une forte mobilisation des associations de jeunes, à qui des encadrements appropriés seront assurés en vue de leur permettre de s'investir efficacement dans la sensibilisation, pour une meilleure conscientisation vis-à-vis des risques liés aux IST et au VIH/SIDA.

## Emploi

### Situation actuelle

Les mesures prises en matière de politique d'emploi ont peu d'impact, compte tenu des troubles socio-politiques de ces dernières années ainsi que de la persistance de la crise économique. L'emploi indépendant, agricole notamment, n'a jamais fait l'objet de véritables mesures, d'autant que la tendance chez les actifs est à la recherche d'un emploi salarié.

La population active nationale est estimée à 1 615 329 individus (876 852 hommes et 738 477 femmes, d'après le RGPH 2003), dont une grande partie (71 %) vit en milieu rural. En examinant la question de l'emploi dans le milieu rural et le milieu urbain, force est de constater que dans le premier, il s'agit essentiellement d'auto-emploi : le problème est donc de trouver un emploi, une source de revenus. Dans le milieu urbain, l'auto-emploi reste relativement important et se caractérise par le sous-emploi. Dans les deux milieux, la faiblesse des revenus tirés des emplois constitue le problème commun. Mais cette situation reste difficile à mesurer de façon précise du fait de la faiblesse du système d'information sur l'emploi.

3.3 Stratégies sectorielles et actions prioritaires

PILIER

4

Au cours de ces dernières décennies, l'offre d'emploi a accusé une baisse constante en raison notamment de la faiblesse de la croissance économique, de l'insécurité qui a eu un impact négatif sur les niveaux d'activité de la population et d'une détérioration du tissu économique. Par conséquent, le taux de chômage est passé de 6,8 % en 1988<sup>15</sup> à 7,6 % en 2003<sup>16</sup> avec une incidence prononcée sur les jeunes. En dépit de la nette progression depuis 1988, ce taux assez bas occulte la situation de sous-emploi qui frappe la plupart des actifs. Par conséquent, la réalité du chômage en Centrafrique serait mieux traduite par la notion de sous-emploi.

Cependant, on constate que les interventions du Gouvernement en faveur de l'emploi, jusque dans les années 80, ont surtout privilégié l'emploi public. A l'époque, l'Etat était le seul véritable pourvoyeur d'emplois. Devant la charge croissante que les rémunérations représentaient pour les finances publiques, un Conseil permanent de la réforme de l'administration publique centrafricaine (CPRAC) a été mis en place en 1984, avec pour objectif de réduire l'effectif des fonctionnaires et agents de l'Etat de 25 000 à 20 000, et de redynamiser l'administration. Cette politique s'est poursuivie avec la mise en œuvre des Programmes d'ajustement structurel, des Programmes de départs volontaires assistés (PDVA) ainsi qu'à travers la privatisation des entreprises publiques. Toutefois, ces programmes n'ont pas permis d'atteindre les objectifs en termes de création d'emplois escomptés dans le secteur privé.

En matière de réformes structurelles, le Gouvernement a procédé à l'élaboration du nouveau statut général de la fonction publique, qui est actuellement en relecture en raison des insuffisances constatées dans sa mise en œuvre. Le Code du travail centrafricain, datant de 1961, ne répond plus aux exigences d'un monde du travail en constante mutation. L'atelier de validation du projet du nouveau Code du travail s'est effectivement tenu à Bangui du 10 au 12 avril 2007, et la procédure de promulgation auprès des autorités compétentes est entamée.

Sur le plan de la promotion de l'emploi formel privé, la charte nationale des investissements a été révisée en 2001 afin d'attirer les promoteurs tant nationaux qu'étrangers et contribuer à la création d'entreprises susceptibles d'offrir des emplois, sans beaucoup de succès jusqu'à présent.

### Stratégies et actions prioritaires

Le chômage et le sous-emploi sont à la base de la dégradation des conditions de vie avec ses corollaires, qui sont la délinquance juvénile et l'insécurité grandissante. Par conséquent, la stratégie de réduction de la pauvreté doit nécessairement s'appuyer sur une politique nationale de promotion de l'emploi, étant donné que l'emploi est la principale source de revenus du pauvre. Dans cette perspective, l'emploi ne doit plus être considéré comme une simple résultante de la politique macroéconomique, mais plutôt comme un inducteur de croissance économique et un moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

Par conséquent, à l'horizon 2015, le Gouvernement doit compter un secteur emploi efficace, contribuant à la croissance et à la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre d'une stratégie volontariste de création et de promotion de nouvelles opportunités d'emploi en faveur des populations les plus pauvres.

Il s'agit notamment de créer des emplois décents au profit des populations les plus démunies et des groupes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés etc.) et de faire participer pleinement la population au processus de création de la richesse nationale.

La stratégie du Gouvernement en matière d'emploi doit principalement consister à développer (i) l'auto-emploi et les activités génératrices de revenus ; (ii) les travaux à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) ; et (iii) la promotion de l'emploi dans le secteur privé moderne en adaptant les qualifications à l'offre d'emploi. Les outils opérationnels dont le Gouvernement dispose pour la mise en œuvre de cette stratégie sont l'ACFPE et l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP) ainsi que le Haut commissariat à la Présidence de la République chargée de la jeunesse pionnière nationale (JPN).

Afin de mieux lutter contre la pauvreté et promouvoir le plein emploi, le Gouvernement visera dans le cadre du DSRP à améliorer le cadre réglementaire et institutionnel pour l'adapter au contexte socio-économique et favoriser la création d'emplois décents et durables.

<sup>15</sup> RGPH 1988.

<sup>16</sup> Enquêtes ECVR et ECVU PNUD 2003.

Les actions à entreprendre sont les suivantes :

Axe 1 : Organiser le Forum national sur l'emploi et la formation professionnelle en vue d'en définir une politique cohérente

Axe 2 : Actualiser les textes légaux et réglementaires en matière d'emploi et de création d'entreprise en vue de les mettre en conformité avec les normes internationales du travail

Axe 3 : Vulgariser les conventions et traités internationaux de l'OIT ratifiés par la RCA (cas des Conventions 122, 142 et 144)

Axe 4 : Rendre le Conseil national permanent du travail opérationnel et promouvoir le dialogue social et le tripartisme dans les instances de prise de décision

Axe 5 : Mettre en place des structures d'appui à l'auto-emploi et aux activités génératrices de revenus et d'encadrement des entreprises et, finalement, de développer des secteurs et activités à fort potentiel d'emploi et de main-d'œuvre

Une attention particulière sera portée sur le renforcement des capacités des institutions chargées de la gestion de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle en ressources humaines et financières. Il faudra également redéfinir les prérogatives du ministère en charge de l'emploi dans les dispositifs institutionnels de promotion de l'emploi.

En outre il sera nécessaire (i) de renforcer les capacités d'accueil des structures de formation technique et professionnelle comme l'ACFPE et leur déploiement à l'intérieur du pays ; (ii) d'assurer la formation et de mettre en place un processus de recyclage du personnel de l'enseignement technique et professionnel ; (iii) de renforcer le partenariat entre les structures de formation et les entreprises ; et (iv) d'adapter les programmes de formation aux besoins réels du marché.

La politique de l'emploi prendra appui sur un système d'information et de gestion du marché de travail et de la formation professionnelle. Cette démarche passera par la création d'un observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle et le renforcement des services statistiques et de documentation, dans le cadre d'une coopération renforcée entre les structures impliquées. Des enquêtes spécifiques sur l'emploi et la formation professionnelle doivent également être organisées en vue de disposer des informations nécessaires à la prise de décision.

3.3 Stratégies  
sectorielles  
et actions  
prioritaires

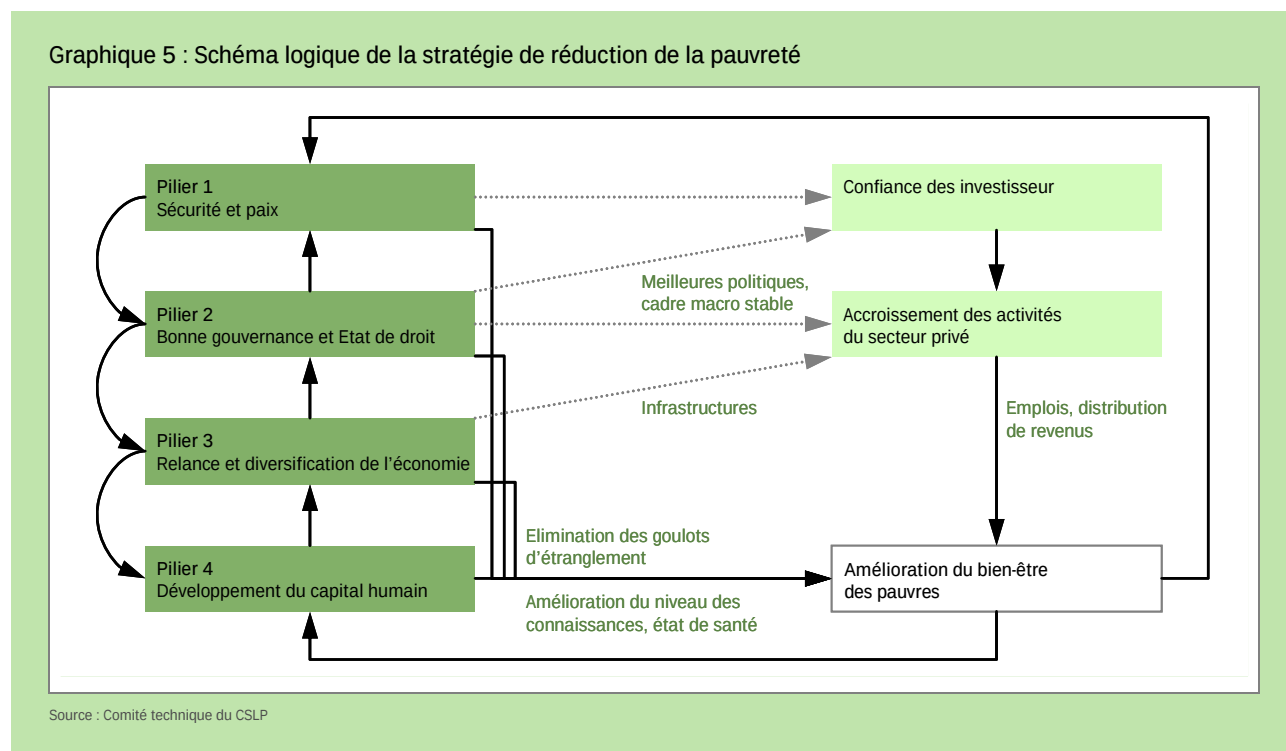
PILIER

4

## Effets attendus des piliers

Les effets escomptés des mesures et actions entreprises au sein des quatre piliers décrits précédemment devraient se renforcer mutuellement. Par exemple, le renforcement du capital humain devrait conforter l'Etat de droit et la démocratie, dans la mesure où des citoyens mieux instruits participeront davantage au débat sur les politiques publiques. Ces effets et relations logiques qui sous-tendent la SRP sont décrits par le Graphique 5.

Enfin, il est important que la mise en œuvre de la SRP s'effectue de manière souple et efficace, en portant une attention particulière aux besoins des populations pauvres. Une telle démarche exige d'intensifier l'approche participative pour favoriser l'appropriation et la participation des populations à la gestion des affaires des communautés de base, communales et régionales.



## 3.4 Pôles de développement : une option du Gouvernement

En vue de réduire les disparités régionales, le Gouvernement a choisi de structurer les actions de développement autour de pôles comme des entités économiques, cohérentes et homogènes. La création des pôles de développement, véritables locomotives de la croissance au niveau régional, répond à l'exigence d'orienter l'économie nationale vers un sentier de développement équitable et harmonieux de l'ensemble du territoire. L'approche par les pôles de développement offre en outre l'opportunité de développer toutes les ressources et les potentialités du pays, et de donner à chacune des régions une vocation économique afin de lui permettre de jouer un rôle significatif dans l'économie nationale en fonction des avantages comparatifs et éventuels marchés. La réalisation d'une étude prospective « Centrafrique 2040 » permettra de préparer une programmation opérationnelle efficace dans le cadre des schémas de développement régional directeurs, assurant une dynamique interrégionale soutenue, dans l'optique d'une consolidation des liens entre les pôles.

Par ailleurs, les pôles consacrent les régions dans leur rôle de déconcentration des services de l'Etat sur toute l'étendue du territoire afin d'assurer à ce dernier une représentation physique auprès des populations. En effet, l'éloignement du centre de décision qui est la capitale accroît le sentiment d'indifférence des administrés et affecte le degré de confiance entre les populations et les institutions.

### 3.4.1 Une option novatrice et spatiale devant contribuer à la lutte contre la pauvreté

L'ensemble des problèmes de l'économie et de la société centrafricaine, sera résolu grâce à la détermination du Gouvernement à poursuivre les efforts en faveur de la bonne gouvernance dans les principaux milieux suivants :

- Au niveau des villes secondaires où l'absence d'autorité de l'Etat fragilise tout effort de reconstruction du pays et de décentralisation (renforcement des capacités des administrations préfectorales et communales en moyens utiles pour un service public performant, renforcement des capacités des administrations et organisations de base en management, approches participatives et développement communautaire) et d'aménagement du territoire.
- Dans les zones rurales, la sécurité et la consolidation de la paix par le renforcement des moyens de communication et d'alerte (équipements radio au niveau préfectoral et communal, système de prévention des conflits, promotion de dialogue intercommunautaire et échanges culturels, diversification des organes d'écoute sociale, prépositionnement des forces en cordon de sécurité intérieure).

De même, la lutte contre la pauvreté pourra être efficace s'il est conféré au milieu rural une dimension spatiale de gestion. L'axe prioritaire de la politique du Gouvernement dans ce processus se traduira par la mise en œuvre des programmes et projets impliquant les différentes couches de la population.

Dans cette perspective l'accent sera mis sur :

- la structuration du milieu paysan et la redynamisation de la production agricole (vivrière et de rente) avec des programmes de diffusion de semences et d'aide à la commercialisation, l'encouragement de la production familiale ou par coopérative via le système des microréalisations ;
- la réhabilitation des services sociaux de base dans les zones rurales, en particulier l'appui au secteur de la santé de base (soins curatifs et préventifs, eau potable, assainissement du milieu urbain et rural), et les infrastructures éducatives et scolaires ;
- l'amélioration et le développement des infrastructures économiques de base (voies de transport et de communication, adduction d'eau et d'énergie électrique dans les villes secondaires et en zone rurale) ;
- la gestion rationnelle de l'environnement (ressources fauniques et floristiques), source importante de bien-être pour les populations les plus pauvres, mais aussi pour la sécurité économique et sociale des populations, et écologique de toute l'humanité.

### 3.4.2 Des centres locomotives dans une périphérie moins étendue

Autour d'un pôle, c'est-à-dire une ville choisie comme locomotive au sein d'une région, des activités visant la réhabilitation de l'ensemble des services publics seront développées, avec pour but l'amélioration des prestations administratives et le renforcement de la gouvernance. Certaines activités génératrices de revenus seront appuyées selon un cadre de partenariat à définir avec la population à la base, en fonction des enjeux de la lutte contre la pauvreté et la contribution de la région à la réalisation des OMD au niveau national.

En outre, les services sociaux de base de même que les infrastructures seront réhabilités et les activités fondées sur les dotations factorielles de chaque région, portées sur les produits échangeables à l'intérieur de la région, seront promues pour renforcer l'attractivité des régions et des villes excentrées du pays. Une attention sera portée à la promotion des activités permettant d'assurer l'interconnexion et l'interdépendance des régions par les échanges interrégionaux, préservant ainsi une cohésion nationale.

Cependant, l'efficacité de l'action dépendra de la qualité des personnes qui devront animer le processus. Les services administratifs déconcentrés devront être réhabilités et formés à l'esprit de jouer un rôle d'animateur du mouvement afin d'assurer la présence de l'Etat, à travers des gouvernants animateurs plus proches de la population. Cette démarche nécessite (i) la restauration de l'administration d'Etat sur l'étendue du territoire en appuyant le processus de déconcentration ; et (ii) la promotion de l'Etat de droit à travers une police et une justice de proximité indépendantes.

Sur le plan de partenariat, certaines faiblesses organisationnelles et l'émergence d'une société civile encore fragile justifient la nécessité d'un partenariat technique pour le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux. Car les capacités renforcées seront un atout pour une internalisation des flux de progrès.

## 3.5 Réduire la pauvreté tout en visant les OMD

Le Gouvernement s'est engagé à faire des OMD un cadre de référence pour la mise en place des politiques et stratégies de développement. Cet engagement s'est traduit par (i) l'élaboration d'un premier rapport de suivi des OMD en 2004 ; (ii) le démarrage en 2006 du processus d'évaluation des besoins pour l'atteinte des OMD ; et (iii) la finalisation du DSRP qui est axée sur les OMD.

Parmi les défis à relever pour l'atteinte des OMD, on trouve principalement l'accroissement du volume et de l'efficacité de l'aide extérieure nécessaire à la réduction de la pauvreté, une croissance forte et favorable aux pauvres, le renforcement de la sécurité et la promotion de la bonne gouvernance.

Les progrès enregistrés par la République Centrafricaine d'après le premier rapport de suivi des OMD de 2004 sont jugés encourageants au regard de l'ampleur des défis. Ils démontrent également que la promotion de l'égalité entre les sexes, l'éducation primaire et l'accès à l'eau potable ont des tendances assez encourageantes. En revanche, des efforts sont encore nécessaires en matière de réduction de la pauvreté, de santé maternelle et infantile, de lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies.

Le Tableau 3 fait ressortir les probabilités d'atteinte des cibles liées aux différents objectifs. Son examen appelle quelques commentaires :

Tableau 3 : Probabilité d'atteinte des OMD

| Objectifs                                                             | Cibles                                                                                                                                                                               | Probable | Possible | Improbable |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|------------|
| <b>1 Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim</b>                      | <b>1</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour                                                      |          |          | X          |
|                                                                       | <b>2</b> Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les proportions des personnes qui souffrent de la faim                                                                               |          | X        |            |
| <b>2 Assurer une éducation primaire pour tous</b>                     | <b>3</b> D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires                                 |          | X        |            |
| <b>3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autopromotion des femmes</b> | <b>4</b> Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard |          | X        |            |
| <b>4 Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>           | <b>5</b> Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans                                                                               |          | X        |            |
| <b>5 Améliorer la sante maternelle</b>                                | <b>6</b> Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle                                                                                                |          |          | X          |
| <b>6 Combattre le VIH / SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>   | <b>7</b> D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle                                                                           |          |          | X          |
|                                                                       | <b>8</b> D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle                                                   |          | X        |            |
| <b>7 Assurer un environnement durable</b>                             | <b>9</b> Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales           |          | X        |            |
|                                                                       | <b>10</b> Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre                          |          | X        |            |
|                                                                       | <b>11</b> Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un système d'assainissement de base                                  |          | X        |            |

Source : Rapport du suivi des OMD, MEPCI (juin 2007)

### Objectif 1 : L'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim

Les défis liés à l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim sont énormes. En effet, l'incidence de la pauvreté s'est progressivement aggravée pour se situer à 67,2 % en 2003. De même, la situation alimentaire en RCA reste inférieure à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne en termes de disponibilité énergétique alimentaire. Dans ce contexte, il serait peu probable de ramener l'incidence de la pauvreté à 31 % d'ici 2015 et le nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale à 11,5 %.

Dès lors, des actions vigoureuses sont en cours dans le cadre du DCPES ou prévues dans le DSRP pour améliorer ces indicateurs sociaux tels que : (i) le rétablissement de la sécurité pour assurer la libre circulation des personnes et des biens ; (ii) le développement des infrastructures de production ; (iii) l'amélioration des services sociaux de base ; (iv) la traduction dans les faits des programmes d'autosuffisance et de sécurité alimentaire qui touchent les populations-cibles ; et (v) le développement des politiques agricoles, nutritionnelles et de santé de manière à améliorer la qualité de la consommation alimentaire de même que la promotion des systèmes de cultures riches en micronutriments.

### Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous d'ici 2015

Au niveau de l'objectif 2, il serait peu probable d'atteindre l'objectif fixé (100 %) au regard de l'ampleur des problèmes (faible allocation budgétaire au secteur, déficit en ressources humaines, insuffisance des ressources matérielles) caractérisant ce secteur. Le taux net de scolarisation est passé de 60 % en 1995 à 40 % en 2000 et à 55,5 % en 2005-2006. Néanmoins, en tenant compte des importants financements tels que Fast Track, les tendances montrent que l'objectif sur la scolarisation universelle pourrait être atteint en 2020.

Dans ce domaine, l'appui reçu dans le cadre du don LICUS a permis de développer un programme dont les axes s'articulent autour de : (i) la relance du fonctionnement de l'administration centrale et décentralisée ; (ii) l'appui aux activités de contrôle et de suivi pédagogique ; (iii) l'appui au système de collecte et de production des données sur l'éducation ; et (iv) le recyclage et le redéploiement des instituteurs. D'autres appuis sont prévus pour développer un document de politique sectorielle. Par ailleurs, le Gouvernement poursuit son programme de scolarisation des enfants et des filles en particulier.

### Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation féminine n'a pu être atteinte en 2005 et il est peu probable qu'elle le soit en 2015, eu égard aux conditions actuelles. D'après le RESEN<sup>17</sup>, au cours des huit dernières années, les inégalités filles/garçons n'ont pas beaucoup évolué pour la 1ère et la dernière année du F1. Pour la représentativité des femmes dans les instances de décision, des mesures concrètes doivent être prises.

Néanmoins, des progrès sont réalisés et se traduisent par la ratification par le pays de nombreux traités internationaux et programmes d'action relatifs aux droits humains, l'adoption en décembre 2004 d'une nouvelle Constitution qui garantit à l'homme et à la femme des droits dans tous les domaines et l'adoption d'une nouvelle « Politique de promotion de l'égalité et de l'équité ».

### Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

La situation de la mortalité des enfants en RCA reste préoccupante. En effet, la dégradation de la situation sanitaire des enfants de moins de 5 ans progresse depuis 1990 et le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 157 % en 1995 à 194 % en 2000, puis à 220 % en 2003. Cette distribution est inégale selon les zones. C'est pourquoi, l'atteinte de l'objectif fixé à 70 % en 2015 reste peu probable si les tendances se maintiennent. Cet objectif nécessite la mobilisation de ressources extérieures plus importantes pour faire face aux nombreux défis qui s'imposent au secteur.

Déjà, de nombreux efforts sont déployés par le Gouvernement avec le concours des partenaires extérieurs pour développer des programmes tels que les PEV, PCIME, PTPE, PNDS II, etc.

### Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Les indicateurs de santé maternelle se sont considérablement détériorés ces dernières décennies. En effet, ils sont passés de 683 pour 100 000 naissances vivantes en 1998 à 948 en 1995, puis 1 355 pour 100 000 en 2003. Par ailleurs, la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié est de 49,8 % en 1995 à 44 % en 2000. Cette tendance compromet l'atteinte de l'objectif fixé à 171 pour 100 000 en 2015.

D'importants efforts restent à déployer tant par le Gouvernement que par les partenaires à travers des appuis financiers conséquents afin d'inverser les tendances.

<sup>17</sup> Rapport d'état du système éducatif national, réalisé en 2006 avec l'appui de la Banque mondiale et l'UNESCO.

### Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Depuis 1984, l'épidémie de l'infection à VIH/SIDA ne cesse malheureusement de se propager. En effet, le taux de prévalence est passé de 2 % en 1984 à 4 % en 1986, puis à plus de 10 % en 2001. En dehors de ces projections, la cartographie réalisée par l'Institut Pasteur en 2002 a permis de mieux cerner les zones à haut risque. Une telle évolution de l'épidémie rend moins probable l'atteinte de l'objectif en 2015.

Concernant le paludisme et autres maladies, l'ampleur reste constante à l'image du VIH/SIDA, car le taux de prévalence est passé de 26 % en 1996, tous âges confondus, à 32 % en 2000 chez les enfants de 0 à 5 ans où il constitue la principale cause de morbidité et de mortalité. Le paludisme à lui seul représente 40 % des causes de consultation, 40 % des motifs d'hospitalisation et 45 % des mortalités hospitalières. Concernant la tuberculose, sa résurgence est liée à la progression du VIH/SIDA.

En matière d'actions concrètes, un document de déclaration de politique en matière de lutte contre le paludisme a été adopté en 2005, et définit des orientations stratégiques assorties d'un plan de lutte. Ces orientations présentent des axes dont l'objectif est la dynamisation du réseau de dépistage du paludisme et le traitement de la tuberculose.

### Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Les ressources renouvelables du pays sont énormes et ont permis de constituer en 2000, 16 aires protégées soit 11 % du territoire national. Cette proportion pourra éventuellement être revue à la hausse dans les années à venir. Les forêts sous aménagement sont passées de 150 208 ha en 2000 à 1 571 327 ha en 2004. De même, les reboisements ont progressé de 5 650 ha en 2000 à 6 335 ha en 2004. Le taux de reboisement annuel est de 2 500 ha autour des grandes villes, ce qui a porté le taux de régression de la formation forestière de 2,5 % 1995 à 2 % en 2004. Il faut signaler que plusieurs initiatives nationales et internationales ont abouti à un mode de gestion durable des forêts.

Dans le domaine de l'accès à l'eau potable, la situation a évolué depuis 1995. En effet, plus de 80 % de la population n'avait pas l'accès à l'eau potable en 1995 contre seulement 74 % en 2003. L'objectif prévu de 41 % en 2015 serait peu probable car il est question de desservir, d'ici 2015, 67 % de la population rurale et 61 % de la population urbaine.

Cependant, l'engagement du Gouvernement pour ce secteur est ferme. Les appuis budgétaires par l'élaboration du document de politique et de stratégie en matière d'eau et d'assainissement, les plans d'action mis en œuvre, l'élaboration du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement validé en 2001, la révision du document de politique et stratégie en matière d'eau de l'assainissement adopté en 2005 et l'adoption de la loi portant Code de l'eau en 2006 sont autant d'éléments qui traduisent cet engagement. D'autres réformes du secteur comme le cadre institutionnel sont en cours.

## 4. Cadre macroéconomique et budgétaire

Les actions prévues dans les piliers pour promouvoir la paix, relancer la croissance et endiguer la pauvreté, seront mises en œuvre dans un cadre macroéconomique et budgétaire stable, en vue de maximiser et de pérenniser leurs impacts sur les populations. La démarche du Gouvernement est une alternative à celle sous-tendant la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, conclue avec le FMI, et reprend les exigences en matière de réformes à mettre en œuvre pour la préservation des grands équilibres macroéconomiques et budgétaires.

### 4.1 Un cadre macroéconomique stabilisé, pour la croissance et la réduction de la pauvreté

Depuis 2003, le Gouvernement a engagé de vigoureuses réformes couvrant des pans importants de la sphère économique et financière. Ces réformes ont favorisé l'amorce de la stabilisation du cadre macroéconomique et méritent d'être poursuivies et renforcées avec l'appui des partenaires au développement. Cette stabilisation est facilitée par :

- l'appartenance de la RCA à la CEMAC, qui limite le financement monétaire des déficits publics ;
- l'apurement des arriérés du pays vis-à-vis des institutions multilatérales de financement du développement ;
- la conclusion du programme triennal appuyé par une FRPC du FMI ;
- l'annulation de 9,9 millions de dollars et le rééchelonnement de 26,2 millions de dollars accordé par le Club de Paris ;
- le bénéfice de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés en septembre 2007 donnera concomitamment accès à l'initiative pour l'allègement de la dette publique multilatérale vis-à-vis des trois principaux créanciers que sont le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Selon le FMI (mission de février 2007), le point de décision de l'initiative PPTE, en septembre 2007, permettra à la RCA de bénéficier d'une réduction de dette de 602 millions de dollars et l'allègement de la dette multilatérale (IADM) pour un montant approximatif de 101 millions de dollars. Après cette dernière opération, le ratio de la dette centrafricaine par rapport aux exportations ne devrait plus dépasser 66 % (contre 541 % fin 2005).

Les besoins exprimés à travers les programmes contenus dans le DSRP en RCA sont tels que leur financement mobilisera une quantité de ressources considérable. Cependant, cet afflux de ressources devra être conforme aux grands équilibres macroéconomiques, tout en permettant de réaliser une croissance soutenue et durable, et de réduire significativement la pauvreté. Compte tenu des aléas liés à l'environnement macroéconomique, deux scénarii de cadrage sont retenus : un scénario tendanciel dit prudent, qui découle des projections faites dans le cadre de la FRPC et un scénario volontariste dit dynamique, qui traduit l'ambition du Gouvernement de transformer durablement l'économie. Ces deux scénarii visent communément la stabilité macroéconomique, considérée comme une garantie de pérennité du retour à la croissance, et diffèrent surtout par les hypothèses posées en termes du volume de financement extérieur, public et privé.

La période 2008-2010 apparaît comme une période de consolidation pendant laquelle seront mises en place les conditions de base de la relance, notamment par l'élimination des principaux goulots d'étranglement. Comme on se situe toujours dans une période de reconstruction économique et de rattrapage des années de régression, des taux de croissance assez élevés peuvent être justifiées.

#### Encadré 5 : Une maquette de projection pour le DSRP

Le comité technique du DSRP ne disposant pas encore d'instruments performants pour l'analyse macroéconomique sectorielle et la simulation de l'impact de la croissance sur la pauvreté, une maquette de projection a été élaborée pour permettre d'estimer le PIB à partir de ses composantes sectorielles et de là, de projeter le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ainsi que la balance des paiements. Tous les taux de croissance sectoriels sont exogènes, à l'exception de celui du secteur des administrations publiques, qui est lié aux dépenses publiques contenues dans le TOFE et de celui du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) qui est lié aux investissements.

La maquette est liée à un module de microsimulation simple (fondé sur les données de l'enquête de 2003) pour estimer l'impact du programme sur la pauvreté. Une maquette d'agrégation des fiches de coût des programmes sectoriels a été conçue de manière à faire le lien avec la projection macroéconomique.

Selon les hypothèses probables, deux scénarios sont exposés : le scénario prudent et le scénario dynamique.

## 4.2 Scénario prudent (tendanciel)

Ce scénario correspond à celui retenu pour le programme de référence de la FRPC et dans le cadre de l'initiative PPTE. Il reprend tous les repères définis dans ce programme à l'exception toutefois de l'hypothèse relative aux projections ambitieuses formulées en matière de croissance du secteur agricole vivrier.

En effet, l'absence de mesures ciblées et l'insuffisance d'investissements en faveur de l'agriculture vivrière, l'élevage et la pêche empêcheraient probablement la relance escomptée dans la FRPC. Ces secteurs représentent pourtant des secteurs clés dans la lutte contre la pauvreté en RCA, car ils font vivre la majorité de la population et constituaient près de la moitié du PIB au cours des dernières années. En revanche, les cultures de rente ne représentaient qu'à peine 0,5 % du PIB au cours des dernières années : leur contribution à la croissance sera donc faible. Les actions prévues pour relancer la production des produits agricoles d'exportation ne permettent pas à elles seules d'entraîner le secteur vivrier sans mesures d'accompagnement appropriées. Pour cette raison, le taux de croissance associé à ce scénario a été fixé à un taux annuel plus vraisemblable de 2,5 % en moyenne au cours de la période 2007 à 2010.

Soulignons que dans le scénario prudent, les niveaux d'investissement privé et public restent extrêmement faibles, la FBCF totale ne dépassant pas 12 % du PIB en fin de période. L'évolution des dépenses publiques projetées ne permet pas non plus d'envisager la réalisation d'importants programmes de lutte contre la pauvreté, notamment dans les secteurs sociaux.

Ce scénario prudent présente donc une vision prudente de l'économie centrafricaine. C'est le scénario qui pourrait se produire si (i) les financements prévus dans le DSRP ne sont pas mobilisés et décaissés rapidement ; si (ii) les difficultés persistent dans le domaine de la sécurité ; et si (iii) les principaux projets des investisseurs privés ne sont pas mis en œuvre.

Dans ce cas, il est clair que la contrainte sur les ressources publiques sera très forte et que, de ce fait, la réduction de la pauvreté risque d'être très limitée. En effet, des simulations de l'impact de la croissance générée par ce scénario sur l'incidence de la pauvreté, montrent une réduction très faible de l'ordre de trois points en 2010 par rapport à la situation de 2006, estimée à 64,4 % de la population.

Tableau 4 : Mise en cohérence intersectorielle du DSRP – scénario prudent

Croissance du PIB (%)

|                                          | 2006       | 2007       | 2008       | 2009       | 2010       |
|------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Taux de croissance du PIB prix constants | <b>3,8</b> | <b>4,4</b> | <b>3,8</b> | <b>4,0</b> | <b>3,9</b> |
| Agriculture vivrière                     | 2,9        | 3,5        | 2,5        | 2,5        | 2,5        |
| Agriculture d'exportation                | 2,6        | 44,1       | 6,1        | 6,2        | 9,7        |
| Elevage                                  | 0,8        | 1,5        | 2,0        | 2,0        | 3,0        |
| Chasse et pêche                          | 1,0        | 1,5        | 2,0        | 2,0        | 3,0        |
| Grumes                                   | 30,0       | 7,2        | 5,0        | 5,0        | 5,0        |
| Autres produits forestiers               | 10,3       | 6,9        | 5,0        | 5,0        | 5,0        |
| Extraction                               | 8,0        | 8,4        | 0,0        | 0,0        | 5,0        |
| Industries manufacturières               | 6,5        | 5,0        | 7,0        | 7,0        | 8,0        |
| Eau                                      | 5,1        | 3,0        | 4,0        | 5,0        | 6,0        |
| Electricité                              | 0,0        | 0,0        | 15,0       | 15,0       | 15,0       |
| BTP                                      | 4,0        | 6,4        | 6,5        | 7,0        | 4,4        |
| Services marchands                       | 7,1        | 4,0        | 3,9        | 4,7        | 4,9        |
| Transport et communication               | 17,9       | 4,0        | 7,0        | 7,0        | 8,0        |
| Commerce                                 | 5,0        | 4,0        | 3,0        | 4,0        | 4,0        |
| Autres                                   | 3,0        | 4,0        | 3,0        | 4,0        | 4,0        |
| Administrations                          | -8,5       | -4,6       | 0,5        | 0,5        | 0,5        |
| Coopération internationale               | 7,7        | 7,0        | 5,0        | 13,0       | 2,2        |
| PIB / habitant (variation annuelle)      | <b>1,2</b> | <b>1,8</b> | <b>1,2</b> | <b>1,4</b> | <b>1,3</b> |

Estimation de l'incidence de la pauvreté (%)

|                    | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------------------|------|------|------|------|------|
| Population totale  | 64,4 | 63,4 | 62,7 | 62,1 | 61,3 |
| Population urbaine | 57,0 | 56,1 | 55,3 | 54,7 | 54,3 |
| Population rurale  | 69,2 | 68,2 | 67,5 | 67,0 | 66,0 |

Emploi du PIB (%)

|                                | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|
| Consommation finale privée     | 87,6 | 85,0 | 84,4 | 83,9 | 83,5 |
| Consommation finale publique   | 9,7  | 9,4  | 9,6  | 9,5  | 10,2 |
| FBCF privée                    | 5,3  | 5,8  | 6,6  | 6,8  | 6,8  |
| FBCF publique                  | 4,9  | 4,5  | 4,6  | 4,8  | 4,8  |
| Exportations                   | 14,6 | 14,6 | 14,7 | 14,3 | 14,1 |
| Importations biens et services | 22,1 | 19,3 | 19,8 | 19,3 | 19,5 |

TOFE (%)

|                      | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------------|------|------|------|------|------|
| Recettes (hors dons) | 9,0  | 10,2 | 10,9 | 11,4 | 11,5 |
| Dépenses courantes   | 10,0 | 8,9  | 9,0  | 9,1  | 9,8  |
| Salaires             | 4,8  | 4,3  | 3,9  | 3,5  | 3,7  |
| Transferts           | 1,5  | 1,7  | 1,9  | 2,1  | 2,4  |
| Biens et services    | 1,7  | 2,0  | 2,6  | 2,9  | 3,1  |
| Dépenses en capital  | 3,7  | 4,5  | 4,6  | 4,8  | 4,8  |

Source : Comité technique du CSLP, Départements techniques

## 4.3 Scénario dynamique

### 4.3.1 Objectifs du scénario

L'objectif premier est l'accélération de la croissance sur la période 2008-10 (taux de croissance moyen annuel du PIB en volume d'au moins 8 %), avec une contribution de plus en plus importante de la productivité garantissant une amélioration des conditions de vie. Cette croissance doit être non inflationniste et devra permettre un partage équitable des gains de productivité et un bon taux de retour sur investissement.

L'investissement passera de 10,2 % du PIB en 2006 à 30 % en 2010. Il y aura une forte concentration des projets de développement dans les infrastructures et le secteur productif, avec une contribution croissante de l'investissement privé, notamment étranger.

### 4.3.2 Hypothèses

Les hypothèses qui sous-tendent ce scénario sont les suivantes :

D'une manière générale, l'amélioration des cours des matières premières et du dollar, la consolidation de la stabilité socio-politique, de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, le retour effectif de la confiance des opérateurs économiques, le renforcement de la coopération internationale et la relance de la demande extérieure traduisent un contexte économique favorable.

Par secteur, la situation se présenterait comme suit :

- **Filière bois** : ses sociétés ayant récemment bénéficié de l'octroi des deux permis d'exploitation entreraient en production en 2008. Par ailleurs, une augmentation du taux de transformation des grumes et l'attribution prochaine de trois nouveaux permis sont prévues. La mise en œuvre effective des plans d'aménagement par les sociétés de la filière accroîtrait davantage la productivité du secteur.
- **Chasse et pêche** : le renforcement des capacités des pisciculteurs et aquaculteurs est prévu. En raison du retour progressif de la sécurité dans l'arrière-pays, une forte relance des activités des sociétés de Safari (chasse) est également prévue.
- **Filière coton** : la réhabilitation des structures d'encadrement (renforcement des capacités, distribution des engrais et semences) et de recherche, la promotion de la traction animale, le maintien de la stabilité socio-politique, la création de la nouvelle société cotonnière en dépit des espoirs non concrétisés d'un partenariat avec un opérateur privé et le redressement des cours des matières premières devraient augmenter la productivité du secteur.
- **Filière café** : la régénération des parcelles est prévue, grâce à la création de nouvelles plantations. La résolution de la crise du Darfour et/ou la création de nouveaux débouchés dans l'espace communautaire CEMAC et la remise en état des pistes favoriseraient davantage le développement de cette filière.
- **Filière élevage** : le scénario prévoit une redynamisation des circuits de vente à travers la réhabilitation des marchés à bétail sur toute l'étendue du territoire national, la création et la sécurisation des couloirs de circulation des éleveurs, ainsi que la réhabilitation des postes de contrôle sanitaires.
- **Secteur minier** : l'évolution de ce secteur dépend de l'entrée effective en exploitation des sociétés Aurafrrique, UraMin CAR et Gem Diamond. Par ailleurs, une lutte efficace contre la fraude a été planifiée à travers la formation et le renforcement de l'effectif de la brigade minière, tout comme le regroupement des petits artisans en coopérative. La production industrielle de l'or et de l'uranium devraient démarrer en 2009 comme prévu.
- **Energie** : suite à la réhabilitation des unités de production (thermiques et hydrauliques de l'ENERCA), l'installation de l'usine au pied de barrage Boali 3 (Mbali), l'amélioration du transport et de la couverture de distribution préconisées dans la mise en œuvre de ce scénario, le niveau de production devra croître à un rythme de 15 % par an sur la période.

Tableau 5 : Mise en cohérence intersectorielle du DSRP – scénario dynamique

Croissance du PIB (%)

|                                          | 2006       | 2007       | 2008       | 2009       | 2010        |
|------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Taux de croissance du PIB prix constants | <b>3,8</b> | <b>4,4</b> | <b>8,5</b> | <b>9,7</b> | <b>11,4</b> |
| Agriculture vivrière                     | 2,9        | 3,5        | 3,5        | 4,0        | 4,5         |
| Agriculture d'exportation                | 2,6        | 47,0       | 79,9       | 25,0       | 59,7        |
| Elevage                                  | 0,8        | 1,5        | 2,0        | 3,0        | 3,0         |
| Chasse et pêche                          | 1,0        | 1,5        | 2,0        | 2,5        | 2,5         |
| Grumes                                   | 30,0       | 7,2        | 24,4       | 13,3       | 2,0         |
| Autres produits forestières              | 10,3       | 6,9        | 11,4       | 11,8       | 2,0         |
| Extraction                               | 8,0        | 8,4        | 11,3       | 90,0       | 93,9        |
| Industries manufacturières               | 6,5        | 5,0        | 8,0        | 8,0        | 10,0        |
| Eau                                      | 5,1        | 3,0        | 4,0        | 4,5        | 6,0         |
| Electricité                              | 0,0        | 0,0        | 15,0       | 15,0       | 15,0        |
| BTP                                      | 4,0        | 6,4        | 37,1       | 25,7       | 17,6        |
| Services marchands                       | 7,1        | 4,0        | 4,7        | 5,5        | 6,7         |
| Transport et communication               | 17,9       | 4,0        | 6,0        | 7,0        | 9,0         |
| Commerce                                 | 5,0        | 4,0        | 4,5        | 5,0        | 6,0         |
| Autres                                   | 3,0        | 4,0        | 4,0        | 5,0        | 6,0         |
| Administrations                          | -8,5       | -4,6       | 18,9       | 8,5        | 8,6         |
| Coopération internationale               | 7,7        | 7,0        | 7,0        | 8,0        | 8,0         |
| PIB / habitant (variation annuelle)      | <b>1,2</b> | <b>1,8</b> | <b>5,8</b> | <b>7,0</b> | <b>8,6</b>  |

Estimation de l'incidence de la pauvreté (%)

|                    | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------------------|------|------|------|------|------|
| Population totale  | 64,4 | 63,4 | 61,8 | 60,0 | 56,8 |
| Population urbaine | 57,0 | 56,1 | 54,1 | 52,5 | 49,7 |
| Population rurale  | 69,2 | 68,2 | 66,9 | 65,0 | 61,6 |

Emploi du PIB (%)

|                                | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|
| Consommation finale privée     | 87,6 | 85,0 | 80,4 | 75,3 | 70,6 |
| Consommation finale publique   | 9,7  | 9,4  | 11,8 | 12,4 | 13,1 |
| FBCF privée                    | 5,3  | 5,8  | 6,0  | 6,3  | 6,7  |
| FBCF publique                  | 4,9  | 4,5  | 17,8 | 22,0 | 24,7 |
| Exportations                   | 14,6 | 14,8 | 15,5 | 19,4 | 26,6 |
| Importations biens et services | 22,1 | 19,5 | 31,5 | 35,4 | 41,7 |

TOFE (%)

|                      | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------------|------|------|------|------|------|
| Recettes (hors dons) | 9,0  | 10,2 | 11,4 | 12,3 | 12,9 |
| Dépenses courantes   | 10,0 | 8,9  | 10,7 | 11,4 | 12,0 |
| Salaires             | 4,8  | 4,3  | 4,8  | 4,9  | 5,0  |
| Transferts           | 1,5  | 1,7  | 2,1  | 2,4  | 2,4  |
| Biens et services    | 1,7  | 2,0  | 3,1  | 3,5  | 3,8  |
| Dépenses en capital  | 3,7  | 4,5  | 17,8 | 22,0 | 24,7 |

Source : Comité technique du CSLP, Départements techniques

- Investissement : le rétablissement progressif du climat de sécurité et de paix, la mise en œuvre effective du Code des investissements dans le secteur minier et l'amélioration des infrastructures de base vont permettre l'afflux des investissements directs étrangers en RCA. Dans le domaine des BTP, les démarches suivantes ont été prévues : (i) la construction d'un palais du peuple, des bâtiments administratifs et logements sociaux ; (ii) la réhabilitation de l'Hôpital de l'amitié, de l'hôpital général de Bangui et ses annexes, du stade omnisports ; (iii) la construction de certaines routes et de la voie triomphale Aéroport-Centre ville et la ceinture de Bangui, la transformation du PK 26 en port sec, le transfert du port fluvial de Bangui en aval de la ville ; (iv) le bitumage du tronçon Bouar – Garoua Boulai ; (v) l'extension de l'aérogare et la clôture de l'aéroport international Bangui-M'poko ; et (vi) la mise en œuvre du projet de l'île des singes ainsi que la concrétisation du programme immobilier de la BEAC à Bangui.

Ce scénario débouche sur une croissance forte et rapide de l'économie, en accord avec la volonté du Gouvernement de viser une relance substantielle et définitive, par l'intensification des investissements publics dans le domaine des infrastructures de base, afin de catalyser des investissements privés conséquents. L'effet d'entraînement attendu aura lieu concomitamment avec la réhabilitation des infrastructures éducatives et sanitaires suivant l'approche par les pôles de développement. En effet, cette option du Gouvernement sera le principe directeur dans la mise en œuvre de toute la stratégie de réduction de la pauvreté et permettra un développement intégré et équilibré des différentes régions de la RCA.

La reprise de l'activité économique escomptée dans ce scénario, associée à un accroissement substantiel des investissements, induit une hausse conséquente des importations, un taux des importations rapporté au PIB en croissance rapide. Le déficit de la balance des biens et services ne poserait pas de problèmes majeurs, étant donné l'afflux des appuis extérieurs programmé. Par ailleurs, le modèle affiche un niveau d'inflation acceptable donc les pouvoirs d'achat seront préservés.

Ce scénario table sur des financements extérieurs publics plus importants que le premier, et sur une reprise vigoureuse des investissements privés. En effet, la vision du Gouvernement consiste à développer une masse critique d'investissements publics afin d'être relayée par des investissements privés, grâce aux effets des réformes entreprises dans le domaine de la bonne gouvernance (lutte contre la corruption, réforme judiciaire, etc.), l'assainissement des finances publiques et l'amélioration du climat des affaires.

### 4.3.3 Evolution des dépenses publiques

Tableau 6 : Dépenses publiques prévues dans le scénario dynamique et financement (en milliard de FCFA)

| Secteurs                            | 2007        | 2008         | 2009         | 2010         | 2008-10      | Répartition    |
|-------------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Infrastructure                      | 18,6        | 121,9        | 157,5        | 147,8        | 427,2        | 57 %           |
| Santé, éducation, affaires sociales | 6,3         | 27,4         | 41,6         | 79,2         | 148,2        | 19,8 %         |
| Développement rural                 | 5,3         | 14,5         | 23,2         | 59,6         | 97,3         | 13 %           |
| Administration                      | 6,3         | 18,0         | 26,8         | 27,1         | 71,8         | 9,6 %          |
| Autres secteurs                     | 0,7         | 0,5          | 0,4          | 4,5          | 5,4          | 0,7 %          |
| <b>Total</b>                        | <b>37,2</b> | <b>182,3</b> | <b>249,5</b> | <b>318,2</b> | <b>750,0</b> | <b>100,0 %</b> |

| Sources de financement                 | 2007 | 2008  | 2009  | 2010  | 2008-10 | Répartition |
|----------------------------------------|------|-------|-------|-------|---------|-------------|
| Budget extraordinaire en capital (BEC) | 8,5  | 10,9  | 15,0  | 19,1  | 45,0    | 6 %         |
| Financement extérieur identifié        | 28,7 | 31,0  | 42,4  | 54,1  | 127,5   | 17 %        |
| Financement à rechercher               | 0,0  | 140,4 | 192,1 | 245,0 | 577,5   | 77 %        |

Source : Comité technique du CSLP, Départements techniques

La mise en œuvre du scénario dynamique se traduit par une augmentation substantielle des dépenses publiques en capital et de fonctionnement telle que le montre le Tableau 6 ci-dessous, permettant de mieux répondre aux besoins de lutte contre la pauvreté et de tenir compte des programmes sectoriels identifiés par les différents départements. Une telle situation permettrait de desserrer la contrainte de financement et d'accroître plus rapidement les dépenses publiques. Cette stratégie suppose donc qu'un montant de dépenses en capital très important soit engagé en début de période, la réhabilitation des

infrastructures étant une condition nécessaire à la mise en œuvre de tous les autres programmes. De plus, beaucoup de projets urgents dans le domaine des transports sont déjà identifiés et leur mise en œuvre est proche.

Le total des besoins découle du chiffrage des coûts effectué par les différents départements sectoriels en tenant compte aussi bien des dépenses d'investissement que des dépenses de fonctionnement nécessaires pour l'exploitation et l'entretien des équipements et infrastructures mis en place. Les dépenses additionnelles à inscrire dans le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ont été obtenues en défalquant du montant des besoins totaux estimé, ceux déjà inscrits dans la planification des dépenses publiques dans le programme qui a fait l'objet d'un accord dans le cadre de la FRPC. Les besoins additionnels ont été confrontés aux contraintes macroéconomiques et financières. Ce sont ces dépenses additionnelles, retenues après de multiples itérations, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus (pour un total de 750 milliards de FCFA, soit environ 1,5 milliard de dollars sur la période 2008-2010). Ces dépenses sont pour l'essentiel des dépenses en capital, mais comprennent aussi des dépenses de fonctionnement (à financer par aide budgétaire) liées aux nouveaux programmes du DSRP.

L'examen des ratios des composantes des dépenses rapportées au PIB (Tableau 5) fait apparaître des augmentations substantielles, mais supportables au plan macroéconomique, en raison notamment de la dynamique des recettes intérieures suite à la relance économique et celle des appuis extérieurs escomptés.

Les programmes à financer découlent des besoins prioritaires à couvrir exprimés à travers les quatre piliers du DSRP et traduisent l'ambition du Gouvernement, à savoir développer une masse critique d'investissements, notamment en direction des infrastructures de base, du rétablissement total de la sécurité, du développement rural, de l'augmentation des dépenses sociales dans l'éducation et la santé. Dans tous ces secteurs, le programme prend à son compte la nécessité de la prise en charge des coûts de fonctionnement engendrés par la mise en place des investissements.

#### 4.3.4 Effets attendus du scénario dynamique

Les effets attendus de ces importants programmes de relance et de soutien à la réduction de la pauvreté au niveau des principaux secteurs économiques sont résumés dans le Tableau 6 ci-dessus.

- le taux de croissance moyen du PIB est de l'ordre de 9,5 % sur la période 2008-2010 ;
- le taux d'investissement public passe de 18 % en 2008 à 24 % en 2010 ;
- solde primaire est positif sur la période du DSRP et varie de 13 milliards en 2008 à 20,9 milliards en 2010 ;
- le scénario a un impact significatif sur la pauvreté en faisant passer l'incidence de 64,4 % en 2006 à 56,6 % en 2010.

#### 4.3.5 Mobilisation des ressources

##### Ressources intérieures

Bien que le scénario dynamique prévoie un relèvement substantiel des recettes propres de l'Etat, ces dernières ne suffiraient pas à couvrir la totalité des dépenses additionnelles. En effet, deux difficultés se présentent, à savoir (i) la faiblesse de la pression fiscale due à la dégradation du tissu économique et la mauvaise gouvernance ; et (ii) l'impact négatif sur les recettes du désarmement douanier dans le cadre de l'Accord de partenariat économique régional (APER) avec l'Union européenne. En effet, la part des recettes sur le commerce international est importante. La perte annuelle de recettes causée par l'APER serait comprise entre 3,4 milliards (sur la base du taux de taxation effectif constaté) et 6,7 milliards de FCFA (sur la base du taux notionnel de taxation).

Il faudrait donc envisager des actions pour améliorer les recettes fiscales par la poursuite du renforcement des régies financières, notamment la modernisation des douanes, l'amélioration du recouvrement et une meilleure fiscalisation des ressources naturelles, notamment les fiscalités forestière et minière.

Grâce à ces mesures, le taux de pression fiscale passerait de 10,2 % en 2007 à 12,9 % en 2010, soit environ 80 milliards de FCFA de recettes supplémentaires. Ce supplément est insuffisant pour couvrir les dépenses programmées dans le scénario dynamique sur la période 2008-2010, d'où nécessité de recourir aux aides budgétaires, de préférence sous forme de dons et de prêts à taux très concessionnel.

##### Ressources extérieures

Les besoins de financements extérieurs nets (après service de la dette) sur la période 2008-2010 sont évalués à environ 1,5 milliard de dollars. Ce montant sera pour l'essentiel alloué aux secteurs prioritaires, afin d'accélérer la réhabilitation des

infrastructures, des filières agricoles et des services sociaux. Un tel appui extérieur permettrait de hisser les dépenses publiques et de là l'effort de reconstruction à un niveau comparable à celui observé dans les autres pays en situation post-conflit.

Un rapprochement de l'aide programmée et des besoins révèle que des ressources additionnelles peuvent être mobilisées sous forme d'aide de projet et d'appui budgétaire. Par ailleurs, l'adhésion de la RCA et de ses partenaires aux grands objectifs de la Déclaration de Paris doit se concrétiser rapidement de manière à maximiser les effets de l'APD sur le développement et la lutte contre la pauvreté.

#### *4.3.6 Réformes envisagées*

Les réformes engagées depuis 2003 vont se poursuivre. En effet, il est prévu de rendre plus attractif l'environnement des affaires par des mesures appropriées telles que la mise en place d'une nouvelle charte des investissements attrayante et conforme aux directives communautaires, la consolidation du cadre de concertation Etat - secteur privé, l'élaboration du Code de commerce, l'organisation des filières rentables, et la création d'un guichet unique pour les formalités de création de nouvelles entreprises.

D'autres mesures viseront le renforcement des capacités des régies financières et de l'appareil judiciaire telles que la réforme du tribunal de commerce, la création du corps d'huissiers de justice et la mise en place de la commission nationale en vue de veiller à l'application des textes OHADA.

### III. Mécanisme de mise en œuvre et de suivi/d'évaluation



## 5. Mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

Le DSRP est le document de référence en matière de politique de développement de la RCA. En ce sens, sa mise en œuvre doit faire l'objet d'une préoccupation permanente non seulement de la part du Gouvernement, mais également de toutes les autres parties prenantes dont ses partenaires au développement. Dans la mise en œuvre, outre les préoccupations portant sur l'efficacité des procédures, d'autres vont également émerger, à savoir : (i) l'évolution des conditions de vie des populations suite à la SRP ; (ii) le respect du plan établi pour les programmes et projets relevant de la SRP ; et (iii) l'impact réel des programmes et projets sur le bien-être des populations. A ces préoccupations de suivi et d'évaluation, défis majeurs pour la SRP, des réponses appropriées devront être apportées.

A cet effet, un mécanisme chargé de piloter les activités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la SRP s'avère nécessaire. L'objectif de ce dispositif est non seulement de permettre une meilleure connaissance des conditions de vie des populations mais également d'apprécier les résultats et les impacts des politiques sur le phénomène de pauvreté de manière générale.

Sa mise en place repose sur trois principes clés, à savoir (i) la consolidation des acquis en matière de mise en œuvre des programmes, de suivi et d'évaluation ; (ii) l'approche participative orientée vers une réelle appropriation nationale ; et (iii) la gestion axée sur les résultats (results-based). Pour cette raison, ce mécanisme reposera sur un dispositif institutionnel approprié et un système d'information (SIRP) complet et cohérent, capable d'assurer un meilleur suivi de la SRP et des OMD.

### 5.1 Mise en œuvre de la SRP

#### 5.1.1 Les acteurs

Les départements ministériels sectoriels, les régions et préfectures, et les collectivités locales décentralisées, la société civile, les communautés de base, le secteur privé et les bailleurs de fonds sont les principaux acteurs dans la mise en œuvre du DSRP. Ils sont impliqués à des degrés divers dans l'exécution des programmes retenus dans la stratégie et doivent s'assurer que les programmes touchent effectivement les bénéficiaires. Cependant, leur implication va largement au-delà de l'exécution de la stratégie, car avec les bénéficiaires, c'est-à-dire les populations-cibles, l'ensemble de ces acteurs précités seront au premier plan dans le dispositif de suivi et lors de l'évaluation périodique.

#### 5.1.2 Les responsabilités

La gestion axée sur les résultats sera la méthodologie de base dans le système de suivi et d'évaluation. Elle requiert la responsabilisation effective des départements techniques dans la préparation, l'expression des besoins et la budgétisation des programmes, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des composantes sectorielles de la stratégie. En effet, le résultat du suivi doit contribuer à la révision et à une meilleure réorientation des actions en vue d'atteindre les objectifs stratégiques visés. Cette fonction de suivi n'est plus garantie lorsque la tâche d'analyse des informations et de préparation des rapports échappe aux ministères concernés, d'où nécessité de disposer d'un schéma de fonctionnement d'ensemble limitant la concurrence entre les ministères ou au sein des ministères.

#### 5.1.3 Les procédures

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, à très court terme, un accent particulier sera mis sur le suivi des dépenses publiques et plus particulièrement le fonctionnement de la chaîne des dépenses. Des efforts seront entrepris pour rétablir la chaîne des dépenses et renforcer les procédures de contrôle à tous les niveaux.

A court terme, le processus de transparence dans la gestion des finances de l'Etat se concrétisera par (i) une amélioration du processus de préparation budgétaire (budget programme/budget de moyens) ; (ii) une systématisation du contrôle interne et externe ; (iii) une production régulière de la loi de règlement ; (iv) une plus grande facilitation de l'accès du public à l'information budgétaire ; et enfin (v) une identification des lignes budgétaires affectées à la réduction de la pauvreté grâce à

la mise en place d'une nomenclature spécifique à la pauvreté. Afin de permettre un meilleur suivi des décaissements en faveur de la lutte contre la pauvreté, la Direction générale du budget adoptera et mettra en œuvre un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). L'exécution du CDMT permettra la production des tableaux synthétiques sur l'état des engagements et des décaissements relatifs au DSRP, et ce tous les trois mois.

A moyen terme, la Direction générale du budget sera dotée des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la réalisation de cette mutation.

#### 5.1.4 Approche participative dans la mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre efficace du DSRP repose sur un certain nombre d'exigences, parmi lesquelles sa bonne connaissance et son appropriation par tous les acteurs identifiés ayant participé au processus d'élaboration du document. Cette appropriation passe notamment par une bonne information sur les objectifs, stratégies, programmes et résultats attendus. Ainsi, la mise en place d'un plan de vulgarisation du DSRP est nécessaire et les résultats attendus sont :

- le développement d'une réelle connaissance de la stratégie en faisant intervenir à la fois les bénéficiaires et les spécialistes de la question (ONG, associations professionnelles, administration) ;
- le changement des attitudes des cadres à tous les échelons afin d'être plus aptes à faire participer effectivement les communautés à la base aux prises de décisions, aux échanges d'informations, à la résolution des problèmes, à la fixation des objectifs et à l'analyse des résultats.

Pour ce faire, il faut un travail préalable visant l'harmonisation des actions à tous les niveaux. En ce sens, les actions ci-après seront menées :

##### Au niveau national

- un séminaire gouvernemental d'information sur les responsabilités de chaque ministère dans le succès du DSRP ;
- une série d'ateliers avec les directions des études, de la planification et de la programmation, les organisations de la société civile, les chefs d'entreprise, les partenaires au développement : les thèmes porteront sur les rôles de chaque acteur, le cadre institutionnel, les systèmes d'information et les indicateurs de performance ;
- une série d'ateliers sectoriels, où chaque ministère fera une large diffusion de ses structures, des programmes de son secteur, leurs objectifs, les résultats attendus et leurs implications pour chacune d'elles ;
- des débats radiotélévisés sur des thèmes spécifiques (présentation institutionnelle, suivi/évaluation, etc.), des émissions spécifiques et illustratives sur le DSRP et des spots publicitaires.

##### Aux niveaux régional, préfectoral et communal

Une série d'ateliers d'information sur les programmes, leurs objectifs et les responsabilités des structures régionales. Les groupes-cibles sont les services préfectoraux, les associations de producteurs, les ONG, les élus locaux, les femmes, les jeunes, etc.

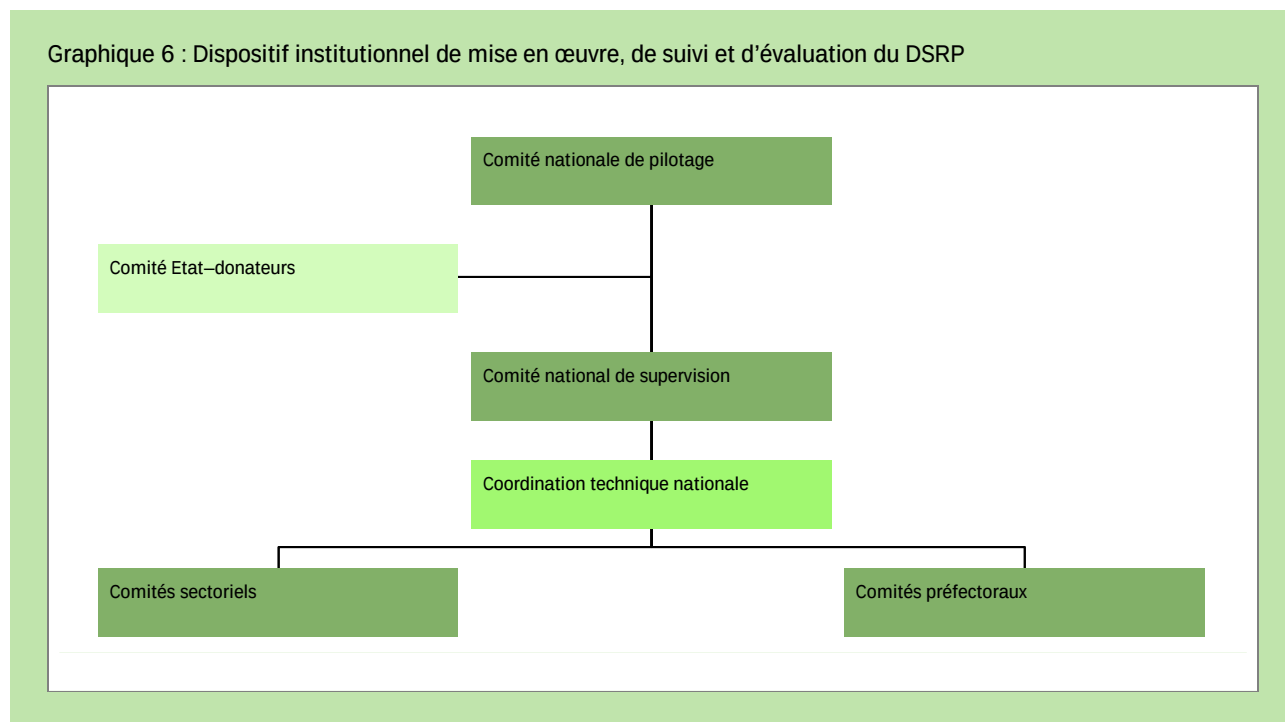
D'autres actions jugées pertinentes pourraient être entreprises afin de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs autour des objectifs du DSRP.

## 5.2 Suivi de la SRP

Cette étape consiste à gérer des mécanismes permanents dont la mission est de suivre les engagements du Gouvernement et les programmes prioritaires pour en mesurer le progrès par un système d'indicateurs intermédiaires. Un dispositif institutionnel et un système d'information pour la réduction de la pauvreté (SIRP) sont mis en place, assurant outre le suivi, l'évaluation de la mise en œuvre de la SRP.

### 5.2.1 Le dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel est l'ossature organisationnelle pour le pilotage de la mise en œuvre et le suivi du DSRP. Il est décrit par l'organigramme suivant :



### 5.2.2 Le Comité national de pilotage du DSRP

Il est présidé par le Premier Ministre et composé des membres du Gouvernement, du Président de l'Assemblée nationale, du Président du Conseil économique et social, de la société civile et du Patronat. Ses principales missions consistent à :

- fixer les grandes orientations de la SRP ;
- approuver le programme de travail annuel des structures du cadre institutionnel de mise en œuvre du DSRP ;
- examiner les documents et rapports de suivi et les adopter ;
- apprécier la situation annuelle de mise en œuvre du DSRP ;
- trancher sur les arbitrages et les différends qui pourraient subvenir dans la mise en œuvre du DSRP.

### 5.2.3 Le Comité Etat–donateurs

Il est présidé par le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale et constitue un cadre de dialogue entre le Gouvernement et l'ensemble des partenaires au développement. Il a pour mission de :

- veiller au maintien du dialogue régulier entre le Gouvernement et le PTF sur le processus de préparation et suivi de la mise en œuvre de la SRP ;
- favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs du développement ;
- faciliter la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre de la SRP ;
- veiller à l'élaboration et à la publication du rapport de suivi de l'aide ;
- assurer les activités de renforcement des capacités dans la mise en œuvre de la SRP ;
- veiller à l'alignement des appuis des partenaires techniques et financiers aux cycles budgétaires.

### 5.2.4 Le Comité national de supervision des activités du DSRP

Il est dirigé par le Président du Comité national de supervision des activités du DSRP et composé des Présidents des comités sectoriels, préfectoraux, du Président du CTP-PAS, de la société civile et du secteur privé. Ses missions consistent à :

- assurer le suivi, l'évaluation et le contrôle de l'exécution des activités du DSRP ;
- évaluer et approuver les affectations et l'utilisation des ressources, y compris les ressources dans le cadre de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés ;
- vérifier et assurer le respect des règles de bonne gouvernance, à savoir le respect des procédures, de la transparence, du choix approprié des investissements en rapport avec les plans d'action ;
- coordonner les interventions des partenaires au développement impliqués dans le DSRP.

### 5.2.5 La Coordination technique nationale du DSRP

La Coordination technique nationale est la cheville ouvrière chargée d'assurer la coordination de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du DSRP. Elle est dirigée par un coordonnateur technique assisté de quatre experts chargés (i) du cadre macroéconomique ; (ii) de la participation ; (iii) des politiques sectorielles ; (iv) du suivi et de l'évaluation. Elle a pour principales missions de :

- préparer le programme de travail et le budget annuel du cadre de mise en œuvre du DSRP en liaison avec les organes dudit cadre ;
- préparer une matrice et un tableau de bord des activités du DSRP ;
- préparer la programmation et la budgétisation du DSRP en liaison avec la Direction générale des politiques et stratégies et la Direction générale du budget et des finances ;
- coordonner l'exécution du DSRP (plans d'action prioritaires, repères et indicateurs de performance et d'impact du DSRP, cadre général de suivi des résultats) ;
- préparer les rapports d'étapes et d'autoévaluation du DSRP et procéder à la mise à jour conséquente de la stratégie ;
- coordonner les activités des comités sectoriels et préfectoraux ;
- suivre les interventions des partenaires nationaux et internationaux dans le DSRP et le mécanisme d'allègement de la dette publique PPTE ;
- assurer le secrétariat du Comité national de pilotage du DSRP, du Comité Etat-donateurs et du Comité national de supervision des activités du DSRP.

### 5.2.6 Les comités sectoriels du DSRP

Ils sont présidés par les Directeurs de cabinet des ministères sectoriels avec les DEP comme rapporteur. Les autres membres sont constitués d'un représentant par direction technique, les directeurs des programmes et un représentant par structure rattachée. Leurs tâches consistent à :

- établir les bilans de mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels ;
- veiller à la cohérence des politiques sectorielles avec la SRP et des projets et programmes avec les politiques sectorielles ;
- participer aux travaux du suivi de la mise en œuvre de la stratégie commune ;
- fournir des informations ou la documentation nécessaires à l'élaboration de la stratégie commune ;
- rendre compte de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de la stratégie commune.

### 5.2.7 Les comités préfectoraux

Ils assurent le suivi et l'évaluation participatifs des projets, à l'échelon préfectoral et communal. Ces organes sont indépendants et autonomes vis-à-vis des structures nationales, mais en sont leurs correspondants. Ces Comités préfectoraux travailleront en étroite collaboration avec les Conseils préfectoraux et municipaux et les organisations de la société civile locales dans le suivi de la mise en œuvre du DSRP au niveau local.

## 5.2.8 Le système d'information pour la réduction de la pauvreté

Pour assurer un suivi cohérent de la SRP, les différents acteurs précités sont regroupés autour d'un système d'information pour le suivi et l'évaluation du DSRP. Ce dispositif compte trois composantes appelées sous-systèmes qui doivent être complémentaires et parfaitement intégrées. Il s'agit du (i) sous-système Suivi des conditions de vie des ménages ; (ii) du sous-système Suivi des programmes et projets ; et (iii) du sous-système Evaluation de l'impact. Le système d'information pour le suivi et évaluation du DSRP et des OMD s'appuiera en partie sur les systèmes d'information sectoriels existant notamment au niveau de la santé (SNIS), de l'éducation, du VIH/SIDA, des finances et du développement rural.

### Premier sous-système : Suivi des conditions de vie des ménages

Le sous-système a pour objectif le suivi de la pauvreté par la production systématique et la gestion d'indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'informations de base pour chacun des secteurs prioritaires identifiés dans les DSRP et les OMD. Il est placé sous la responsabilité de l'Institut national de statistique (ICASEES). Ses membres sont les représentants des services de statistiques, des directions des études et de la planification des ministères suivant : Santé, Education, Développement rural, Finances et Budget, Affaires sociales, Transport et Infrastructures.

Une liste de 33 indicateurs de résultats et d'impact est proposée en annexe du document. Elle a été élaborée au terme d'un processus participatif ayant impliqué les sectoriels, les partenaires au développement et la société civile. Elle couvre les seize domaines identifiés à partir du DSRP<sup>18</sup>. La première catégorie des indicateurs définis permet d'appréhender les facteurs liés à la pauvreté monétaire, à la qualité de vie, aux potentialités socio-économiques (éducation, santé, emploi, cadre de vie), aux infrastructures, à l'environnement ainsi qu'à la gouvernance et la responsabilité. Il s'agit d'indicateurs de résultats et d'indicateurs d'impact fondés sur les approches de la pauvreté monétaire, de la pauvreté des besoins essentiels ou de la pauvreté des capacités.

### Deuxième sous-système : Suivi de l'exécution des programmes et projets

Ce sous-système a pour objectif de suivre l'exécution financière et physique des programmes et projets de réduction de la pauvreté. Le chef de fil est la Direction générale de la programmation économique et le secrétariat est assuré par la Direction de la programmation pluriannuelle et la Direction du budget. Les membres sont tous les départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets. A cet effet, le Gouvernement mettra en place les Cadres de dépenses à moyen terme qui serviront de cadre de programmation et d'exécution budgétaires.

Au niveau de ce sous-système, les indicateurs portent sur le suivi des programmes et projets et se répartissent en indicateurs de suivi des intrants et en indicateurs de suivi des produits. Pour le premier type d'indicateurs, il s'agit d'opérations de contrôle et d'analyse financière similaires à des audits et à un examen des dépenses publiques. Il donne également lieu au suivi des ressources humaines et matérielles disponibles. Pour le second, il s'agit du suivi de la prestation des services conçus pour réduire la pauvreté (tels que la construction d'écoles, de centres sanitaires, les infrastructures hydrauliques, routes, etc.).

### Troisième sous-système : Evaluation de l'impact de la stratégie

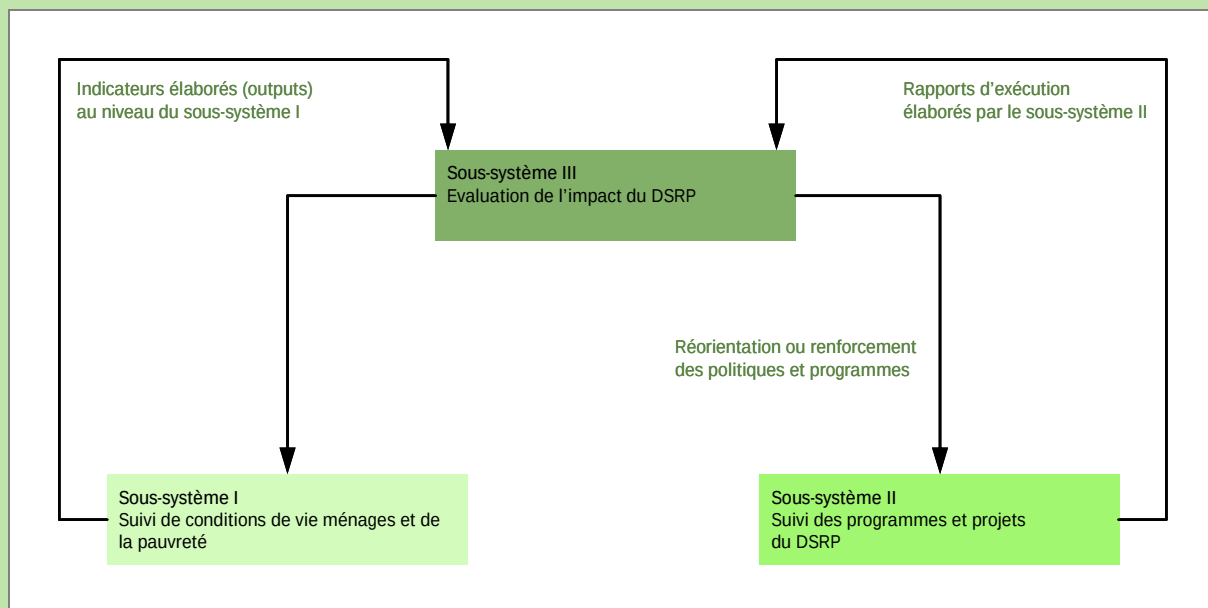
Ce dernier sous-système est sous le contrôle de la Coordination technique nationale du DSRP, appuyée par la Direction générale des politiques et stratégies. Ses membres sont l'ICASEES, les Directions de la planification des Ministères, la société civile, les Ministères de la Santé, de l'Education, du Développement rural, des Finances publiques et des Affaires sociales.

L'évaluation de l'impact permet d'identifier les changements intervenus dans le bien-être des populations, qui peuvent être attribués à un programme ou à une politique donnée. Les résultats de ces évaluations serviront à orienter les décisions d'extension, d'amendement ou de suppression d'une politique ou d'un programme donné et servir à la fixation des priorités des actions. Cet outil présente en outre l'avantage d'accroître la visibilité des programmes pour l'ensemble de la population.

Le sous-système d'évaluation d'impact permet d'analyser la cohérence entre les produits des sous-systèmes 1 et 2, en particulier les liaisons d'une part entre les indicateurs d'input et d'output (sous-système 2) et d'autre part, les indicateurs de résultats et d'impact sur les populations (sous-système 1). Dans un contexte de rareté des ressources, la relation entre les trois sous-systèmes d'information s'inscrit dans le processus de révision du DSRP, en permettant de mieux cibler les politiques, programmes et projets futurs, dans une vision de gestion axée sur les résultats.

<sup>18</sup> Ces domaines sont les suivants : macroéconomie, pauvreté et inégalités sociales, gouvernance, sécurité, développement rural, transport et infrastructures, forêt, énergie, mines, eau et assainissement, tourisme, télécommunication, éducation, santé, emploi, VIH/SIDA.

Graphique 7 : Relations entre les différents sous-systèmes du dispositif



### Suivi interne et coordination du dispositif

Il s'agira de procéder au suivi de la performance du dispositif afin d'évaluer la qualité des acteurs et des procédures mises en place pour assurer l'efficacité de la stratégie.

- au niveau institutionnel, il conviendra de vérifier si chaque entité remplit convenablement sa mission afin éventuellement de prendre des mesures correctives dans l'organisation du dispositif ;
- au niveau du système d'information, le SIRP sera l'objet d'un suivi régulier dans son fonctionnement interne. Un tel suivi permettra d'aplanir les éventuelles difficultés pouvant compromettre l'efficacité dans le fonctionnement du système et, par conséquent, de respecter les délais de la production des statistiques et autres éléments d'information (rapports d'analyses, etc.).

### La démarche participative dans le processus du suivi

Les éléments du dispositif fonctionnent et interagissent à deux niveaux différents, mais de façon complémentaire et concertée. Le premier est le niveau central, le second, le niveau périphérique. En effet, le Comité de pilotage, point d'appui du dispositif de la consultation participative, assure la coordination des activités à partir du niveau central, en s'appuyant sur la coordination technique.

C'est au niveau central que sont organisés les réunions et les ateliers du Comité de pilotage auxquels participent tous les sectoriels et les représentants de la société civile, ainsi que les autres parties prenantes. Au niveau périphérique, trois paliers se distinguent suivant le périmètre d'intervention : (i) un palier régional ; (ii) un palier préfectoral ; et (iii) un palier sous-préfectoral. Les activités se déroulent au niveau de chaque palier suivant les mêmes modes qu'au niveau central.

A tous les niveaux, une attention particulière reste attachée à l'organisation impérative des activités à caractère ouvert et participatif, ainsi que des canaux de communication fonctionnels.

Une évaluation du coût de ce dispositif de suivi et d'évaluation laisse soupçonner des besoins considérables, au regard de la faiblesse du système statistique national et des défis à relever par le jeune ICASEES.

## 5.3 Evaluation de la SRP

C'est la mission dévolue au troisième sous-système du SIRD. Elle consiste à mesurer l'évolution des principales variables caractérisant la pauvreté et à étudier de manière approfondie l'efficacité des politiques publiques engagées, en particulier des choix d'allocations budgétaires et des opérations de développement réalisées. L'appréciation des populations bénéficiaires est également essentielle, dans la même logique participative à la base de la démarche globale. L'évaluation s'appuie sur des enquêtes, des études thématiques, différentes méthodes possibles d'évaluation des politiques publiques.

### Les évaluations partielles de l'impact de la stratégie

Ces évaluations sont partielles et réalisées régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP. Elles permettent de fournir des indications sur les impacts des actions entreprises à partir de la comparaison de certaines données de suivi obtenues des enquêtes, et par conséquent, de mettre en évidence la nature et l'importance des effets d'une intervention spécifique.

### L'évaluation globale du DSRP

Elle vise à mesurer l'impact de l'ensemble des politiques développées concernant la croissance, les conditions générales de vie des populations et la pauvreté. Cette démarche globale s'intéresse aux progrès enregistrés sur une période de trois à cinq ans et prend en compte l'ensemble des informations sur l'évolution des indicateurs de la pauvreté à partir des tableaux de bord, les rapports de suivi, les enquêtes, les évaluations partielles pour produire un rapport unique d'évaluation globale de l'efficacité de la stratégie. Elle est conduite par le sous-système Evaluation des impacts de la SRP décrit précédemment.

## 5.4 Outils nécessaires au suivi et à l'évaluation

Le mécanisme mis en place est doté d'un ensemble d'outils permettant de fournir de manière objective des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des différentes actions du DSRP, à l'endroit des acteurs du processus. Ces outils de suivi et d'évaluation peuvent être classés en plusieurs rubriques, à savoir : (i) les outils de cadrage méthodologique et d'organisation de travail ; (ii) les outils pour la programmation ; (iii) les outils pour le suivi des ressources ; (iv) les outils pour le suivi des activités ; et (v) le reporting.

## 5.5 Stratégies de renforcement du système de suivi et d'évaluation du DSRP

Dans le but de redynamiser le système statistique national, le Gouvernement a érigé par le Décret n°06/238 du 21 juillet 2006 la Direction générale de la statistique et des études économiques et sociales en un Institut (ICASEES). Cependant, le meilleur suivi des OMD et de la SRP nécessite une réorganisation et un renforcement du système statistique national qui, depuis plusieurs années, est confronté à des dysfonctionnements et à des insuffisances en matière de coordination ou de production. Cette carence est à l'origine du manque de fiabilité des rares statistiques produites, les rendant peu utilisables pour un suivi permanent de la lutte contre la pauvreté ou tout autre programme de développement.

L'efficacité et l'efficience du système d'information national sur la pauvreté dépendent des relations fonctionnelles entre les structures productrices et utilisatrices de données statistiques. A cet égard, des mécanismes de collaboration et de synergie vont être développés avec les départements ministériels sectoriels, les antennes statistiques régionales, et les autres structures productrices de données.

Dans cette optique, les actions à développer pour une meilleure efficacité du dispositif seront orientées vers :

- l'amélioration du fonctionnement de l'ICASEES par (i) le renforcement en personnel pour les besoins internes et pour une mise à disposition dans les autres administrations ; (ii) l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS) ; et (iii) le renforcement et la dynamisation des délégations régionales de la statistique ;
- l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités des statistiques sectorielles dans les différents ministères. Pour cela, les actions consisteront en : (i) la création/le renforcement des cellules statistiques dans les ministères ; (ii) la définition des activités statistiques et de la production dans les ministères concernés ; et

(iii) l'assistance technique éventuelle par l'ICASEES pour mettre en place ou améliorer les travaux statistiques (méthodologie de collecte, de traitement et de publication des résultats).

## 5.6 Stratégies de mise en œuvre et mécanisme de gestion des ressources PPTE

Le succès de la mise en œuvre de la SRP dépend en grande partie du mode de gestion financière des ressources. Le système de gestion doit respecter le circuit et les règles habituelles des finances publiques. La traçabilité, la transparence des ressources, notamment PPTE, seront assurées. Les budgets s'appuieront sur les stratégies et les plans d'action prioritaires du DSRP, et la capacité d'absorption sera améliorée.

Les ressources financières du DSRP proviendront principalement des fonds habituels (ressources propres de l'Etat et ressources extérieures) et de celles obtenues au titre de l'initiative PPTE. Dès lors, les lignes PPTE seront retracées dans le budget, le TOFE et dans le plan de trésorerie.

En outre, les ressources de l'Initiative PPTE seront conservées sur un compte spécial ouvert à la BEAC avant d'alimenter un compte du trésor public pour réaliser les allocations budgétaires aux structures d'exécution, conformément au budget élaboré à partir des plans d'action. La gestion de ce compte sera confiée à un trésorier spécial et le circuit de dépense sera déterminé. Chaque semaine, la Direction du budget présentera la situation de l'exécution du budget (engagement et ordonnancement), y compris celle relative aux lignes PPTE. De même, le Comité de trésorerie rédigera un rapport sur les paiements relatifs aux lignes PPTE.

Le Comité national de supervision (CNS) initiera des audits et contrôlera les structures d'exécution au niveau central et au niveau décentralisé et soumettra les rapports à ses membres. Pour cette mission, il pourra solliciter les services publics d'inspection ou des cabinets privés. La Coordination technique nationale du DSRP en recevra une copie. Informé sur les délégations budgétaires, le CNS donne les nouvelles orientations au Comité de pilotage, aux chargés d'études, aux points focaux et aux comités décentralisés de mise en œuvre.

## 5.7 Plan de collecte des données

Pour atteindre les objectifs assignés au mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SRP, il est indispensable d'organiser une série d'enquêtes statistiques (voir Tableau 7), en vue de renseigner les indicateurs de résultats et d'impact fiables, et par conséquent de mesurer les progrès accomplis depuis le début de la mise en œuvre. Vu les difficultés relevées au diagnostic de l'appareil statistique national, un programme national de formation pour le renforcement des capacités institutionnelles et de dotation en équipements et matériel, et le renforcement des capacités de production statistique sont indispensables tant au niveau de l'institut que des structures décentralisées.

Tableau 7 : Plan pluriannuel des opérations et enquêtes statistiques

| Enquêtes et opérations                                                                       | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|
| Enquête 1-2-3 (phases 1 et 2 : emploi, secteur informel, éducation, pauvreté et gouvernance) |      |      | X    |      |
| Enquête QUIBB                                                                                |      | X    |      | X    |
| Recensement agricole                                                                         |      | X    |      |      |
| Recensement des unités économiques                                                           | X    |      |      |      |
| Enquête MICS                                                                                 |      |      |      | X    |
| Enquête démographique et santé                                                               |      |      | X    |      |
| Enquête sur la perception de la pauvreté                                                     |      | X    |      | X    |
| Diagnostic du secteur minier                                                                 |      | X    |      |      |
| Enquête budget consommation                                                                  |      |      | X    |      |

Le coût global de ces opérations s'élève à environ cinq milliards de FCFA sur toute la période s'étalant de 2008 à 2010. Ce coût englobe ceux des activités telles que la production des rapports périodiques ainsi que les outils pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Certaines opérations telles que le recensement agricole et le diagnostic du secteur minier, sont déjà prises en charge dans le coût de la stratégie du secteur développement rural. Quant au dispositif global de suivi et d'évaluation, son financement est pris en compte dans le secteur des administrations.

La connaissance des caractéristiques de la population et de l'habitat, des facteurs du travail, principal moyen de réduction de la pauvreté, les déterminants structurels des secteurs productifs tels les mines, les forêts et l'agriculture, requièrent la réalisation régulière d'enquêtes nationales. Les opérations prévues et regroupées dans le tableau précédent seront exécutées dans le cadre d'un programme pluriannuel avec le soutien des partenaires au développement au financement des activités statistiques.

## 6. Contraintes, enjeux et risques

La mise en œuvre du DSRP s'effectuera dans un contexte assez favorable, où les facteurs de risque pourraient être identifiés et maîtrisés afin d'anticiper les réponses à apporter au scénario dynamique envisagé.

### 6.1 Contraintes et risques politiques

Les politiques décrites dans le présent DRSP, axées sur l'approche de développement équilibré suivant les pôles qui traduit une option déterminante du Gouvernement, pourraient contribuer à réduire la probabilité d'apparition des conflits en RCA et accroître les ressources, ce qui permettrait de réduire les inégalités, sources des tensions sociales.

Par ailleurs, la réorganisation de l'armée et son redéploiement à l'intérieur du pays constitueraient des atouts majeurs pour l'Etat dans la reconquête du territoire national et l'accroissement de la cohésion nationale.

Enfin, tous les efforts consentis pour éviter la répercussion des conflits dans les pays voisins sur la RCA sont autant de facteurs de réduction des risques.

### 6.2 Contraintes et risques concernant la gouvernance

Les réformes entreprises en matière d'assainissement des finances publiques méritent d'être poursuivies afin de sécuriser les ressources, maîtriser les dépenses et assurer la transparence dans les procédures de passation des marchés. En outre, au niveau des financements extérieurs, une faible capacité d'absorption pourrait constituer une entrave réelle dans le processus de mise en œuvre de la SRP.

### 6.3 Contraintes et risques économiques

La relance des activités d'exportation risque d'être entravée par la dépréciation des cours des matières premières (bois, coton, café, diamant, or, etc.). Dans l'autre sens, le maintien du prix du pétrole à un niveau élevé constitue un handicap. Une réduction du prix du pétrole pourrait faciliter la réalisation du DSRP et améliorer le niveau de vie des pauvres.

### 6.4 Contraintes de mobilisation des ressources extérieures

Le financement du DSRP repose en grande partie sur les apports des partenaires. Ces apports seront facilités, durant la période de mise en œuvre du DSRP, par le règlement des arriérés, la bonne gouvernance, la sécurité et l'application efficace et transparente des programmes et projets.

Dans le domaine humanitaire, le retour des personnes déplacées posera un défi au Gouvernement, aux structures locales et à la communauté internationale en termes de mobilisation de ressources pour faire aux besoins de réinstallation.

Cependant, l'Etat centrafricain compte beaucoup sur la capacité de mobilisation de ses partenaires techniques et financiers, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Paris.

# Conclusion

Le présent DSRP, fruit d'une large consultation de tous les acteurs socio-politiques du pays, constitue désormais le cadre de référence de toutes les actions de développement économique, social, politique, culturel et de dialogue permanent avec les partenaires au développement. Document consensuel, il demeure un cadre d'expression des stratégies sectorielles existantes ou en cours d'élaboration, et a pour ambition de les intégrer dans la démarche et la logique des priorités gouvernementales.

L'axe principal de la politique du Gouvernement est la lutte contre la pauvreté à travers l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres. La finalité étant l'amélioration de l'incidence de la pauvreté de 67,2 % (2003) à 56,6 % (2010).

Les résultats escomptés des quatre piliers stratégiques retenus dans le DSRP sont les suivants : (i) une croissance fondée sur une augmentation substantielle des dépenses publiques (dans cette optique, l'objectif est d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de 9,5 % au cours de la période 2008-2010) ; (ii) un développement des secteurs productifs axé sur la relance du secteur rural à travers les pôles de développement, la gestion efficace des ressources naturelles, le développement des transports routiers, les mines et l'énergie ; (iii) un accès des populations aux services sociaux de base notamment à travers le maintien du taux de couverture vaccinale autour de 80 % en l'an 2010, l'amélioration de l'accès des populations rurales à l'eau potable en portant le taux de couverture en hydraulique rurale à 70 % en 2010 ; (iv) un renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la promotion d'une bonne gouvernance, unique gage de la bonne gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption ; et finalement (v) une amélioration de l'environnement des affaires favorisant un afflux des investissements privés et un accroissement des opportunités d'emploi et de renforcement du pouvoir économique des populations actives.

Les différents objectifs contenus dans le présent DSRP seront recadrés au fur et à mesure, en fonction des résultats définis ci-dessus et des attentes des populations. Une mise à jour annuelle est prévue ainsi qu'une revue générale tous les trois (3) ans grâce aux rapports de suivi et d'évaluation dont la responsabilité revient à un dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi évaluation.

Vu l'ampleur de la situation de dénuement des populations centrafricaines, notamment en zone rurale (72 % de pauvres dans la zone), et de l'état de délabrement avancé des infrastructures de base de l'économie, une forte mobilisation doit urgemment se développer autour des objectifs du DSRP, et l'horizon des OMD (2015) doit permettre de constater un net progrès dans la situation des populations centrafricaines.

# Références bibliographiques

## Energie

1. COYNE et BELLIER, 1995 : Equipements de Boali 3, Etude de faisabilité, APD et DAO
2. ALSTOM, 2004. Réhabilitation de Boali 1 et 2
3. EDF/KFW-Consulting SALZGITTER-GMBH. Aménagements hydroélectriques de BAIDOU et TOUOUBOU
4. Aménagements hydroélectriques de Loamé à Boda
5. EDF, 1975 : Aménagements hydroélectriques de LANCRENO
6. COYNE et BELLIER, 1986 et SOGREAH, 1992. Aménagements hydroélectriques de Lobaye
7. ENERCA, 2007. Aménagement des villes de Kongo, Alindao, Bambari et Kembé
8. COYNE et BELLIER, 1982 et Lnc MTI, 1995. Aménagement hydroélectrique sur la Mpecko à Mbaïki. Etude de faisabilité

## Mines

9. Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, 2000. Conclave du Gouvernement centrafricain sur le secteur minier, rapport de 31 pages.
10. N'ZOLAMO-N'ZILAVO Cyrille, 2002. Etude technico-économique des gisements diamantifères en Centrafrique, Ecole nationale supérieure des mines de Paris, rapport de 57 pages.
11. PHILIPS C. Lucie et KOYATRO Charles, 2006. Industries extractives de la République centrafricaine ; Perspectives pour l'avenir, 31 pages.
12. CHAUSSIER J.B., 1990. Les phases de la recherche minière, Bureau de recherches géologiques et minières, 54 pages.
13. MISSIGOR Jules, 1990. Les diamants de la République Centrafricaine, 38 pages.
14. KOYATRO Charles, Plan d'action du secteur minier, février 2003, 30 pages
15. CENSIER Claude et MICHEL Jean-Claude, 1995. Projet d'appui à l'exploitation artisanale du diamant de la République Centrafricaine. Phase d'identification et de conception du projet, 17 pages.
16. BRGM, 1998. Rapports du projet d'appui au secteur artisanal du diamant en République centrafricaine (PASAD), 128 pages.
17. Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, 2003. Rapport final des états généraux du secteur minier, tenus du 8 au 11 juillet 2003, 142 pages.
18. Banque Mondiale, 2004. Rapport sur le secteur minier en République centrafricaine, 50 pages.
19. CFD, 1994. Secteur diamantaire, mission exploratoire, du 15 au 22 juin 1994, 23 pages.
20. BECDOR, BEAC, Direction générale des impôts, 1995 et 2007. Statistiques du diamant et de l'or.

## Education

21. Ministère de l'Education nationale, 1996. Politiques et stratégies de développement de l'éducation en République centrafricaine
22. Ministère de l'Education nationale, 1999. Plan national de développement de l'éducation 2000-2010
23. Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, 2004. Plan national d'action de l'éducation pour tous 2004-2015
24. RCA, 1997. Loi 97.014 du 10 décembre 1997 portant orientation de l'éducation

25. Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, 2005. Analyse de situation des faiblesses et opportunités communications pour une programmation efficiente des actions visant l'accélération de la scolarisation des filles dans le cadre de l'initiative 25 pour 2005.
26. Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, 2007. Rapport d'Etat sur le système éducatif national centrafricain
27. Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, 2004. Annuaire des statistiques de l'éducation 2003-2004
28. Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, 2004. Tableau de bord de l'annuaire statistique 2003-2004.

## *Affaires sociales*

29. Ministère des Affaires sociales, de la Famille et de l'Insertion sociale et des Handicapés, 1985. Séminaire national sur le « Rôle et la place de l'action sociale dans le processus du développement à l'heure de la politique de redressement national », Bangui, du 4 au 8 juin 1995
30. Ministère des Affaires sociales, de la Famille et de l'Insertion sociale et des Handicapés, 2005. Politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité
31. Colloque conjoint BAFD/CEA, 2004. Le chaînon manquant entre dans le processus de croissance et de développement durable : comment éliminer les disparités entre les hommes et les femmes, colloque sur la parité des sexes, la croissance et le développement durable

## *Postes et télécommunications*

32. NZIKOU KAMDEM Emmanuel, 2006. Politiques, stratégies et plan d'action de l'édification de la société de l'information en République Centrafricaine
33. Ministère des Postes et Télécommunications, chargé des nouvelles technologies, 2007. Projet de Loi 07 portant régulation des télécommunications en République centrafricaine
34. TECSULT International Limited, Offre technique de services professionnels relative à un bilan diagnostic de la poste centrafricaine

## *Eau et assainissement*

35. Direction générale de l'hydraulique, Annuaire de forage de la RCA
36. UNICEF, Rapport de réalisation d'ouvrages d'eau et d'assainissement du projet Eau et Assainissement
37. Direction générale de l'hydraulique, 2005 et 2006. Rapports d'activités 2005 et 2006
38. Direction générale de l'hydraulique, 2001. Schéma directeur pour l'eau et l'assainissement
39. Direction générale de l'hydraulique, 2006. Politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement
40. SODECA, 2005. Rapport d'activités de la Société de distribution d'eau de Centrafrique
41. Projet CAF CO3, 2002. Rapport du projet Hydraulique Rurale, 2002
42. Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale, 2005. Recensement général de la population et de l'habitation, 2003
43. Banque Mondiale, 2007. Aide-mémoire de la mission d'évaluation du projet d'urgence d'infrastructures et de services urbains
44. Ministère français des Affaires étrangères, 2003. Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain. Programme solidarité eaux, partenariat pour le développement municipal
45. UNICEF, 1996. Plan d'opérations YW6102 : eau, assainissement et environnement,
46. Ministère de l'Equipement et de l'aménagement du territoire, 1991. Rapport Intermédiaire du Projet de développement municipal

## Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

47. Ministère du Développement du Tourisme et de l'Artisanat, 1999, Plan directeur du développement touristique (PDDT) de la RCA, PNUD/OMT, 211 pages.
48. Ministère du Développement du Tourisme et de l'Artisanat, Annuaire statistiques du tourisme centrafricain (1999-2002)
49. Ministère du Développement du Tourisme et de l'Artisanat, Décret instituant le cadre général de l'exercice des activités touristiques en RCA, 2001, 20 pages
50. Rapports périodiques de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT)
51. Organisation mondiale du Tourisme, 2001, Développement durable de l'écotourisme (recueil de bonnes pratiques dans les PME), 337 pages.
52. Organisation mondiale du Tourisme, 2001, Développement durable de l'écotourisme (une compilation de bonnes pratiques), 261 pages.
53. Ministère du Tourisme (2000) Rapport de la mission pour la préparation d'une stratégie de financement du PDDT en RCA, PNUD/OMT, 38 pages
54. Union africaine/NEPAD, 2000, Plan d'action pour le tourisme du NEPAD, 27 pages
55. PNUD/OMT, Vers un tourisme durable (Guide à l'usage des décideurs), 216 pages

## Développement Agricole

56. Ministère du Développement rural, (2000). Plan de développement agricole, Plan d'action pour la production végétale
57. Ministère du Développement rural, 1985. Recensement général de l'agriculture

## Ministère de l'Intérieur

58. Réseau africain francophone sur les armes légères Conférence sur le thème du « Désarmement durable, armes légères et enfants soldats en Afrique », Bruxelles du 19 au 23 juin 2006
59. Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC
60. Rapports de mission sur la situation sécuritaire à l'intérieur du pays

## Population et Genre

61. BADJECK A., Questions de population dans les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest, UNFPA CST/Dakar
62. BIT, pour l'égalité entre hommes et femmes, (2000), Genre ! Partenaires et égaux, 115 pp.
63. BOPAF., (2001), « Sexualité des adolescents et utilisation des condoms : une expression des relations de genre », communication présentée dans le cadre du Colloque international Genre, population et développement en Afrique, à Abidjan du 16 au 21 juillet 2001.
64. CEPED, Pauvreté et changements démographiques, avril-juin 1998, n° 29
65. Le Monde selon les femmes, (1994), Le travail des femmes dans le secteur informel et les emplois précaires au Sud et au Nord, Actes de la journée du 8 mars 1994, 33 pp.
66. BIS ILLIAT J., (1996), Femmes du Sud, chefs de famille, Paris, L'Harmattan.
67. BIS ILLIAT J., (2003), Regards de femmes sur la globalisation, AFED, L'Harmattan, Paris.
68. KOUYE P. et J. AMOUZOU, (2001) « Genre, insertion socio-économique de la femme et pratique contraceptive en Côte d'Ivoire », communication présentée dans le cadre du Colloque international Genre, population et développement en Afrique, à Abidjan du 16 au 21 juillet 2001.
69. RYCKMANS H, YEPEZ I., CHARLIER S. et OUEDRAOGO C. (1998), « Logiques des femmes face à la mondialisation et effets sur les relations de genre dans la famille », Communication à la Chaire Quételet 1998, Ménages, comportements démographiques et sociétés en mutation, novembre 1998, 17 pp.

## *VIH/SIDA*

70. ST/CNLS (2006). Cadre stratégique de lutte contre le sida (2006-2010)
71. MATSIKA Marcelle, MASSANGA Marcel et WILYBIRO SAKO (2002). Cartographie de l'infection au VIH
72. ST/CNLS (2002). Plan cadre stratégique de lutte contre le sida

## *Eaux et Forêts*

73. MEFCPE (1998). Etude filière viande de brousse, 52 pp.
74. MEFCPE. Annuaire statistiques, Rapports, 55 pp.
75. Ministère du Développement rural (2000). Plan de développement agricole, Plan d'action forêt, faune 102 pp.
76. MEFCPE (1999). Plan national d'action environnemental, 252 pp.
77. FAO, Code d'éthique pour une pêche responsable,
78. FAO (1995). Base de l'enquête nutritionnelle de la FAO, Rapport 25 pp.
79. FAO (2002). Etude sur la quantification de Gnetum buchbolzianum par la méthode ACS en forêt dense humide (Cas de la forêt de Ngotto), 34 pp.
80. MEFCP (1990). Code forestier, Edition TEMMEN, 132 pp.
81. MEFCPT (1985). Code de protection de la faune sauvage,

## *Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale (MEPCI)*

82. Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH), 2003, Rapport thématique
83. Notes de conjoncture
84. Document-cadre de politique économique et sociale (DCPES), novembre 2006
85. Document stratégie pays (coopération avec l'UE)
86. Résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages en milieux urbain et rural, 2005
87. Résultats de l'enquête sur la perception de la pauvreté en République Centrafricaine, 2007
88. Profil de pauvreté en République Centrafricaine, 2007
89. Rapport national sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2007
90. Enquêtes à indicateurs multiples, MICS 2000
91. Programmes triennaux d'investissement de l'Etat

## *Primature*

92. Lettre de politique générale du Gouvernement, août 2005

## *Banque Mondiale, FMI, UE et BAD*

93. Stratégie conjointe de réengagement
94. Notes conceptuelles IXe et Xe FED
95. Aide-mémoire des missions macro et sectorielles
96. Programme d'urgence post-conflit (PUPC)
97. Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC)

## *Système des Nations Unies*

98. UNDAF 2007-2011

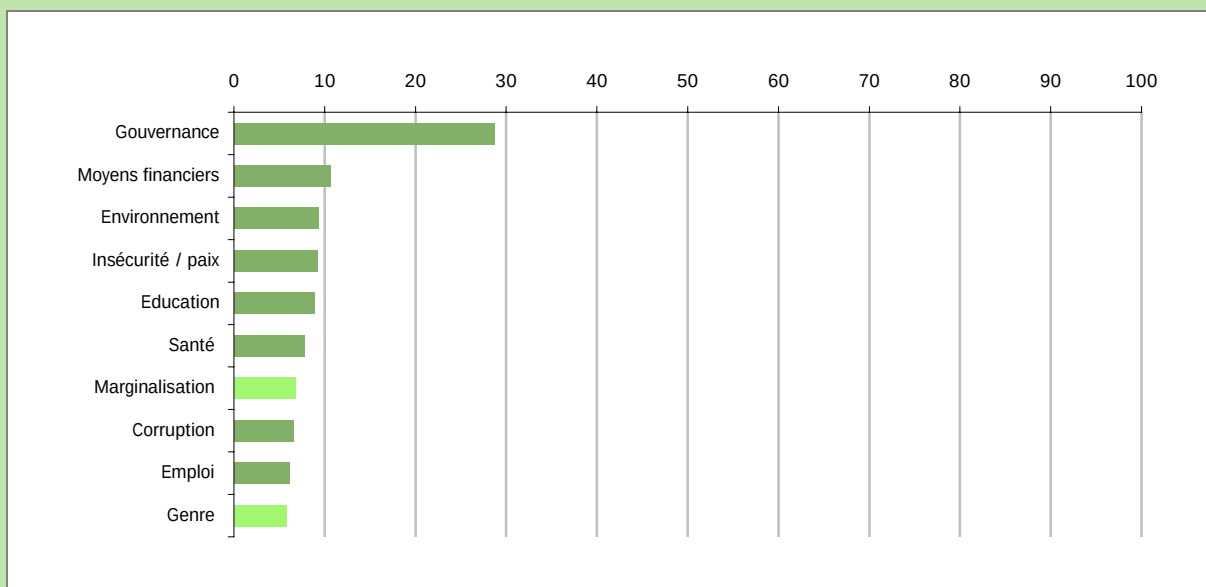
99. Documents Cadres de Coopération, 2007-2011 (PNUD, UNFPA, UNICEF)
100. Rapport sur le développement humain en RCA, 2007 (PNUD)
101. Pour une stratégie de croissance pro-pauvre, 2006 (PNUD)
102. La stratégie d'emploi comme composante de la stratégie de réduction de la pauvreté 2006 (PNUD)

# Annexes

## Annexe 1

### Les perceptions des problèmes de pauvreté au niveau des régions à partir de l'enquête participative

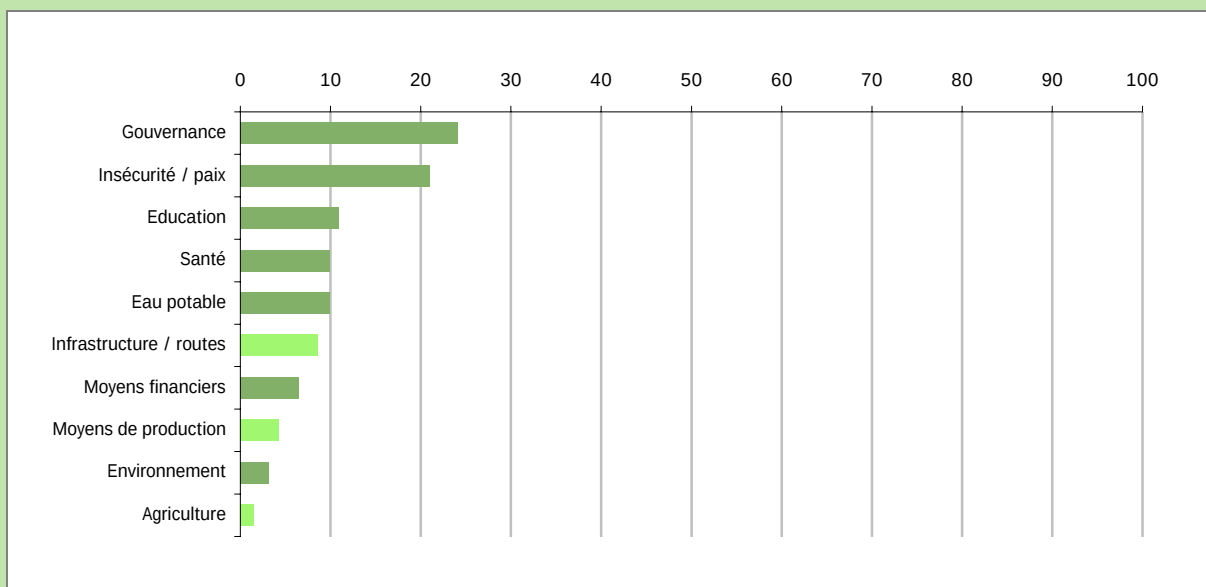
Graphique A : Importance relative des domaines prioritaires dans la Région 1



Problèmes spécifiques à la Région 1 : genre et marginalisation

Source : Comité technique du CSLP

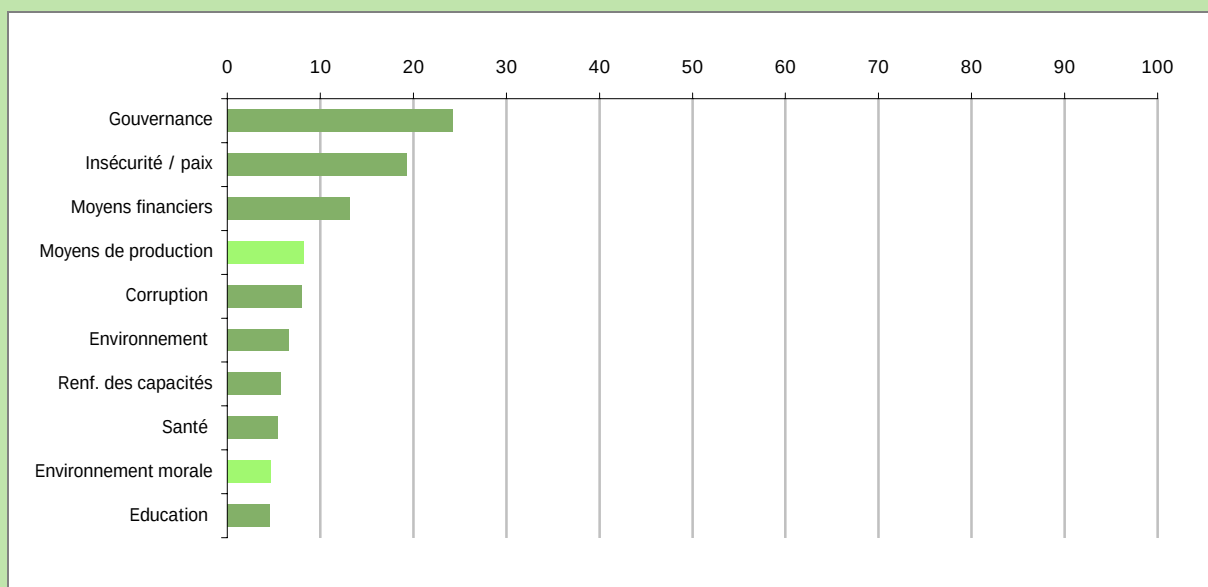
Graphique B : Importance relative des domaines prioritaires dans la Région 2



Problèmes spécifiques à la Région 2 : infrastructures routières, agriculture et absence de moyens de production

Source : Comité technique du CSLP

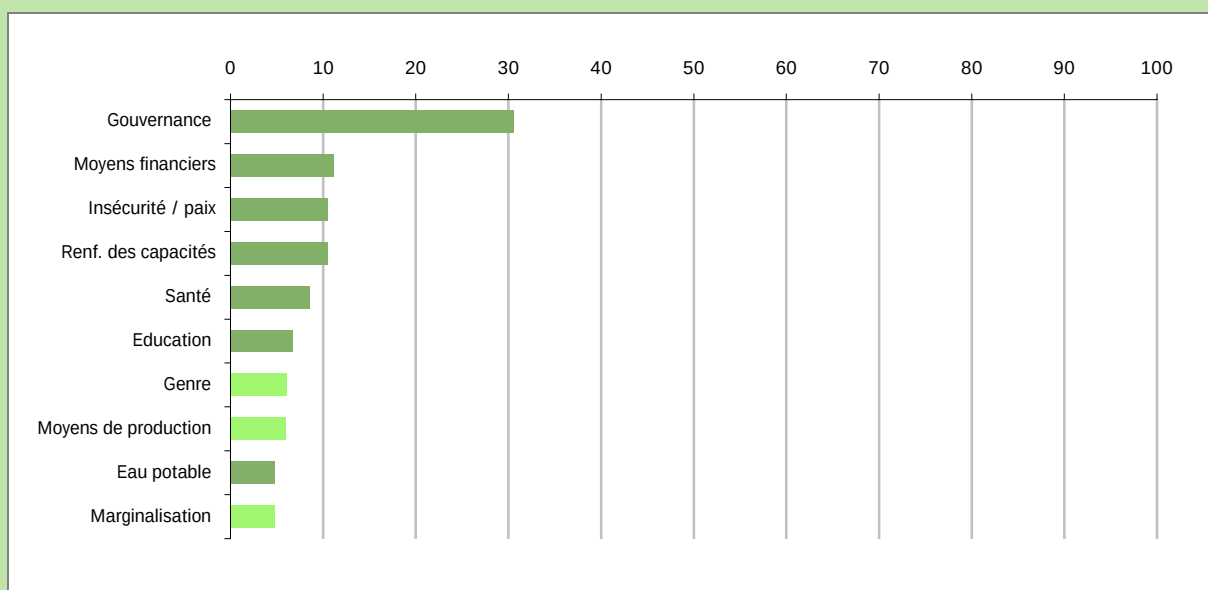
Graphique C : Importance relative des domaines prioritaires dans la Région 3



Problèmes spécifiques à la Région 3 : absence de moyens de production et environnement morale

Source : Comité technique du CSLP

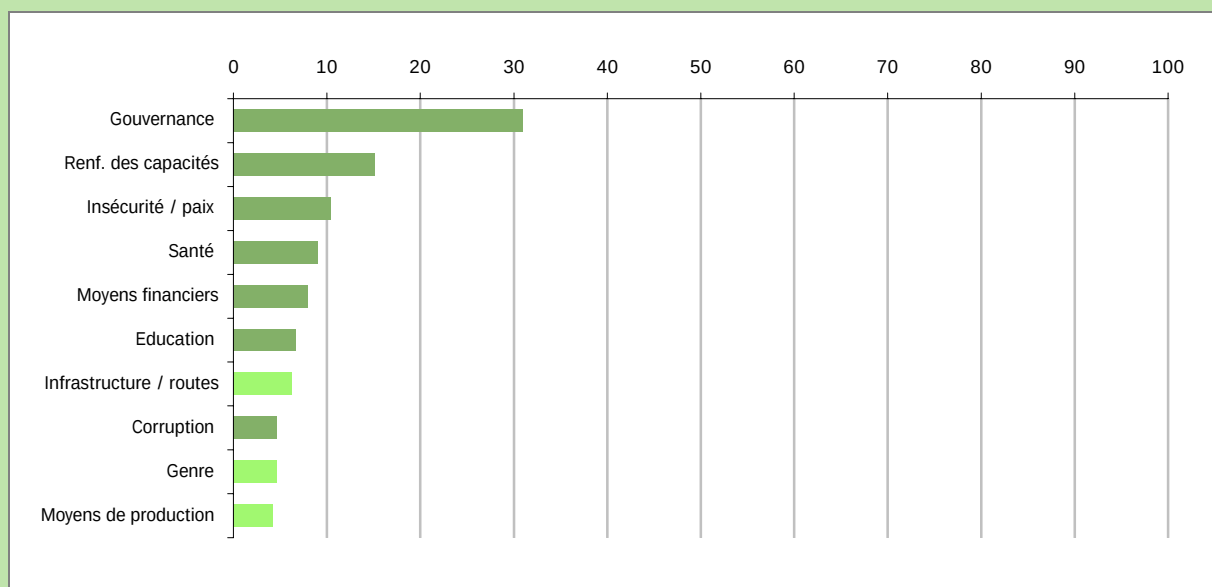
Graphique D : Importance relative des domaines prioritaires dans la Région 4



Problèmes spécifiques à la Région 4 : genre, absence de moyens de production et marginalisation

Source : Comité technique du CSLP

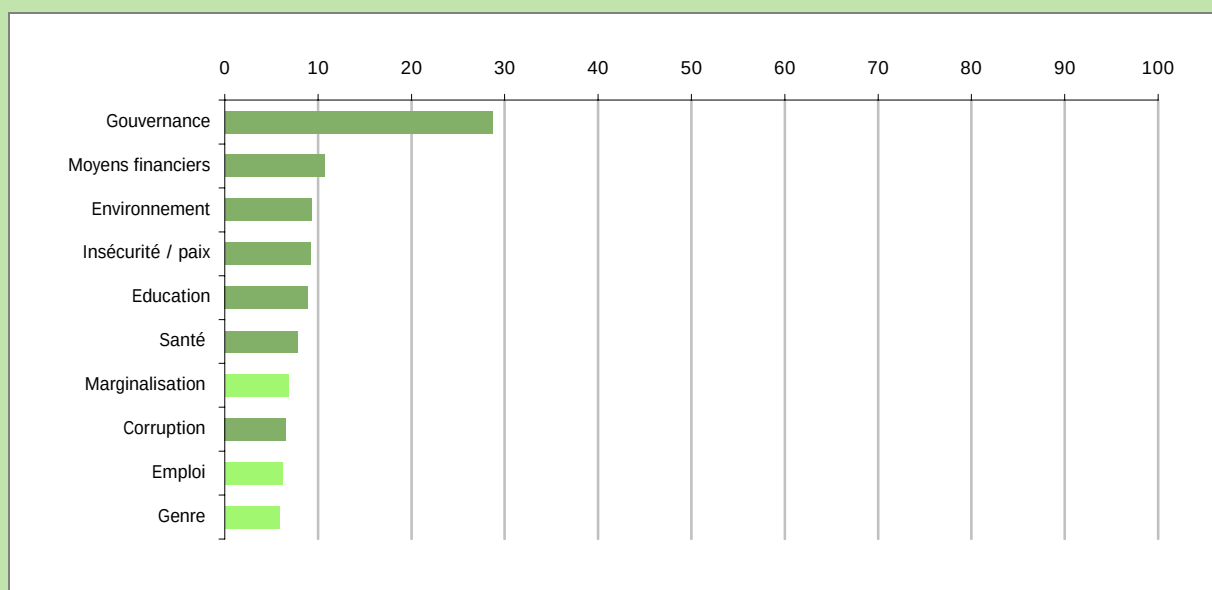
Graphique E : Importance relative des domaines prioritaires dans la Région 5



Problèmes spécifiques à la Région 5 : infrastructures routières, genre et absence de moyens de production

Source : Comité technique du CSLP

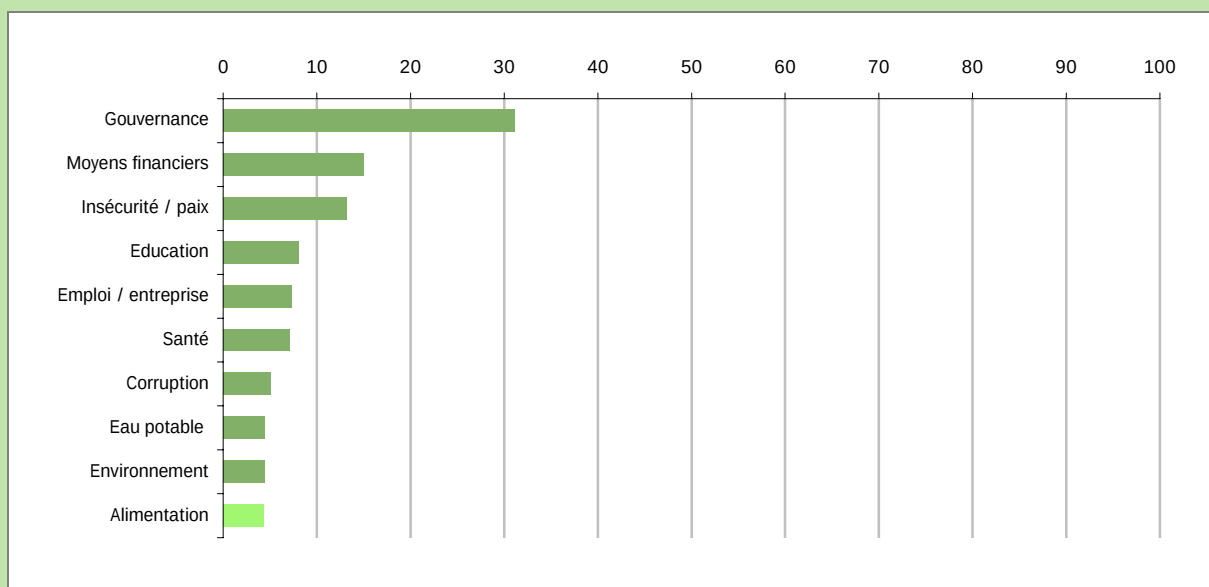
Graphique F : Importance relative des domaines prioritaires dans la Région 6



Problèmes spécifiques à la Région 6 : marginalisation, emploi et genre

Source : Comité technique du CSLP

Graphique G : Importance relative des domaines prioritaires dans la Région 7 (Bangui)



Problème spécifique à la Région 7 : alimentation

Source : Comité technique du CSLP

## Annexe 2

### Matrices des mesures prioritaires du DSRP

#### Pilier 1 : Restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits

| Domaines / secteurs              | Objectifs / stratégies                                                                                                        | Actions prioritaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sécurité, paix et justice</b> | Renforcer les capacités matérielles et humaines des FDS                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations des FDS</li> <li>• Dotation des FDS en matériels et équipements de base</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                  | Réforme, restructuration, réorganisation territoriale et transformation participative et coordonnée du secteur de la sécurité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction/Réhabilitation des casernes et locaux pour les FDS</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                  | Sécurité sous-régionale, lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réduction des armes légères</li> <li>• La lutte contre les coupeurs de route et les braconniers</li> <li>• Les patrouilles frontalières</li> <li>• La coopération sous régionale en matière de sécurité</li> <li>• Le désarmement des ex-combattants</li> <li>• La démobilisation et réinsertion des combattants</li> <li>• Les appuis aux communautés</li> </ul> |
|                                  | Éducation, développement des FDS et rétablissement de la confiance                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du cadre légal et judiciaire (mise en œuvre du code de justice militaire et renforcement des capacités du TMP)</li> <li>• Renforcement des organes de contrôle des FDS</li> <li>• Sensibilisation des populations et des FDS</li> </ul>                                                                                                                 |

#### Pilier 2 : Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit

| Domaines / secteurs | Objectifs / stratégies                                 | Actions prioritaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gouvernance</b>  | Promouvoir la culture démocratique                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du plan d'appui à l'Assemblée nationale, à la Cour constitutionnelle, au Haut Conseil de communication et au CSADN</li> <li>• Réorganisation et renforcement des capacités de la société civile</li> <li>• Développement des capacités des médias et de la communication sur la culture démocratique</li> <li>• Promotion d'un dialogue politique et social permanent</li> </ul> |
|                     | Promouvoir le respect des droits humains               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des structures nationales chargées des droits de l'homme et de la bonne gouvernance</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action national pour la promotion et la protection des droits de l'homme</li> <li>• Redynamisation de la commission nationale des droits de l'homme et constitution d'un pool de spécialistes en droits humains</li> </ul>  |
|                     | Améliorer et rendre efficace l'administration publique | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un nouveau cadre organique de l'administration publique</li> <li>• Révision du statut général de la fonction publique</li> <li>• Mise en place d'un schéma de redéploiement des services à l'intérieur du pays</li> <li>• Réalisation d'une étude prospective Centrafrique 2040</li> </ul>                                                                                     |
|                     | Renforcer l'État de droit                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision et mise à jour des textes juridiques, Numérisation du journal officiel, adhésion au réseau mondial d'information (GLIN)</li> <li>• Construction des tribunaux et des maisons d'arrêt sur l'ensemble du territoire.</li> <li>• Renforcement des capacités du personnel de la justice et des agents auxiliaires</li> </ul>                                                              |

## Pilier 2 (suite)

| Domaines / secteurs               | Objectifs / stratégies                                                                                         | Actions prioritaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gouvernance</b>                | Améliorer la gestion des finances publiques                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et mise en œuvre de nouvelles nomenclatures budgétaires et comptables</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre des guides et manuels de procédures de contrôle et d'exécution des dépenses</li> <li>• Mise à jour de la base fiscale et des régimes d'imposition</li> <li>• Renforcement du guichet unique de Douala et mise en place de ceux de Pointe-Noire et de Garoua</li> <li>• Aménagement des aires de dédouanement de Gamboula et de Béloko</li> <li>• Mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP)</li> <li>• Mise en place d'un cadre transparent de passation des marchés</li> </ul> |
|                                   | Redynamiser le processus de décentralisation                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des institutions en charge de la décentralisation et des capacités des autorités locales et administratives</li> <li>• Conduite des études de base pour une meilleure connaissance des conditions de faisabilité de la décentralisation</li> <li>• Organisation des états généraux de la décentralisation</li> <li>• Élaboration des textes fondamentaux relatifs à la réforme</li> <li>• Organisation des élections municipales</li> <li>• Création des pôles secondaires de développement</li> </ul>                                                                                                                          |
| <b>Environnement des affaires</b> | Créer un environnement favorable au développement du secteur privé                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration des documents de politique industrielle, commerciale et de stratégie de développement du secteur privé</li> <li>• Renforcement de la sécurité juridique des affaires</li> <li>• Création d'un guichet unique de formalité des entreprises.</li> <li>• Développement d'un partenariat public – privé</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                   | Renforcer la compétitivité et promouvoir l'emploi                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructuration et opérationnalisation de la chambre de commerce</li> <li>• Réhabilitation des structures de promotion et d'appui au secteur privé</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Population et genre</b>        | Renforcer et appliquer le dispositif légal, juridique et institutionnel en matière de participation des femmes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des femmes leaders</li> <li>• Amélioration du cadre juridique, légal et institutionnel en matière de participation des femmes</li> <li>• Implication des femmes dans la résolution des conflits en application de la résolution 1325</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## Pilier 3 : Rebâtir et diversifier l'économie

| Domaines / secteurs        | Objectifs / stratégies                                               | Actions prioritaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Développement rural</b> | Organiser, encadrer et responsabiliser les acteurs ruraux            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des états généraux du développement rural</li> <li>• Renforcement des capacités de la chambre d'agriculture et des organisations des producteurs</li> <li>• Réhabilitation des structures professionnelles d'appui technique et de formation en milieu rural</li> <li>• Relance des programmes de recherche, d'encadrement et de formation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                |
|                            | Accroître la productivité et les productions animales et végétales   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relance de la production vivrière, multiplication et diffusion des semences</li> <li>• Développement des filières de rente (coton, café, palmier à huile, canne à sucre et tabac) actuelles et toutes autres cultures de substitution alternative</li> <li>• Relance des activités de l'élevage à cycle court en zones urbaines, périurbaines et rurales</li> <li>• Développement de l'élevage bovin traditionnel transhumant et sédentaire et relance de l'élevage trypanotolérant</li> <li>• Développement des systèmes de cultures irriguées (de contre saison) dans les bas-fonds.</li> </ul> |
|                            | Désenclaver le milieu rural et réduire les facteurs de vulnérabilité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation et entretien des 2 000 km des pistes rurales et des ouvrages d'art dans les zones de production</li> <li>• Développement des infrastructures de conditionnement, de stockage, de moyens intermédiaires de transport, promotion de la transformation des produits agricoles et développement du circuit de commercialisation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                             |

### Pilier 3 (suite)

| Domaines / secteurs                  | Objectifs / stratégies                                                                                                                                                                     | Actions prioritaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Développement rural</b>           | Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère du Développement rural (planification, statistiques, gestion des ressources, recherche, appui conseil, formation, communication) | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités opérationnelles et des ressources humaines des services du Ministère du Développement rural chargés des statistiques, de la planification, du suivi et de l'évaluation, de la protection et du contrôle phytosanitaire et zoonositaire ;</li> <li>Renforcement des capacités du dispositif de financements des activités rurales (Fonds de développement agropastoral), Office national de matériel (ONM)</li> </ul>                                               |
| <b>Mines</b>                         | Améliorer le cadre juridique, institutionnel et fiscal du secteur                                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement et actualisation du code minier</li> <li>Mise en place d'un régime fiscal favorable au développement des régions minières</li> <li>Mise en place d'une base de données géologique fiable</li> <li>Élaboration et mise en œuvre d'un cahier des charges type pour les sociétés minières</li> </ul>                                                                                                                                                                                |
|                                      | Renforcer la transparence dans la gestion du secteur                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la traçabilité dans le cadre du processus de Kimberley</li> <li>Renforcement et équipement de la brigade minière</li> <li>Adhésion à l'Initiative pour la Transparence des industries extractives</li> <li>Création d'une police minière</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                           |
|                                      | Augmenter la production minière et améliorer les revenus des populations des zones minières                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Relance des activités de la Bourse internationale de diamants de Bangui</li> <li>Renforcement des coopératives et associations des artisans miniers</li> <li>Développement de la production industrielle et des PME/PMI dans l'extraction minière</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Transports et infrastructures</b> | Renforcer le cadre institutionnel de gestion des infrastructures de transport                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de capacités des structures de gestion des transports (Fonds d'entretien routier, Fonds de développement des transports par voie d'eau, de l'office national du matériel, du laboratoire national du bâtiment et des travaux publics et de l'ASECNA)</li> <li>Opérationnalisation du système d'information et de gestion des infrastructures de transport</li> <li>Réalisation de l'étude d'opportunité sur les aéroports de l'intérieur et le système météorologique</li> </ul> |
|                                      | Réhabiliter, construire et viabiliser les infrastructures de transport                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation et entretien des infrastructures de transport (pistes rurales, routes en terre, routes revêtues et ouvrages d'art)</li> <li>Construction des gares routières</li> <li>Réhabilitation de 9 aéroports secondaires et de l'aéroport de Bangui</li> <li>Mise aux normes internationales de l'aéroport de Berberati</li> </ul>                                                                                                                                                      |
|                                      | Renforcer le cadre institutionnel de planification et de développement des villes                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Appui institutionnel et logistique aux services du cadastre de l'urbanisme et de l'habitat</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                      | Réhabiliter, construire, et viabiliser les zones urbaines                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation, drainage et désenclavement des quartiers insalubres et inaccessibles</li> <li>Viabilisation des lotissements et création de parcelles neuves</li> <li>Construction de logements sociaux</li> <li>Mise à jour d'une cartographie urbaine de Bangui et 16 villes de province</li> <li>Réhabilitation et construction des édifices publics</li> </ul>                                                                                                                            |
| <b>Forêt</b>                         | Accroître la contribution du secteur forestier dans la richesse nationale et les recettes de l'État.                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion du développement des PME/PMI et l'implantation d'unités de transformation performantes</li> <li>Responsabilisation des populations dans la gestion des taxes forestières et fauniques versées aux communes</li> <li>Pratique de l'élevage des fermes à gibier pour relever le niveau des recettes des familles</li> </ul>                                                                                                                                                           |
|                                      | Améliorer la transparence dans la gestion des ressources forestières et fauniques.                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la gestion du compte d'affectation spéciale de développement forestier et touristique (CAS-DFT)</li> <li>Renforcement des capacités de suivi et de contrôle dans les secteurs de la forêt et de la faune</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                           |

### Pilier 3 (suite)

| Domaines / secteurs          | Objectifs / stratégies                                                                                                              | Actions prioritaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Energie</b>               | Mettre en place un système d'information énergétique                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités du secteur</li> <li>• Création d'une base de données énergétique</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                              | Garantir l'approvisionnement des centres urbains et périurbains en électricité                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation des infrastructures de production de Boali 1 et 2 et porter au double sa capacité</li> <li>• Installation de l'usine au pied du barrage Boali 3</li> <li>• Réhabilitation et élargissement du réseau de distribution et des lignes de transport</li> <li>• Augmentation des capacités des stations A et B de l'ENERCA</li> <li>• Électrification de la ville de Bria</li> <li>• Substitution des centrales hydroélectriques aux centrales thermiques des centres secondaires de Bambari, Berbérati, Carnot, Boda et Mbaiki</li> <li>• Connexion de la ville de Zongo (RDC) au réseau de l'ENERCA</li> </ul> |
|                              | Garantir l'approvisionnement des zones urbaines et rurales en hydrocarbures                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de l'audit de la structure des prix des produits pétroliers</li> <li>• Création des capacités de stockage à Bocaranga et Bria</li> <li>• Réalisation de l'étude d'approvisionnement de la RCA par le Soudan et le Tchad</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Eau et assainissement</b> | Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire ainsi que les capacités de gestion en matière de planification de gestion en eau | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui aux structures de gestion de l'eau</li> <li>• Restructuration de la SODECA</li> <li>• Renforcement des capacités techniques, matérielles et humaines</li> <li>• Développement d'un programme d'information, de communication et d'éducation de la population dans le domaine de l'eau et de l'assainissement</li> <li>• Réalisation d'une étude de faisabilité des systèmes d'AEP et d'un plan d'action pour la gestion des ressources en eau</li> </ul>                                                                                                                                                             |
|                              | Réhabiliter et construire les ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation des équipements d'adduction d'eau, entretien des installations existantes et extension du réseau d'eau potable</li> <li>• Réalisation des travaux d'assainissement en milieu urbain et rural</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Arts et culture</b>       | Organiser et promouvoir le marché de l'art                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 6 carrefours culturels (marché de l'art), dont 4 à Bangui et 2 dans l'arrière-pays à Berbérati et Bambari</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                              | Promouvoir un environnement propice au développement des entreprises et industries culturelles                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une centrale de matériel et d'un studio d'enregistrement et de production audiovisuelle à Bangui</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                              | Valoriser le patrimoine culturel, naturel et mixte sous plusieurs formes                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des études pour la documentation des 10 sites de la Liste indicative de la République centrafricaine et en établir les plans de gestion conformément aux orientations de la Convention de l'UNESCO de 1972</li> <li>• Appui technique à la mise en œuvre des plans de gestion des sites conformément au cahier des charges des orientations de l'UNESCO</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Tourisme</b>              | Promouvoir un environnement favorable au développement du tourisme                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et mise en œuvre du code d'éthique et de la charte d'investissement du tourisme</li> <li>• Formation du personnel œuvrant dans les établissements d'hébergement, de restauration, de loisirs, des agences de voyage, des guides touristiques et des chauffeurs de taxi et de bus afin d'améliorer la qualité des prestations de services</li> <li>• Promotion de la mise en place d'une commission mixte de gestion durable des ressources touristiques transfrontalières</li> </ul>                                                                                                                           |
|                              | Valoriser le patrimoine touristique                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation des 200 unités de restauration et des 800 chambres d'auberge de type traditionnel</li> <li>• Aménagement des sites naturels d'attrait touristique à Bangui et ses environs</li> <li>• Valorisation des réserves de Dzanga-Sangha et Mbaéré Bodingué</li> <li>• Valorisation des forêts des Bangassou et d'Alimbou et du parc spécial de Manovo Gouda St Floris</li> <li>• Promotion du marketing du tourisme</li> <li>• Construction d'un palais des congrès et d'une cité de tourisme culturel</li> </ul>                                                                                                      |

## Pilier 4 : Développement du capital humain

| Domaines / secteurs | Objectifs / stratégies                                                                                                                               | Actions prioritaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Education           | Atteindre un taux d'inscription de 73 % des enfants de 6 à 11 ans à l'école fondamentale 1 et réduire l'écart actuel entre les filles et les garçons | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation/construction/équipement des infrastructures scolaires</li> <li>• Dotation des établissements scolaires en matériel didactique et actualisation du programme d'alphabétisation fonctionnelle.</li> <li>• Formation de 2 000 maîtres-parents, 2 300 enseignants et recyclage de 3 000 enseignants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                     | Enregistrer un taux d'achèvement de 74 % au cycle primaire                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation/construction/équipement des centres préscolaires</li> <li>• Recyclage et formation des enseignants et du personnel administratif du préscolaire</li> <li>• Vulgarisation du programme d'éducation non formelle des enfants de 8 à 13 ans</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                     | Réduire le taux d'abandon à 9 % pour les filles et à 6 % pour les garçons                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Embellissement du cadre scolaire</li> <li>• Développement des activités périscolaires</li> <li>• Construction et développement des cantines scolaires</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                     | Renforcer la mobilisation des acteurs et partenaires du système éducatif                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation et information des communautés et des opérateurs économiques sur l'importance de l'école</li> <li>• Renforcement des capacités des associations des parents d'élève</li> <li>• Développement des actions en vue de réduire les barrières et entraves à la scolarisation des filles</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                     | Améliorer la capacité d'accueil et la pertinence des enseignements au niveau fondamental-2                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction, réhabilitation et équipement des établissements du fondamental-2 et du post-primaire</li> <li>• Formation, recyclage et révision des programmes du fondamental-2 et du post-primaire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Santé               | Mettre en place un système de santé performant et dynamiser le partenariat avec les acteurs                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation, construction et équipement des FOSA</li> <li>• Recapitalisation des ressources de l'UCM</li> <li>• Appui à la mise en place des mutuelles de santé dans 5 préfectures (Lobaye, Mambéré Kadeï, Nana Gribizi, Ouham et Ouham-Pendé)</li> <li>• Création/redynamisation des comités de santé et des COGES à tous les niveaux</li> <li>• Recrutement, formation continue et recyclage des personnels de santé sur les programmes prioritaires</li> <li>• Développement d'une approche contractuelle avec les ONG, la société civile et le secteur privé</li> <li>• Renforcement du SNIS</li> </ul>                                                                                                                                           |
|                     | Améliorer la qualité des services de santé de la reproduction fournis aux populations (femmes en âge de procréer, adolescent(e)s, jeunes, hommes)    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérationnalisation du système de référence et de contre-référence</li> <li>• Élargissement des activités PCI ME dans tous les districts</li> <li>• Mise en œuvre de la stratégie ACD</li> <li>• Élargissement des services de santé scolaire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                     | Réduire la morbidité et la mortalité attribuables aux maladies les plus courantes et les situations d'urgence                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement en produits consommables (préservatifs, réactifs nécessaires pour les laboratoires, ARV, antibiotiques, médicaments antipaludiques et antituberculeux)</li> <li>• Appui aux ONG, associations et OAC pour la prévention de la tuberculose</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| VIH / SIDA          | Mettre en œuvre des actions de prévention et de prise en charge dans les secteurs prioritaires                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des programmes de prévention et de dépistage en direction des jeunes en milieu scolaire et dans les zones de couverture</li> <li>• Développement des actions en faveur des groupes spécifiques : usagers des axes routiers et fluviaux, filles libres, hommes en uniforme, pygmées, peulhs, travailleur du secteur privé et public et populations des zones minières</li> <li>• Décentralisation des unités de prise en charge des PVVIH (ARV, nutrition, etc.), y compris le traitement des infections opportunistes dans les FOSA fonctionnelles des chefs-lieux des communes</li> <li>• Appui aux structures d'encadrement et de prise en charge des personnes affectées (OEV et veuves) des chefs-lieux des sous-préfectures</li> </ul> |

#### Pilier 4 (suite)

| Domaines / secteurs      | Objectifs / stratégies                                                                                                                                                                   | Actions prioritaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>VIH / SIDA</b>        | La coordination, le suivi et l'évaluation de toutes les activités de lutte contre le VIH/SIDA sont performants et efficaces pour permettre une surveillance de l'évolution de la maladie | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un cadre de dépenses transversales à moyen terme de lutte contre le VIH/SIDA</li> <li>• Mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer pour la mobilisation des ressources locales et internationales</li> <li>• Renforcement de capacités techniques de la coordination du ST/CNLS et des structures décentralisées.</li> <li>• Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation fonctionnel à tous les niveaux</li> </ul> |
| <b>Emploi</b>            | Développer un cadre institutionnel et réglementaire incitatif et favorable à la création d'emplois décents                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle</li> <li>• Actualisation des textes légaux et réglementaires en matière d'emploi et leur mise en conformité avec les normes internationales du travail</li> <li>• Opérationnalisation du Conseil national permanent du travail</li> </ul>                                                                                                              |
|                          | Renforcer les institutions en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités et décentralisation des structures de formations techniques et professionnelles</li> <li>• Réalisation d'une étude de marché sur les créneaux porteurs d'emploi</li> <li>• Renforcement du partenariat entre les structures de formation et les entreprises</li> </ul>                                                                                                                                           |
|                          | Mettre en place un système d'information et de gestion du marché de travail et de la formation professionnelle                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'observatoire de l'emploi et de formation professionnelle</li> <li>• Renforcement et coordination des services des statistiques et de documentation en matière d'emploi et de formation professionnelle</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Jeunesse et sport</b> | Renforcement des capacités des institutions en charge du sport                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des ressources humaines et matérielles des institutions</li> <li>• Réhabilitation ou construction des infrastructures</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                          | Développement et mise en œuvre des programmes des organisations de la jeunesse                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'un programme d'éducation des jeunes à la citoyenneté</li> <li>• Développement d'un réseau de maisons de jeunes</li> <li>• Lutte contre le désœuvrement et le chômage des jeunes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                  |

## Annexe 3

### Indicateurs de suivi et évaluation du DSRP

#### Valeurs initiales et valeurs des objectifs

| Domaines                      | Indicateurs                                                       | Source        | 2006  | 2010 | 2015 |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------|-------|------|------|
| <b>Cadre macro-économique</b> | 1 Taux de croissance économique réelle                            | ICASEES / DGE | 3,8   |      |      |
|                               | 2 Taux d'investissement                                           | ICASEES / DGE | 10,2  |      |      |
|                               | 3 Taux d'inflation                                                | ICASEES / DGE | 3,6   |      |      |
|                               | 4 Taux de pression fiscale                                        | ICASEES / DGE | 9,5   |      |      |
| <b>Pauvreté</b>               | 5 Incidence de la pauvreté (%)                                    | ICASEES       | 67,2  |      |      |
|                               | 6 Proportion de la population disposant de moins de 1 \$/jour (%) | ICASEES       | 50,0  |      |      |
|                               | 7 Indice de Gini                                                  | ICASEES       | 0,436 |      |      |

#### Pilier 1 : Restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits

| Domaines        | Indicateurs                                      | Source  | 2006           | 2010 | 2015 |
|-----------------|--------------------------------------------------|---------|----------------|------|------|
| <b>Sécurité</b> | 8 Nombre de braquages et d'attaques à main armée | PN / GN | 182            |      |      |
|                 | 9 Nombre de bases militaires opérationnelles     | MD      | Non disponible |      |      |

#### Pilier 2 : Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit

| Domaines                                          | Indicateurs                                                      | Source                    | 2006           | 2010 | 2015 |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------|------|------|
| <b>Gouvernance démocratique et judiciaire</b>     | 10 Nombre de cas de violation de droits de l'homme               | LCDH                      | Non disponible |      |      |
| <b>Gouvernance économique et administrative</b>   | 11 Indice de satisfaction des usagers des services publics       | ICASEES (Enq. 1-2, QUIBB) | Non disponible |      |      |
| <b>Gouvernance locale, Participation et Genre</b> | 12 Proportion des femmes dans les instances de prise de décision | MFASSN                    | Non disponible |      |      |

#### Pilier 3 : Rebâtir et diversifier l'économie

| Domaines                             | Indicateurs                                                      | Source        | 2006           | 2010 | 2015 |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|------|------|
| <b>Développement rural</b>           | 13 Production vivrière en tonnage                                | DSD / ICASEES | 3 017          |      |      |
|                                      | 14 Production de rente (coton, café) en tonnage                  | ACDA / ORCCPA | 5 500          |      |      |
|                                      | 15 Nombre de têtes du cheptel                                    | ANDE / DSSE   | 13 841         |      |      |
| <b>Transports et Infrastructures</b> | 16 Linéaire de routes et pistes réhabilitées ou entretenues (km) | MED           | 700            |      |      |
| <b>Forêt</b>                         | 17 Part des recettes du bois dans les recettes fiscales          | MFB           | Non disponible |      |      |
| <b>Énergie</b>                       | 18 Part des populations ayant accès à l'électricité (%)          | ICASEES       | 5              |      |      |
| <b>Mines</b>                         | 19 Part des recettes minières dans les recettes totales (%)      | BECDOR        | 3              |      |      |

### Pilier 3 (suite)

| Domaines                     | Indicateurs                                                             | Source    | 2006   | 2010 | 2015 |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------|--------|------|------|
| <b>Eau et assainissement</b> | 20 Taux d'accès à l'eau potable des ménages (%)                         | ICASEES   | 28,2   |      |      |
| <b>Tourisme</b>              | 21 Nombre des arrivées touristiques                                     | MDTA      | 14 000 |      |      |
| <b>Télécom</b>               | 22 Part des abonnés de téléphonie mobile dans la population urbaine (%) | MPT / ART | 11,0   |      |      |

### Pilier 4 : Développement du capital humain

| Domaines          | Indicateurs                                                                                             | Source            | 2006                                                                     | 2010 | 2015 |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------------------|------|------|
| <b>Éducation</b>  | 23 Taux d'inscription dans le primaire, fondamental 1 (%)                                               | DSPCS / MEN       | 60,0                                                                     | 73,0 |      |
|                   | 24 Taux d'achèvement dans le primaire, fondamental 1 (%)                                                | DSPCS / MEN       | 30,0                                                                     |      | 53,0 |
|                   | 25 Ratio filles/garçons dans le primaire, fondamental 1 (%)                                             | DSPCS / MEN       | 69,0                                                                     |      |      |
|                   | 26 Taux d'alphabétisation des 10 à 24 ans (%)                                                           | ICASEES / MEN     | 57,3<br>(2003)                                                           |      |      |
| <b>Santé</b>      | 27 Taux de couverture vaccinale par antigène (rougeole, DTC, polio, BCG) des enfants de 0 à 11 mois (%) | MONOTORAGE / SNIS | BCG=84,7<br>DTC3=87,7<br>VPO3=90,9<br>VAR=107,9<br>VAA=98,6<br>VAT2=36,7 |      |      |
|                   | 28 Taux de mortalité infantile, juvénile (‰)                                                            | MONOTORAGE / SNIS | 176                                                                      |      |      |
|                   | 29 Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé                                        | MONOTORAGE / SNIS | 44,0                                                                     |      |      |
| <b>VIH / SIDA</b> | 30 Taux de prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes de 15 à 24 ans (%)                          | CNLS              | 9,2                                                                      |      |      |
|                   | 31 Taux d'utilisation du préservatif chez les 15 – 24 ans (%)                                           | CNLS              | 41,0                                                                     |      |      |
|                   | 32 Nombre de personnes infectées mises sous traitement ARV                                              | DGLIST            | 3 900                                                                    |      |      |
| <b>Emploi</b>     | 33 Nombre d'emplois créés et déclarés                                                                   | ACFPE             | Non disponible                                                           |      |      |

# Annexe 4

## Coûts globaux du plan d'action du DSRP par piliers (millions)

Coûts globaux du plan d'action du DSRP par piliers (millions)

| Pilier |              | A                       |       |       | B                                  |       |         | C                                   |         |         | D (A+B+C)                            |         |         |  |
|--------|--------------|-------------------------|-------|-------|------------------------------------|-------|---------|-------------------------------------|---------|---------|--------------------------------------|---------|---------|--|
|        |              | Financement acquis 2007 |       |       | Financement à rechercher 2008-2010 |       |         | Financement à rechercher après 2010 |         |         | Coût total des programmes et projets |         |         |  |
|        |              | FCFA                    | EUR   | USD   | FCFA                               | EUR   | USD     | FCFA                                | EUR     | USD     | FCFA                                 | EUR     | USD     |  |
| 1      |              |                         |       |       |                                    |       |         |                                     |         |         |                                      |         |         |  |
|        | Total        | 0                       | 0,0   | 0,0   | 34 673                             | 52,9  | 73,2    | 97 980                              | 149,4   | 206,7   | 132 653                              | 202,2   | 279,9   |  |
|        | A rechercher | 0                       | 0,0   | 0,0   | 34 673                             | 52,9  | 73,2    | 97 980                              | 149,4   | 206,7   | 132 653                              | 202,2   | 279,9   |  |
| 2      |              |                         |       |       |                                    |       |         |                                     |         |         |                                      |         |         |  |
|        | Total        | 12 182                  | 18,6  | 25,7  | 35 751                             | 54,5  | 75,4    | 83 926                              | 127,9   | 177,1   | 131 858                              | 201,0   | 278,2   |  |
|        | A rechercher | 0                       | 0,0   | 0,0   | 35 751                             | 54,5  | 75,4    | 83 926                              | 127,9   | 177,1   | 119 677                              | 182,4   | 252,5   |  |
|        | Acquis       | 12 182                  | 18,6  | 25,7  | 0                                  | 0,0   | 0,0     | 0                                   | 0,0     | 0,0     | 12 182                               | 18,6    | 25,7    |  |
| 3      |              |                         |       |       |                                    |       |         |                                     |         |         |                                      |         |         |  |
|        | Total        | 71 155                  | 108,5 | 150,1 | 419 663                            | 639,8 | 885,4   | 695 161                             | 1 059,8 | 1 466,6 | 1 185 979                            | 1 808,0 | 2 502,1 |  |
|        | A rechercher | 0                       | 0,0   | 0,0   | 419 663                            | 639,8 | 885,4   | 695 161                             | 1 059,8 | 1 466,6 | 1 114 824                            | 1 699,5 | 2 351,9 |  |
|        | Acquis       | 71 155                  | 108,5 | 150,1 | 0                                  | 0,0   | 0,0     | 0                                   | 0,0     | 0,0     | 71 155                               | 108,5   | 150,1   |  |
| 4      |              |                         |       |       |                                    |       |         |                                     |         |         |                                      |         |         |  |
|        | Total        | 56 575                  | 86,2  | 119,4 | 143 369                            | 218,6 | 302,5   | 88 582                              | 135,0   | 186,9   | 288 527                              | 439,9   | 608,7   |  |
|        | A rechercher | 0                       | 0,0   | 0,0   | 143 369                            | 218,6 | 302,5   | 88 582                              | 135,0   | 186,9   | 231 952                              | 353,6   | 489,3   |  |
|        | Acquis       | 56 575                  | 86,2  | 119,4 | 0                                  | 0,0   | 0,0     | 0                                   | 0,0     | 0,0     | 56 575                               | 86,2    | 119,4   |  |
| Total  |              | 139 912                 | 213,3 | 295,2 | 633 457                            | 965,7 | 1 336,4 | 965 649                             | 1 472,1 | 2 037,2 | 1 739 018                            | 2 651,1 | 3 668,8 |  |

1 EUR = 655 957 FCFA  
1 USD = 474 FCFA au taux XAF BEAC du 17 septembre 2007

Coûts globaux du plan d'action du DSRP par thèmes (millions)

| Thème                                | A                       |              |              | B                                  |              |                | C                                   |                |                | D (A+B+C)                            |                |                |
|--------------------------------------|-------------------------|--------------|--------------|------------------------------------|--------------|----------------|-------------------------------------|----------------|----------------|--------------------------------------|----------------|----------------|
|                                      | Financement acquis 2007 |              |              | Financement à rechercher 2008-2010 |              |                | Financement à rechercher après 2010 |                |                | Coût total des programmes et projets |                |                |
|                                      | FCFA                    | EUR          | USD          | FCFA                               | EUR          | USD            | FCFA                                | EUR            | USD            | FCFA                                 | EUR            | USD            |
| <b>Gouvernance</b>                   | <b>182</b>              | <b>0,3</b>   | <b>0,4</b>   | <b>39 617</b>                      | <b>60,4</b>  | <b>83,6</b>    | <b>96 094</b>                       | <b>146,5</b>   | <b>202,7</b>   | <b>135 892</b>                       | <b>207,2</b>   | <b>286,7</b>   |
| Sécurité, paix et justice            | 0                       | 0,0          | 0,0          | 18 292                             | 27,9         | 38,6           | 50 699                              | 77,3           | 107,0          | 68 991                               | 105,2          | 145,6          |
| Gouvernance économique et financière | 30                      | 0,0          | 0,1          | 13 801                             | 21,0         | 29,1           | 27 194                              | 41,5           | 57,4           | 41 025                               | 62,5           | 86,6           |
| Réformes institutionnelles           | 152                     | 0,2          | 0,3          | 4 983                              | 7,6          | 10,5           | 10 742                              | 16,4           | 22,7           | 15 877                               | 24,2           | 33,5           |
| Consolidation de la démocratie       | 0                       | 0,0          | 0,0          | 2 542                              | 3,9          | 5,4            | 7 458                               | 11,4           | 15,7           | 10 000                               | 15,2           | 21,1           |
| <b>Infrastructures</b>               | <b>69 043</b>           | <b>105,3</b> | <b>145,7</b> | <b>416 468</b>                     | <b>634,9</b> | <b>878,6</b>   | <b>696 454</b>                      | <b>1 061,7</b> | <b>1 469,3</b> | <b>1 181 966</b>                     | <b>1 801,9</b> | <b>2 493,6</b> |
| Infrastructures de transports        | 66 000                  | 100,6        | 139,2        | 174 504                            | 266,0        | 368,2          | 347 530                             | 529,8          | 733,2          | 588 034                              | 896,5          | 1 240,6        |
| Infrastructures énergétiques         | 0                       | 0,0          | 0,0          | 146 985                            | 224,1        | 310,1          | 193 165                             | 294,5          | 407,5          | 340 151                              | 518,6          | 717,6          |
| Infrastructures de télécommunication | 0                       | 0,0          | 0,0          | 27 499                             | 41,9         | 58,0           | 101 779                             | 155,2          | 214,7          | 129 278                              | 197,1          | 272,7          |
| Infrastructures sanitaires           | 2 834                   | 4,3          | 6,0          | 42 617                             | 65,0         | 89,9           | 29 134                              | 44,4           | 61,5           | 74 585                               | 113,7          | 157,4          |
| Infrastructures éducatives           | 209                     | 0,3          | 0,4          | 17 487                             | 26,7         | 36,9           | 11 192                              | 17,1           | 23,6           | 28 888                               | 44,0           | 60,9           |
| Infrastructures administratives      | 0                       | 0,0          | 0,0          | 5 043                              | 7,7          | 10,6           | 10 314                              | 15,7           | 21,8           | 15 357                               | 23,4           | 32,4           |
| Infrastructures de communication     | 0                       | 0,0          | 0,0          | 1 870                              | 2,9          | 3,9            | 1 982                               | 3,0            | 4,2            | 3 853                                | 5,9            | 8,1            |
| Infrastructures sportives            | 0                       | 0,0          | 0,0          | 463                                | 0,7          | 1,0            | 1 358                               | 2,1            | 2,9            | 1 821                                | 2,8            | 3,8            |
| <b>Développement rural</b>           | <b>2 229</b>            | <b>3,4</b>   | <b>4,7</b>   | <b>63 168</b>                      | <b>96,3</b>  | <b>133,3</b>   | <b>1 633</b>                        | <b>2,5</b>     | <b>3,4</b>     | <b>67 030</b>                        | <b>102,2</b>   | <b>141,4</b>   |
| Hydraulique villageoise              | 2 229                   | 3,4          | 4,7          | 21 756                             | 33,2         | 45,9           | 1 633                               | 2,5            | 3,4            | 25 618                               | 39,1           | 54,0           |
| Autosuffisance Alimentaire           | 0                       | 0,0          | 0,0          | 19 990                             | 30,5         | 42,2           | 0                                   | 0,0            | 0,0            | 19 990                               | 30,5           | 42,2           |
| Relance de l'élevage                 | 0                       | 0,0          | 0,0          | 16 197                             | 24,7         | 34,2           | 0                                   | 0,0            | 0,0            | 16 197                               | 24,7           | 34,2           |
| Production forestière                | 0                       | 0,0          | 0,0          | 5 225                              | 8,0          | 11,0           | 0                                   | 0,0            | 0,0            | 5 225                                | 8,0            | 11,0           |
| <b>Santé et affaires sociales</b>    | <b>49 826</b>           | <b>76,0</b>  | <b>105,1</b> | <b>19 326</b>                      | <b>29,5</b>  | <b>40,8</b>    | <b>12 368</b>                       | <b>18,9</b>    | <b>26,1</b>    | <b>81 520</b>                        | <b>124,3</b>   | <b>172,0</b>   |
| Dépistage et traitement              | 49 826                  | 76,0         | 105,1        | 18 840                             | 28,7         | 39,7           | 12 058                              | 18,4           | 25,4           | 80 724                               | 123,1          | 170,3          |
| Affaires sociales                    | 0                       | 0,0          | 0,0          | 485                                | 0,7          | 1,0            | 311                                 | 0,5            | 0,7            | 796                                  | 1,2            | 1,7            |
| <b>Urbanisme et habitat</b>          | <b>9 000</b>            | <b>13,7</b>  | <b>19,0</b>  | <b>10 925</b>                      | <b>16,7</b>  | <b>23,0</b>    | <b>31 075</b>                       | <b>47,4</b>    | <b>65,6</b>    | <b>51 000</b>                        | <b>77,7</b>    | <b>107,6</b>   |
| Développement urbain                 | 9 000                   | 13,7         | 19,0         | 10 498                             | 16,0         | 22,1           | 30 802                              | 47,0           | 65,0           | 50 300                               | 76,7           | 106,1          |
| Assainissement                       | 0                       | 0,0          | 0,0          | 427                                | 0,7          | 0,9            | 273                                 | 0,4            | 0,6            | 700                                  | 1,1            | 1,5            |
| <b>Culture et tourisme</b>           | <b>0</b>                | <b>0,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>5 464</b>                       | <b>8,3</b>   | <b>11,5</b>    | <b>6 293</b>                        | <b>9,6</b>     | <b>13,3</b>    | <b>11 757</b>                        | <b>17,9</b>    | <b>24,8</b>    |
| <b>Environnement</b>                 | <b>5 155</b>            | <b>7,9</b>   | <b>10,9</b>  | <b>3 290</b>                       | <b>5,0</b>   | <b>6,9</b>     | <b>310</b>                          | <b>0,5</b>     | <b>0,7</b>     | <b>8 755</b>                         | <b>13,3</b>    | <b>18,5</b>    |
| Genre                                | 0                       | 0,0          | 0,0          | 3 812                              | 5,8          | 8,0            | 2 439                               | 3,7            | 5,1            | 6 251                                | 9,5            | 13,2           |
| <b>Renforcement de capacités</b>     | <b>4 477</b>            | <b>6,8</b>   | <b>9,4</b>   | <b>71 388</b>                      | <b>108,8</b> | <b>150,6</b>   | <b>118 982</b>                      | <b>181,4</b>   | <b>251,0</b>   | <b>194 847</b>                       | <b>297,0</b>   | <b>411,1</b>   |
| <b>Total</b>                         | <b>139 912</b>          | <b>213,3</b> | <b>295,2</b> | <b>633 457</b>                     | <b>965,7</b> | <b>1 336,4</b> | <b>965 649</b>                      | <b>1 472,1</b> | <b>2 037,2</b> | <b>1 739 018</b>                     | <b>2 651,1</b> | <b>3 668,8</b> |

1 EUR = 655 957 FCFA

1 USD = 474 FCFA au taux XAF BEAC du 17 septembre 2007

Coûts globaux du plan d'action du DSRP par piliers et par programmes (millions)

| Pilier | Stratégie                                                                               | A                       |      |      | B                                  |      |      | C                                   |       |       | D (A+B+C)                            |       |       |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------|------|------------------------------------|------|------|-------------------------------------|-------|-------|--------------------------------------|-------|-------|
|        |                                                                                         | Financement acquis 2007 |      |      | Financement à rechercher 2008-2010 |      |      | Financement à rechercher après 2010 |       |       | Coût total des programmes et projets |       |       |
|        |                                                                                         | FCFA                    | EUR  | USD  | FCFA                               | EUR  | USD  | FCFA                                | EUR   | USD   | FCFA                                 | EUR   | USD   |
| 1      | <b>Consolidation de la paix, prévention des conflits et restauration de la sécurité</b> | 0                       | 0,0  | 0,0  | 34 673                             | 52,9 | 73,2 | 97 980                              | 149,4 | 206,7 | 132 653                              | 202,2 | 279,9 |
|        | Renforcer les capacités matérielles et humaines des FDS                                 | 0                       | 0,0  | 0,0  | 17 823                             | 27,2 | 37,6 | 52 295                              | 79,7  | 110,3 | 70 119                               | 106,9 | 147,9 |
|        | Restructuration et réorganisation territoriale des FDS                                  | 0                       | 0,0  | 0,0  | 11 901                             | 18,1 | 25,1 | 34 919                              | 53,2  | 73,7  | 46 820                               | 71,4  | 98,8  |
|        | Rétablir et développer la confiance de la population                                    | 0                       | 0,0  | 0,0  | 4 237                              | 6,5  | 8,9  | 8 678                               | 13,2  | 18,3  | 12 915                               | 19,7  | 27,2  |
|        | Sécurité sous-régionale et lutte contre la prolifération des armes légères              | 0                       | 0,0  | 0,0  | 712                                | 1,1  | 1,5  | 2 088                               | 3,2   | 4,4   | 2 800                                | 4,3   | 5,9   |
| 2      | <b>Renforcement de la gouvernance</b>                                                   | 12 182                  | 18,6 | 25,7 | 35 751                             | 54,5 | 75,4 | 83 926                              | 127,9 | 177,1 | 131 858                              | 201,0 | 278,2 |
|        | Améliorer et rendre efficace l'administration publique                                  | 12 152                  | 18,5 | 25,6 | 17 774                             | 27,1 | 37,5 | 46 586                              | 71,0  | 98,3  | 76 511                               | 116,6 | 161,4 |
|        | Améliorer la gestion des finances publiques                                             | 0                       | 0,0  | 0,0  | 350                                | 0,5  | 0,7  | 1 028                               | 1,6   | 2,2   | 1 378                                | 2,1   | 2,9   |
|        | Créer un environnement favorable au développement du secteur privé                      | 30                      | 0,0  | 0,1  | 1 518                              | 2,3  | 3,2  | 2 785                               | 4,2   | 5,9   | 4 333                                | 6,6   | 9,1   |
|        | Promouvoir la culture démocratique                                                      | 0                       | 0,0  | 0,0  | 9 761                              | 14,9 | 20,6 | 17 870                              | 27,2  | 37,7  | 27 631                               | 42,1  | 58,3  |
|        | Promouvoir le respect des droits humains                                                | 0                       | 0,0  | 0,0  | 178                                | 0,3  | 0,4  | 523                                 | 0,8   | 1,1   | 702                                  | 1,1   | 1,5   |
|        | Redynamiser le processus de décentralisation                                            | 0                       | 0,0  | 0,0  | 3 127                              | 4,8  | 6,6  | 9 176                               | 14,0  | 19,4  | 12 304                               | 18,8  | 26,0  |
|        | Réhabiliter, construire et viabiliser les zones urbaines                                | 0                       | 0,0  | 0,0  | 3 043                              | 4,6  | 6,4  | 5 957                               | 9,1   | 12,6  | 9 000                                | 13,7  | 19,0  |

1 EUR = 655,957 FCFA

1 USD = 474 FCFA au taux XAF BEAC du 17 septembre 2007

| Pilier       | Stratégie                                                                                                                                     | A                       |       |       |  | B                                  |       |         |  | C                                   |         |         |  | D (A+B+C)                            |         |         |  |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|--|------------------------------------|-------|---------|--|-------------------------------------|---------|---------|--|--------------------------------------|---------|---------|--|
|              |                                                                                                                                               | Financement acquis 2007 |       |       |  | Financement à rechercher 2008-2010 |       |         |  | Financement à rechercher après 2010 |         |         |  | Coût total des programmes et projets |         |         |  |
|              |                                                                                                                                               | FCFA                    | EUR   | USD   |  | FCFA                               | EUR   | USD     |  | FCFA                                | EUR     | USD     |  | FCFA                                 | EUR     | USD     |  |
| 3            | <b>Rebâtir et diversifier l'économie</b>                                                                                                      | 71 155                  | 108,5 | 150,1 |  | 419 663                            | 639,8 | 885,4   |  | 695 161                             | 1 059,8 | 1 466,6 |  | 1 185 979                            | 1 808,0 | 2 502,1 |  |
|              | Accroître la contribution du secteur forestier dans la richesse nationale et les recettes de l'état                                           | 4 655                   | 7,1   | 9,8   |  | 7 747                              | 11,8  | 16,3    |  | 558                                 | 0,9     | 1,2     |  | 12 960                               | 19,8    | 27,3    |  |
|              | Accroître la productivité et les productions animales et végétales                                                                            | 0                       | 0,0   | 0,0   |  | 39 371                             | 60,0  | 83,1    |  | 672                                 | 1,0     | 1,4     |  | 40 043                               | 61,0    | 84,5    |  |
|              | Augmenter la production minière et améliorer les revenus des populations des zones minières                                                   | 0                       | 0,0   | 0,0   |  | 11 453                             | 17,5  | 24,2    |  | 25 507                              | 38,9    | 53,8    |  | 36 960                               | 56,3    | 78,0    |  |
|              | Développer les infrastructures de télécommunications                                                                                          | 0                       | 0,0   | 0,0   |  | 21 595                             | 32,9  | 45,6    |  | 93 282                              | 142,2   | 196,8   |  | 114 877                              | 175,1   | 242,4   |  |
|              | Garantir l'approvisionnement des centres urbains, périurbains et ruraux en électricité et en eau                                              | 500                     | 0,8   | 1,1   |  | 148 106                            | 225,8 | 312,5   |  | 195 186                             | 297,6   | 411,8   |  | 343 792                              | 524,1   | 725,3   |  |
|              | Réhabiliter, construire et viabiliser les infrastructures de transport                                                                        | 66 000                  | 100,6 | 139,2 |  | 184 442                            | 281,2 | 389,1   |  | 373 437                             | 569,3   | 787,8   |  | 623 879                              | 951,1   | 1 316,2 |  |
| 4            | Valoriser le patrimoine culturel et touristique                                                                                               | 0                       | 0,0   | 0,0   |  | 6 949                              | 10,6  | 14,7    |  | 6 520                               | 9,9     | 13,8    |  | 13 469                               | 20,5    | 28,4    |  |
|              | <b>Développement du capital humain</b>                                                                                                        | 56 575                  | 86,2  | 119,4 |  | 143 369                            | 218,6 | 302,5   |  | 88 582                              | 135,0   | 186,9   |  | 288 527                              | 439,9   | 608,7   |  |
|              | Aider les couches vulnérables                                                                                                                 | 0                       | 0,0   | 0,0   |  | 3 055                              | 4,7   | 6,4     |  | 1 955                               | 3,0     | 4,1     |  | 5 010                                | 7,6     | 10,6    |  |
|              | Atteindre un taux d'inscription de 73 % des enfants de 6 à 11 ans à l'école fondamentale 1 et réduire l'écart entre les filles et les garçons | 0                       | 0,0   | 0,0   |  | 24 668                             | 37,6  | 52,0    |  | 15 787                              | 24,1    | 33,3    |  | 40 455                               | 61,7    | 85,3    |  |
|              | Mettre en œuvre des actions de prévention du VIH/SIDA dans les secteurs prioritaires                                                          | 1 927                   | 2,9   | 4,1   |  | 18 899                             | 28,8  | 39,9    |  | 14 581                              | 22,2    | 30,8    |  | 35 407                               | 54,0    | 74,7    |  |
|              | Mettre en place un système d'informations et de gestion du marché du travail et de la formation professionnelle                               | 0                       | 0,0   | 0,0   |  | 671                                | 1,0   | 1,4     |  | 1 969                               | 3,0     | 4,2     |  | 2 640                                | 4,0     | 5,6     |  |
|              | Mettre en place un système de santé performant et dynamiser le partenariat avec les acteurs                                                   | 52 210                  | 79,6  | 110,1 |  | 64 247                             | 97,9  | 135,5   |  | 44 309                              | 67,5    | 93,5    |  | 160 766                              | 245,1   | 339,2   |  |
|              | Réhabiliter et construire les ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement                                                              | 2 229                   | 3,4   | 4,7   |  | 22 815                             | 34,8  | 48,1    |  | 2 310                               | 3,5     | 4,9     |  | 27 354                               | 41,7    | 57,7    |  |
|              | Renforcer et appliquer le dispositif légal, juridique et institutionnel en matière de participation des femmes                                | 0                       | 0,0   | 0,0   |  | 3 473                              | 5,3   | 7,3     |  | 2 222                               | 3,4     | 4,7     |  | 5 695                                | 8,7     | 12,0    |  |
|              | Renforcer les institutions en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle             | 209                     | 0,3   | 0,4   |  | 5 543                              | 8,4   | 11,7    |  | 5 448                               | 8,3     | 11,5    |  | 11 199                               | 17,1    | 23,6    |  |
| <b>Total</b> |                                                                                                                                               | 139 912                 | 213,3 | 295,2 |  | 633 457                            | 965,7 | 1 336,4 |  | 965 649                             | 1 472,1 | 2 037,2 |  | 1 739 018                            | 2 651,1 | 3 668,8 |  |

1 EUR = 655 957 FCFA

1 USD = 474 FCFA au taux XAF BEAC du 17 septembre 2007

